

AIACE VOX

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Avril 2019 • N° 112





CONTRIBUTEURS

Ils ont contribué à ce vox

ÉDITORIAL

Le mot du Président

IN MEMORIAM LUDWIG SCHUBERT

Hommage du Président

Hommage de sa section

46 ans d'engagement

COMMISSION EUROPÉENNE

Signature de la déclaration conjointe

Reflexion sur l'agenda 2030

Protection des internautes

Les propriétés des couples internationaux

Relancement politique spatiale européenne

PARLEMENT EUROPÉEN

European elections 2019

Quel parlement européen?

COUR DE JUSTICE

Le recours rejeté

Analyse de l'arrêt

UNION EUROPÉENNE

Le moteur franco-allemand

Reforming the euro should tackle mistrust

Matera, capitale européenne de la culture

Brexit

AIACE INTERNATIONALE

Cocktail de nouvel an 2019

Charte vie privée

Assises 2019 à Lisbonne

Initiative fonction publique européenne

DG HR

Nouveau directeur

PMO

Staff contact

VIE DES SECTIONS

Finland

Portugal

Austria

United Kingdom

Ireland

Belgique

España

France

Deutschland

Italia

Grèce

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: UNE PRIORITÉ EUROPÉENNE ET MONDIALE

Combien de personnes peut supporter la Terre?

Youth's mobilization to fight climate change

Impact of Paris climate agreement

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Gil Carlos Iglesias: en hommage

Frans Andriessen

Liste des pensionnés décédés au 1 mars 2019

Si vous êtes pensionné(e) et que vous souhaitez adhérer à l'AIACE, ayez l'obligeance de remplir le formulaire (page 71), ou sur le site web <http://bit.ly/2sW8zPk>, et de le renvoyer à l'adresse figurant page 2.

If you are retired and wish to join the AIACE, please complete the form (page 71) - or on the web site <http://bit.ly/2sW8zPk> and return it to the address on page 2.

Editeur responsable : Joaquín Diaz Pardo

Rédacteur en Chef : Maruja Gutiérrez, marujagutierrezdiaz@gmail.com

Avec la collaboration du Secrétaire général Didier Hespel

Didier.hespel@telenet.be

Design, impression et distribution: OIB

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

N105 00/036 (avenue des Nerviens 105 – 1040 Bruxelles)

Tel: 02-295.29.60 - Email: aiace-int@ec.europa.eu

Numéro d'entreprise 0408999411

Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Tirage de «VOX»: 26.000 exemplaires

Secrétariat de rédaction

Fabrizio Gariazzo

Comité de rédaction :

Jean-Guy Giraud

Erik Halskov

Egon C. Heinrich

Elisabeth Helander

Didier Hespel

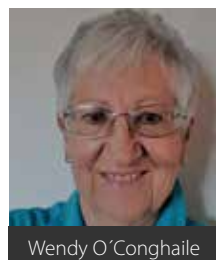
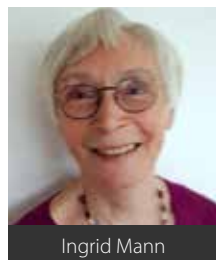
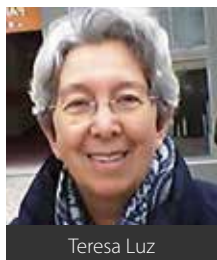
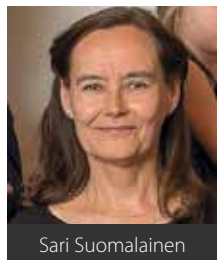
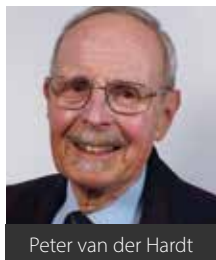
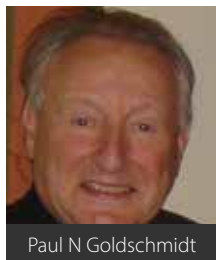
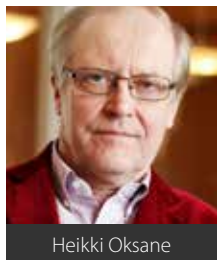
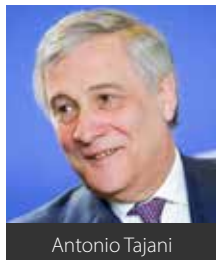
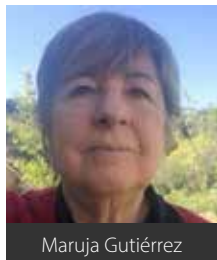
Michael Hocken

Belinda Pyke

Roger Vancampenhout

Heinz Zourek

Ils ont contribué à ce "vox"...



In my first issue as Chief Editor, I would like to present myself to VOX readers. The red thread of my professional life, at the Commission and before, has been information, communication and new technologies. As Head of the Multimedia Unit (publications and internet) at the Commission and as a member of the interinstitutional committee for publications, I had the opportunity to work in challenging times of change. And now I find myself facing another moment of change, taking the helm from Pierre Blanchard, whose work at VOX will never be thanked enough. One thing we, retired people, have is time for reading. I would like to ensure that VOX is a good read for you all. I will do my best, and I am always open to your views and ideas.

Maruja Gutiérrez

Le mot du Président

Ce numéro 112 de notre revue est le premier de cette année 2019, année qui a débuté avec une nouvelle très triste pour la vie de l'AIACE : la perte de Ludwig Schubert peu avant la fin de l'année passée; nous rendons hommage à sa mémoire dans ces pages. Malheureuse coïncidence, 2018 était le dixième anniversaire de l'accord de coopération et de partenariat Commission-AIACE, justement signé par lui comme Président à l'époque. Ludwig, maître et référence pour nous tous, nous a laissé un acquis immense et un mandat implicite de poursuivre dans la même voie, comme j'ai eu l'occasion de le souligner dans mes modestes propos lors de notre rencontre de la nouvelle année. Et j'ai voulu dédicacer à sa mémoire la signature de la déclaration conjointe lors de la cérémonie avec le Président Juncker le 7 février.



JOAQUÍN DÍAZ PARDO

La cérémonie de cette signature a constitué un événement historique et certainement emblématique, reflété de manière significative dans ce même numéro où figure le texte d'une *déclaration* conjointe commémorant ledit accord. Le fait de cette signature au plus haut niveau de la Commission non seulement donne une visibilité particulière à notre association mais aussi traduit la volonté de réaffirmer le partenariat et la coopération avec notre association. En effet, le Président Juncker dans ce propos nous a fait part de la volonté de la Commission : de « *compter sur nous dans un large pluriel* », a-t-il souligné. Au nom de notre association et de l'ensemble des anciens, j'ai voulu, dans le cadre de notre accord, lui manifester de notre part notre clair engagement dans ce même sens de coopération.

La coïncidence dans le calendrier a voulu que cet événement en 2018 s'enchaîne avec le cinquantième anniversaire de l'AIACE internationale que nous fêtons cette année-ci.

Si la vie d'une association doit être présidée par sa capacité à maintenir sa raison d'être et de se consacrer sans cesse à la poursuite de ses objectifs, l'AIACE a honoré sans aucun doute ses principes au long de ce demi-siècle de vie. Essentiellement l'AIACE a su être à la hauteur de ses objectifs statutaires dans la défense des intérêts de ses adhérents et a aussi, dans l'esprit et la lettre de ses statuts, mis en œuvre ses objectifs. L'accord, notamment avec la Commission, suivi par d'autres institutions, est l'expression concrète d'un partenariat qui s'est développé au fil du temps de manière très positive. La représentation de ces intérêts auprès des instances constitue certes une priorité ; mais au-delà de cela, dans cet esprit de partenariat avec les administrations des institutions, il faut souligner l'apport de notre expertise

à ces instances d'une part, et le développement des actions de coopération d'autre part, particulièrement dans le cadre social. Ce dernier bénéficie à l'ensemble des retraités de toutes les institutions et donne un sens tout-à-fait particulier à nos liens avec ces administrations et les anciens.

D'ailleurs, il faut rappeler la situation des anciens qui ont fait partie de la Fonction publique européenne, ce qui – et j'insiste là-dessus – doit faire l'objet d'une juste fierté. Si nos statuts reprennent comme un des buts de l'AIACE celui de contribuer à l'étude des problèmes que pose l'intégration européenne, cette appartenance à la Fonction publique européenne constitue sans aucun doute une valeur ajoutée devant permettre un apport avisé de notre part. C'est à ce propos que j'ai lancé une initiative à Valencia, qui a été reprise dans mon programme de travail présenté au Conseil d'Administration en octobre dernier ; j'ai eu l'occasion de la soulever lors de la rencontre ce même mois avec le Président Juncker – qui a indiqué son intérêt – et encore une fois à l'occasion de la cérémonie de signature évoquée ci-dessus ; cette initiative vise à une réflexion approfondie sur le rôle et l'avenir de la Fonction publique européenne.

Une table ronde à ce sujet aura lieu à Lisbonne lors de nos Assises sur la base d'un document de travail élaboré au cours de ces derniers mois. Je pense qu'il serait difficile de mieux commémorer et honorer notre cinquantième anniversaire.

Une certaine conception de la Fonction publique européenne est absolument indissociable d'une conception de l'Europe et de son processus de construction, certainement partagée largement par nous comme acteurs d'une manière ou d'autre de cette entreprise exceptionnelle à laquelle nous avons eu le privilège de contribuer.

L'aventure extraordinaire continue

In Memoriam Ludwig Schubert

PAR JOAQUÍN DIAZ PARDO, PRÉSIDENT AIACE INTERNATIONALE

Il nous a laissé un héritage d'une valeur incommensurable.



Ludwig Schubert—qui nous a quittés ce 28 décembre 2018—était déjà entré dans l'histoire, dans l'histoire de la fonction publique européenne, un des chantiers où l'on construit l'Europe.

Européen chevronné, parallèlement à une magnifique carrière professionnelle, il aura été de tous les combats pour défendre les intérêts du personnel : soutenir une fonction publique européenne au service des idéaux européens.

Sa personnalité réunissait un européen convaincu et militant, un fonctionnaire dévoué de la Commission et un penseur et acteur de cette fonction publique européenne indissociable pour lui de l'acquis européen et de l'Europe qu'il fallait réaliser. Son engagement sans limites dans le cadre de cette philosophie inaliénable a fait de lui un pilier de l'AIACE.

D'abord confrère et compagnon, il a été maître et actif tenace dans la défense des droits de cette fonction publique européenne et—dans une suite logique—de ses pensionnés. On l'a souvent surnommé « le père de la méthode », le système qui a permis de rationaliser et stabiliser le système de calcul et d'adaptation des rémunérations.

Ayant été Président et à l'heure actuelle Président d'honneur de l'AIACE, il n'a pas cessé de rester vigilant et, de manière particulièrement active, d'expliquer inlassablement la conception et l'architecture de notre système de pensions.

Il nous a laissé un héritage d'une valeur incommensurable. Guidé par une ténacité et une volonté indomptables—mais toujours bien fondées—il a

pu fournir une expertise absolument sans égal. En effet, l'analyse extrêmement approfondie et exhaustive dont il faisait preuve frappait de manière exceptionnelle lors des dialogues ou les débats en matière notamment de rémunérations ou de pensions. Expertise qui a fait de Ludwig Schubert une institution respectée : on recourrait à lui comme une référence.

Ces dernières années, tout en subissant des aléas de santé, il ne s'est jamais laissé arrêter par la fatigue ou la maladie en faisant preuve d'une énergie étonnante. Cette énergie venait certainement d'une foi et d'une vocation européennes, dont le rôle de la fonction publique européenne était un élément fondamental.

Comme nouveau Président, j'ai pu compter sur ses jugements toujours bien raisonnés et encore le 20 novembre dernier lors de notre réunion du Bureau, dont il faisait partie.

L'ironie cruelle du destin, hélas, a voulu qu'on doive regretter sa perte à la veille du 50ème anniversaire de notre association cette année-ci. Il nous laisse un héritage d'enseignement et d'expertise comportant un mandat que nous devons honorer en poursuivant son œuvre et en lui réservant perpétuellement une place au sein de notre association qui lui était tellement chère : « *l'immortalité est dans la mémoire des autres et dans l'œuvre que nous laissons* », nous enseignait J.L. Borges.

Repose en paix.

Il y a des personnalités tellement marquantes qu'une vie en fait déjà l'histoire.



Réduire notre hommage à un récit de ta vie professionnelle et humaine, aussi intense qu'il puisse être, ne rendrait pas suffisamment justice au Grand Homme que tu as été.

Né en Sarre en 1935, tu étais capable de témoigner aux larmes lorsque tu parlais de ton enfance, évoquant le rôle crucial que tes parents, et surtout ton père, avaient joué dans ton éducation, t'apprenant l'espoir et les valeurs européennes qui sont devenues les tiennes, bien ancrées dans ta culture et ta foi.

Un grand philosophe français disait «L'enfance décide». Pour toi Ludwig c'est particulièrement vrai, car elle a fait de toi, enfant lors de la période terrible de la guerre, l'Homme remarquable que nous avons connu.

Je remercie tes parents admirables.

Mes mots s'inspirent des nombreux témoignages qui nous sont parvenus de la part d'amis et collègues. Je remercie les présents qui reconnaîtront ci et là certains de leurs propos que je me permets de reprendre.

Ludwig était un européen convaincu dont les compétences, la culture, l'intégrité, l'engagement et surtout le courage, resteront exceptionnels.

Un homme juste, sévère et critique, parfois dur quand il le fallait, mais avec un cœur et une sensibilité immenses. Un négociateur redoutable, car extrêmement préparé, sachant manier les armes de l'argument et de la parole juste, toujours courtois mais aussi méticuleux, rigoureux, infatigable. Et capable de nous faire rire même dans les moments difficiles!

Ludwig détestait l'amateurisme, l'opportunisme, la médiocrité et l'injustice.

Mais jamais je n'ai vu en lui la moindre amertume, le moindre désenchantement, le moindre esprit de revanche. La solidarité, le respect du droit, l'honnêteté intellectuelle et la force du travail étaient ses valeurs.

Nous perdons un grand Monsieur et un ami, généreux et altruiste, à la carrière brillante et toujours consacrée à l'intérêt collectif et, surtout, à la défense de l'idéal européen.

Ludwig nous quitte, mais nous savons de par ses nombreux projets qu'il avait bien l'intention de continuer à travailler!

Il nous laisse cette symphonie inachevée, que nous allons essayer de reprendre avec nos moyens, même si le chef d'orchestre nous fera cruellement défaut.

Mais, puisque tu nous as montré que la diversité est une richesse quand les valeurs sont partagées et l'objectif est commun, nous allons -autant que possible- reprendre ton flambeau, cher Ludwig,

Nous te le promettons.

Ciao Ludwig, che il viaggio ti sia lieve e l'approdo dolce.

Ce texte a été lu le 7 janvier 2019 par Raffaella Longoni, lors de la cérémonie religieuse à l'Église Évangélique de langue allemande à Woluwe St Lambert (Belgique)

J'ai connu Ludwig - Mr Schubert - dans les années 70, en pleine crise économique lors du 1er choc pétrolier et de ses conséquences sur le Service public européen naissant (SPE). J'étais un jeune parisien, fonctionnaire syndicaliste travaillant loin de Bruxelles, au CCR à Ispra en Italie, puis à Petten aux Pays-Bas. Il a été mon « maître » et mon « mentor » sur les grands dossiers statutaires traités solidairement, le plus souvent côte à côte.

Ludwig a toujours combiné avec succès, moyennant beaucoup d'efforts, de sacrifices et de travail, sa brillante carrière d'économiste de premier plan à la DG II (actuellement ECFIN - Affaires économiques et financières) avec une activité de représentant du personnel.

Ludwig excellait dans la conception et les négociations concernant le Statut des fonctionnaires et autres agents de l'UE et plus particulièrement sur ses dossiers de prédilection comme la fameuse Méthode d'adaptation des rémunérations et des pensions qu'il a conçue en 1972, les principes et la gestion du régime de pension actuel, ainsi que le Régime commun d'assurance maladie (RCAM).

Politiquement engagé, parfaitement bilingue DE-FR, européen de la première heure, **Ludwig** était aussi un homme de terrain convaincu de l'importance du dialogue social pour défendre - sans ménager ses efforts - le Service public européen (SPE).

Ludwig nous a légué des dizaines d'articles fondamentaux qui serviront de guide aux prochaines générations et qui témoignent de sa maîtrise parfaite des sujets traités, ainsi que d'une clairvoyance politique hors du commun.

Ludwig avait la force et la sagesse comme disent les jeunes aujourd'hui. Il était convaincu du bienfondé de son engagement pour défendre ce en quoi il croyait profondément : le SPE et l'Europe.

Par sa connaissance approfondie et son excellente préparation ainsi que par sa culture générale étendue, **Ludwig** était crédible et convaincant avec des arguments qui faisaient mouche.

Il agissait avec humanité et même une certaine humilité, en respectant les gens et en tenant compte de leurs opinions. Il avait une grande clairvoyance sur les priorités et les chances d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés. Rigoureux et précis, il ne supportait

pas l'approximation. Il avait un sens remarquable du compromis juste et motivé. Diplomate, respecté et respectueux de la démocratie pour l'intérêt général bien compris, lorsqu'il croisait l'incompétence arrogante, il n'hésitait pas à la pourfendre publiquement, quel que soit le niveau de son interlocuteur.

Il avait un sens aigu du rapport de force à établir avec la « contrepartie patronale » comme il disait. Il savait lancer et organiser les actions, mais aussi les arrêter au bon moment quand la négociation allait de soi. Une de ses expressions favorites n'était-elle pas : « le Conseil est une machine à vapeur qui ne marche qu'à la pression ».

Il n'hésitait jamais à s'engager lui-même en première ligne sur le terrain, où il n'était jamais là pour paraître, mais par conviction et surtout toujours dans l'intérêt général.

Au cours des presque 50 dernières années, en dehors de son important apport professionnel de haut fonctionnaire notamment dans le domaine économique et monétaire avec l'euro, Ludwig aura fait plus que tous les gestionnaires de passage des institutions de l'UE, pour que le SPE soit et reste une administration centrale performante, indispensable à la poursuite de l'intégration européenne.

Ludwig avait des projets d'avenir en vue des prochaines élections européennes en mai 2019 et il encourageait tous ses amis à s'y engager aussi.

Jusqu'à la fin de sa vie, **Ludwig** a été actif et engagé même comme pensionné au sein de l'AIACE. Ceux et celles - nombreux - qui l'ont connu le regretteront comme un homme extraordinaire et pour quelques-uns comme un ami très cher.

Jusqu'aux derniers jours, aux dernières heures de **Ludwig**, le 28 décembre 2018, Éliane, Erik, Raffaella, son fils Eric et moi-même étions convaincus qu'il ne s'agissait que d'un nouvel obstacle qu'il allait franchir pour revenir parmi nous plus décidé que jamais.

Beaucoup ont cru qu'il était inaltérable... allez... éternel.

Personne ne l'oubliera de sitôt.

*Ce texte a été lu par **Pierre Blanchard** le 7 janvier 2019 lors de la cérémonie religieuse à l'Église évangélique de langue allemande à Woluwe St Lambert (Belgique)*

46 ans d'engagement pour la défense de l'indépendance, de la compétence et de la permanence du Service public européen (SPE) et celle des intérêts de son personnel actif et pensionné.



Au cours de toutes ces années, outre sa contribution remarquable de haut fonctionnaire, notamment dans le domaine économique et monétaire avec la création de l'euro, Ludwig Schubert aura fait plus que tous les gestionnaires de passage dans les services de l'administration et du personnel des institutions communautaires pour que le Service public européen soit et reste l'administration centrale performante et attrayante indispensable à la poursuite de l'intégration européenne.

PAR PIERRE BLANCHARD



Dans le premier Statut de **1962**, les adaptations salariales prévues à l'article 65 dépendent totalement de la bonne volonté du Conseil des ministres. Dans les années 70, l'inflation moyenne annuelle dans les États membres se situe entre 5 % et 10 %, taux partiellement compensé par des adaptations décidées par le Conseil sur fond de grèves du personnel des institutions. Cela aboutit, en onze ou douze ans, à une baisse relative du niveau des rémunérations d'environ 25 %, réduisant ainsi considérablement l'attrait des emplois du SPE pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière internationale en Europe.

En 1972, en plein « 1er choc pétrolier », **Ludwig**, qui est déjà une figure de proue de l'Union Syndicale, intervient pour concrétiser l'idée d'une « méthode » proposée au Conseil par le président de la Commission, Gaston Thorn, afin d'établir

le parallélisme de l'évolution du pouvoir d'achat dans le SPE avec celle des fonctions publiques nationales. La **première Méthode**, façonnée par **Ludwig** et fondée sur ce principe du parallélisme, est ainsi née dans le bureau du Président Thorn à Luxembourg au début de 1972.

Après des débuts difficiles, toujours émaillés de mouvements sociaux, la Commission introduit un recours contre le Conseil devant la Cour de justice de la Communauté européenne avec la précieuse aide technique de **Ludwig**. Une fois le recours gagné par la Commission, la méthode a été appliquée sans problème jusqu'en... 1976.

En 1976, la **deuxième Méthode** est décidée. **Ludwig**, avec d'autres syndicalistes, est aux commandes des négociations pour assurer une révision technique du système dont l'application est prévue pour une période indéterminée, assortie d'une clause de résiliation.

En 1980, en plein « 2e choc pétrolier », le Conseil des ministres résilie cette 2e Méthode préparée avec la Commission.

Ludwig s'active à nouveau pour établir un rapport de force favorable à l'ouverture d'une négociation visant à assurer la continuité de la Méthode. Grâce à lui, une Commission de concertation (COCO) avec le Conseil est créée en 1981, instance de négociation qui joue un rôle important dans le résultat final, c'est-à-dire la décision du Conseil d'adopter une **3e Méthode** à la fin de 1981, pour une durée de 10 ans.



Toutefois, l'introduction d'une clause de « catastrophe » pour des cas extrêmes est imposée par le Conseil (il ne l'utilisera qu'en 2011 et 2012 pour appliquer partiellement la méthode).

En outre, invoquant la récession économique, le Conseil exige un prix à payer pour une Méthode dont la durée — 10 ans — est exceptionnelle dans le monde des conventions collectives. Malgré des responsabilités professionnelles de plus en plus importantes, Ludwig s'engage dans de nouvelles négociations — sur fond d'agitation et de grèves dans les institutions, notamment au Conseil — et propose une formule aboutissant au célèbre « prélèvement de crise », fondé sur des paramètres sociaux et économiques consolidés : à mi-parcours, le taux de prélèvement fixé en 1981 sera ainsi diminué grâce à l'évolution favorable des paramètres définis par Ludwig, correspondant à un rétablissement sensible de la situation économique et sociale communautaire. En outre, les Coefficients correcteurs Luxembourg-Bruxelles sont introduits dans la grille salariale de base et les adaptations annuelles sont décidées « en net ». Tout cela fait partie d'un accord avec le Conseil endossé par la Commission.

Dans les années qui suivent et **jusqu'en 2014**, **Ludwig**, le « **père de la Méthode** » suit de près et, si nécessaire, guide directement les grandes négociations qui accompagnent le renouvellement désormais décennal de la Méthode ; étrangement, ces échéances coïncident avec une succession de crises économiques.

En 1990, le président Jacques Delors après avoir conclu avec les OSP un « Contrat social de progrès » pour faciliter le recrutement de « personnels extérieurs » décide de s'occuper lui-même du passage de la 4e Méthode au Conseil. Il échoue à faire accepter un compromis au Conseil des ministres à Luxembourg, et confie alors la négociation aux OSP, mais en fait à **Ludwig** lui-même

et à son équipe, en l'assurant du soutien de l'administration. La Commission se déclare prête à proposer au Conseil un résultat raisonnable. C'est ainsi, après de longues et pénibles négociations ponctuées d'actions du personnel, **qu'en 1991**, **Ludwig** obtient la **4e Méthode**.

À la fin des années 1990, alors qu'approche l'échéance pour le renouvellement de la méthode **en 2001**, une grave crise de la Commission conduit à la démission de son président, Jacques Santer. Face à l'implication du Parlement et du Conseil dans cette très grave crise interne, la Commission décide de créer un groupe de travail OSP-Institutions, appelé « groupe Williamson » (du nom du Secrétaire général de la Commission à cette époque). **Ludwig**, fin connaisseur du statut et négociateur accompli, y devient le « leader » de la représentation du personnel. Le Groupe Williamson établit les éléments d'une réforme du fonctionnement de l'institution et d'une refonte du statut qui, dès le début des années 2000, serviront de base au projet de révision complète du statut exigée par les Chefs de gouvernement pour affronter l'élargissement à 10 nouveaux états membres.

Inévitablement, **en 2003** se profile une nouvelle crise économique avec le « 3e choc pétrolier ». Heureusement, **la 4e Méthode** venue à échéance en 2001 est prolongée jusqu'en **2004** pour éviter des conflits salariaux pendant la révision du Statut.

Dès l'année **2000**, l'intervention de Ludwig est déterminante dans la grande négociation lancée par la Commission Prodi avec le Vice-Président Neil Kinnock, spécialement chargé de la réforme statutaire. Le premier projet déclencha immédiatement une mobilisation sans précédent du personnel de



la Commission. Le projet est abandonné et un groupe de haut niveau, appelé Groupe Ersboel (présidé par M. Ersboel, ancien Secrétaire général du Conseil), est mis en place afin de préparer avec les OSP les grandes lignes politiques et sociales de la réforme statutaire. **Ludwig** est à nouveau un des intervenants fondamentaux dans ce groupe qui adopte un rapport accepté par la majorité des OSP. Un nouveau Directeur général de l'administration, Horst Reichenbach, est nommé par la Commission pour donner forme, sur la base de ce rapport, à une proposition complète de la Commission au Conseil. Une période de dialogue social intensif se déroule alors pendant près de trois ans, jusqu'en avril **2004**, entre la majorité syndicale et la DG de l'administration et du personnel, dirigée par H. Reichenbach. Les partenaires sociaux travaillent de concert sur de nombreux points de la réforme comme la Méthode, les carrières et les pensions.

Le Vice-Président Neil Kinnock tient absolument à instaurer un **système de carrières continu**, afin de mettre fin aux blocages et à la « démotivation » des fonctionnaires en fin de carrière. C'est **Ludwig** qui conçoit le principe de progression salariale fondé sur la fameuse « racine 47e » avec la nouvelle grille de l'art. 65 du Statut que nous connaissons depuis **mai 2004**, qui comporte seize grades de chacun cinq échelons et deux groupes de fonctions. Le nouveau système est étayé par des taux de promotion qui représentent des garanties collectives d'équivalence de carrière.

Cette très importante révision statutaire, considérée par beaucoup comme la mise en place d'un statut modernisé et équilibré pour le SPE, sera supervisée et guidée par **Ludwig**.

Elle permet, depuis le **1er** mai 2004, d'inscrire de manière pérenne **la 5e Méthode** — dénomination étrangement absente dans les textes — dans une nouvelle annexe XI du statut ; elle permet également d'explicitier, **dans une nouvelle annexe XII, la mise en œuvre de l'article 83 bis du statut et du régime spécifique de pension des personnels du SPE.**

Dans ce dossier, l'intervention de **Ludwig** en tant que statisticien et connaisseur du statut a été à nouveau décisive pour fixer les éléments financiers, économiques et juridiques dans les calculs d'évaluation actuarielle annuelle et quinquennale.

Ludwig prend sa pension en 2000, mais reste actif sur ce dossier jusqu'à sa **conclusion en 2004.**

Ainsi, grâce à Ludwig, soutenu par ses amis fidèles et ses collaborateurs syndicaux, le « nouveau Statut » du SPE du **1er** mai 2004, obtenu par la seule négociation et comportant un minimum de modifications négatives imposées par le Conseil (par exemple, la réduction du taux annuel d'acquisition des pensions et l'augmentation de l'âge de la retraite), permet de faciliter l'élargissement de l'UE, de renforcer et de consolider les caractéristiques essentielles du SPE : **compétence, indépendance et permanence.** De plus, ce statut modernisé, adapté au traité de Lisbonne, permet d'obtenir une **5e Méthode** cette fois inscrite dans le statut et adoptée pour une durée renouvelable de dix ans. Il introduit également la définition claire, financièrement et juridiquement solide, d'un régime de pension original, maintenu en équilibre actuariel permanent, que **Ludwig** considère à juste titre comme le meilleur et le plus fiable du monde.

En 2008 survient la crise mondiale des « Subprimes », née aux États-Unis, dont les retombées économiques, sociales et financières désastreuses dépassent tout ce que l'on avait connu dans l'UE ; elle n'épargne pas plus le SPE et ses personnels que l'ensemble des citoyens européens.

De **2010 à 2014** s'instaure une longue période de blocage du dialogue social avec les autorités de l'UE qui imposent un gel total des rémunérations et des pensions, puis une application partielle de la **5e Méthode en 2011 et 2012** décidée de manière arbitraire. Dix ans plus tard, le bilan de cette crise est lourd et permanent comme dans la plupart des EM : les rémunérations et pensions du SPE ont subi une **perte relative de pouvoir d'achat de 6,4 %.**

En 2012, invoquant une énième crise économique le Conseil exige une nouvelle révision du Statut et de la Méthode, et l'application de la « clause d'exception » (Art. 10 de l'annexe XI du statut), qu'il utilise d'ailleurs en 2011 et 2012.

Ludwig, alors pensionné, intervient au nom de l'AIACE et reprend du service avec d'anciens syndicalistes pour défendre les intérêts des pensionnés et, plus largement, du SPE.



À la fin de **2013**, la version finale du Statut révisé qui prendra effet le **1er janvier 2014**, une fois de plus grâce à **Ludwig**, est plus que positive pour les anciens : **une 6e Méthode** devenue « actualisation des rémunérations et pensions » voit le jour avec une durée de dix ans en principe, jusqu'en 2023, mais elle doit continuer à s'appliquer au-delà de cette date en cas de désaccord sur son renouvellement au Conseil et au PE. La Commission adopte l'actualisation annuelle sur la base d'un rapport d'Eurostat par la voie d'actes délégués à cette institution¹ qui fait alors rapport au Conseil et au PE. La clause d'exception est remplacée par les art. 10 et 11 de l'annexe XI du Statut prévoyant une « **Clause de modération et d'exception** » qui fixe des modalités objectives et contrôlables de plafonnement de l'adaptation. Celle-ci peut également être modulée en cas de détérioration du PIB de l'UE pour l'année en cours. Les pensionnés ne sont pas soumis au nouveau prélèvement (art 66 bis du Statut) appelé de « *solidarité* » et les pensions restent liées aux rémunérations de base fixées dans la grille, selon l'article 66 du statut.

En janvier 2015, **Ludwig Schubert** et Pierre Blanchard introduisent pour l'AIACE un recours contre la Commission attaquant la décision d'application partielle de la Méthode par le Conseil en 2011 et 2012. Ce recours, qui allait devenir le recours **Ludwig Schubert** et consorts, a été enregistré par le TFPE sous la référence F4/15. L'arrêt du tribunal, **qui rejette le recours**, a été prononcé le **13 décembre 2018**. Les amis présents ce jour-là auprès de Ludwig alors hospitalisé, peuvent témoigner qu'il a été profondément affecté par cet arrêt qu'il considérait injuste et juridiquement infondé. Toutefois, il faut noter que l'introduction de ce recours a certainement influencé l'évolution de l'annexe XI actuelle du statut qui sécurise l'application de la Méthode sans clause interprétable exceptionnelle telle que l'ancien art.10. En quelque sorte, on peut consi-

dérer que cet arrêt confirme le prix à payer de la **6e Méthode** avec une perte nominale de -2,5 % sur la grille des rémunérations.

Ludwig croyait au succès de ce recours après 46 ans d'application **des six Méthodes** et avait confiance dans le tribunal européen qui ne pouvait que rétablir le droit. Convaincu de la validité de ses arguments technique et économique à la lumière du recours précédent de 2009 gagné en 2010, il avait largement contribué à son introduction et à sa rédaction. Fait très exceptionnel, **le 21 février 2018**, au cours d'une audience orale à laquelle **Ludwig** était présent, les juges de la CdJe chargés de l'affaire, constatant que les avocats n'étaient pas en mesure de répondre exactement aux questions, lui ont demandé directement d'expliquer certains moyens du recours ainsi que le contexte économique de l'UE au moment de l'application contestée de la Méthode en 2011 et 2012.

Dans ce contexte, l'analyse de cet arrêt surprenant était planifiée avec **Ludwig** dès qu'il irait mieux à sa sortie de l'hôpital.

Ludwig est président de l'AIACE internationale de **2005 à 2008**.

Il négocie le très important accord du **29 février 2008** entre l'AIACE et la Commission européenne [son **10e** anniversaire a été célébré en 2018]. Cet accord reconnaît la représentativité de l'AIACE et par conséquent son droit d'accéder et participer au dialogue social, sur la base de l'article 1 sexies introduit dans le statut de 2004 qui consacre le respect des droits sociaux des anciens. Il sera étendu progressivement aux autres institutions par les présidents successifs.

Ludwig a créé, en coopération avec l'administration de la Commission un groupe technique « Pensions et Assurances maladie » au sein duquel

¹ Selon la procédure visée à l'article 336 du TFUE



l'AIACE, la DG HR et le PMO peuvent échanger des informations et des avis. Depuis 2008, **Ludwig** était membre du GTR (groupe technique rémunération et pensions) qu'il a contribué à créer avec l'administration de la Commission et Eurostat afin de transmettre des informations techniques aux OSP et à l'AIACE, notamment sur l'application détaillée de la Méthode et du Régime de pensions.

Ludwig était également membre titulaire du Comité du Statut.

Il était membre du Bureau de l'AIACE Internationale où il avait été nommé **Président d'honneur**. Il était également actif dans la section de l'AIACE Belgique, où il a toujours été élu au Conseil d'administration avec un grand nombre de voix et avait la fonction du sage Vice-Président. Il faisait partie du comité de rédaction du VOX pour l'Internationale et de l'Écrin pour l'AIACE Be. Ses exposés et présentations étaient très attendus et fort appréciés lors des assemblées aux Assises de l'AIACE Internationale ou lors de conférences et assemblées générales ordinaires ou extraordinaires de la section Belgique.

Ces dernières années, infatigable, toujours motivé

et optimiste, on voyait **Ludwig** partout tirant sa mallette à roulettes pleine de documents dont il ne se séparait jamais afin d'être prêt à répondre à toutes les demandes. Avant son hospitalisation en novembre 2018, il était toujours vigilant pour prévenir toute menace vis-à-vis de notre Statut. Récemment, il prônait la tenue d'une Assemblée extraordinaire au début de 2019 pour exposer, expliquer et débattre avec les anciens de l'UE intéressés des menaces pesant sur notre régime de pension. En effet, le Conseil demande sans cesse à la Commission des rapports visant à justifier de nouvelles économies budgétaires, tandis qu'une nouvelle organisation syndicale à la Commission répand des contrevérités populistes alarmantes et vexatoires sur le régime de pension actuel.

Ludwig est irremplaçable à tous points de vue, par la conjonction de sa compétence exceptionnelle, de son aura, de son autorité et de l'impact de ses propos sur ses interlocuteurs. Il appartient à l'AIACE et à tous ses amis et collaborateurs proches de préserver et de prolonger son héritage statutaire, humain et intellectuel hors pair dans le SPE.

Nous ne pouvons pas l'oublier... ni vraiment le remplacer.

Aiace internationale

10ème anniversaire de l'accord de coopération et de partenariat



Signature de la déclaration conjointe AIACE-Commission européenne

Lors de la rencontre avec le Président Jean-Claude Juncker le 11 octobre dernier, il avait exprimé le souhait de signer personnellement la déclaration conjointe célébrant le 10ème anniversaire de l'accord de partenariat et de coopération entre la Commission et l'AIACE.

PAR DIDIER HESPEL, SECRETAIRE GENERAL AIACE INTERNATIONALE



Une signature solennelle a eu lieu le 7 février en présence de J. Díaz Pardo (Président de l'AIACE Internationale), accompagné de D. Hespel (Secrétaire général de l'AIACE internationale), M. Oostens et E. Halskov (membres du Bureau de l'AIACE Internationale) et de R. Longoni (Présidente de l'AIACE Belgique), ainsi que de C. Martinez Alberola (Chef du Cabinet du Président), M. Selmayr (Secrétaire général), Chr. Roques, K. Binon, (respectivement Directeur et Chef d'unité de la DG HR), V. Gaffey (Directrice du PMO), N. de La Grandville (Chef du Protocole), B-Y. Medghoul, (membre du Protocole) et K. Gross (membre du cabinet Oettinger)

Après les signatures, le Président Juncker a renouvelé son appréciation du rôle et de la mémoire des Anciens et a souhaité pouvoir compter sur leur soutien, tout en offrant également le sien ainsi que celui des services de la Commission pour l'action de l'AIACE. Pour sa part le Président J. Díaz Pardo l'a remercié pour la mise en lumière de l'AIACE et pour l'accord que cette signature au plus haut niveau consacre, en dédiant cette signature à L. Schubert récemment disparu et en se félicitant de l'engagement de la Commission qui se traduit par la signature de cette déclaration.

Déclaration conjointe entre l'Association internationale des Anciens de l'Union européenne (AIACE) et la Commission européenne

A l'occasion du 10ème anniversaire de l'accord de coopération et de partenariat, l'Association internationale des Anciens de l'Union européenne (AIACE), représentée par son Président, M. Joaquin Díaz Pardo, et la Commission européenne, représentée par son Président, M. Jean-Claude Juncker, décident de signer la déclaration conjointe suivante :

Le premier accord entre la Commission européenne et l'AIACE, signé le 14 juin 2002, a marqué le début d'une volonté commune de partenariat et de coopération. Le renouvellement de cette volonté s'est vu reflète dans l'accord signé en 2008—dont nous nous réjouissons de fêter le 10ème anniversaire. Cet accord a été de nature à consolider une étape forte et très significative qui a permis de dégager des résultats très fructueux.

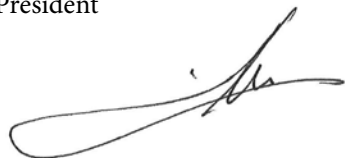
En effet, ce partenariat a donné lieu à un engagement réciproque, qui s'est traduit notamment sur trois volets : l'association de l'AIACE à la Commission européenne dans le processus de dialogue social des conditions prévues dans l'accord ; une coopération concrète et cadrée avec la Direction Générale des Ressources Humaines dans les actions d'assistance sociale; un acquis et une mise à jour de l'expertise de l'AIACE dans des sujets majeurs d'intérêt particulier, c'est le cas des pensions ou du RCAM.

Dans cet esprit, la Commission européenne et l'AIACE, par la présente déclaration,

- réaffirment solennellement leur volonté de coopération dans l'intérêt mutuel des parties, notamment dans le rôle d'intermédiaire de l'AIACE en vue de diffuser et de simplifier l'information et de faciliter les démarches administratives des pensionnés ;
- se félicitent des contributions de l'AIACE, notamment de la mise à disposition de l'expertise de ses membres dans différents dossiers d'intérêt général ;
- souhaitent renforcer le dialogue, notamment en assurant la présence de l'AIACE dans toutes les réunions de négociation durant lesquelles sont traités des thèmes qui concernent ou peuvent concerner les pensionnés ;
- veillent conjointement à la bonne application des articles 3, 4 et 6 de l'accord ;
- soulignent les possibilités de coopération dans le cadre des sections, en particulier en ce qui concerne les actions sociales ;

Fait à Bruxelles, le 7 février 2019, en deux exemplaires en langue française.

Pour l'Association internationale des Anciens de l'Union européenne, M. Joaquin Díaz Pardo, Président



Pour la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, Président



A SUSTAINABLE EUROPE BY 2030

Sustainable development is development that meets the needs of current generations without compromising the ability of future generations to meet theirs. It is a concept deeply rooted in European policies. Over 40 years, Europe has put in place some of the world's highest environmental standards and ambitious climate policies, and championed the Paris Agreement.

SOURCE: EUROPEAN UNION PUBLICATIONS

The Commission is now launching a **forward-looking debate on sustainable development**, as part of the broader reflection opened by the White Paper on the Future of Europe in March 2017.

The EU has all it needs to improve its competitiveness, invest in sustainable growth and spur action by governments, institutions and citizens, leading the way for the rest of the world. Using the United Nations Sustainable Development Goals (SDGs) as a compass, the reflection paper identifies **key enablers for the transition towards sustainability**. It outlines **three scenarios** on how best to progress on the Sustainable Development Goals.

- An overarching EU SDGs strategy to guide all actions by the EU and Member States

Here, the SDGs are endorsed at the highest EU political level, underpinning future policies and activities. EU institutions and Member States, including regional and local authorities, would work closer together to ensure better coordination. An implementation process will be set up to monitor progress, setting milestones to deliver on by 2030.

- Continued mainstreaming of the SDGs in all relevant EU policies by the Commission, but not enforcing Member States' action

The SDGs will continue to inspire the Commission's political decision-making and guide the development of the post-EU2020 growth strategy, while not excluding other political priorities, and not forcing the work of Member States to reach the SDGs collectively and EU-wide. This approach would leave more freedom to Member States, including regional and local authorities, to decide whether and how they adjust their work to deliver on the SDGs.

- Putting enhanced focus on external action while consolidating current sustainability ambition at EU level

The EU is a frontrunner on the SDGs in many ways. It could build on this experience by making more improvements and assisting other countries around the world to help make further progress. The EU could decide to promote its environmental, social and governance standards more strongly through trade agreements and multilateral negotiations. The EU could also work even closer together with international organisations in pursuit of the same goals.

https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-towards-sustainable-europe-2030_en

This page provides the links to the reflection paper, the Commission's contribution, the EU's performance and the Multi-stakeholders platform contribution. The reflection paper can be found directly at:

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_30-01_en_web.pdf

Note from the Editor. The Commission is addressing a first order priority. Sustainable development, as defined in the United Nations Sustainable Development Goals (Agenda 2030) has become a global and universal challenge, rallying together young and old, Europeans and non-Europeans. The thematic part of VOX 112 is dedicated to this issue. Three articles analyze the positive impact of the Paris Agreement, the reasonable limits to growth, and the amazing youth's mobilization to fight climate change.

Greta Thunberg, the Swedish student who started the initiative of taking a school day's off to protest for climate change, has become a world known person. She has visited Brussels, to participate in a debate of the European Economic and Social Committee, and has met there President Juncker.



Quand l'UE protège les internautes

Le 21 Janvier 2019 pourrait être une date mémorable dans la lutte pour la **protection des données personnelles** des utilisateurs des services informatiques fournis notamment par de grandes sociétés internationales.

PAR JEAN-GUY GIRAUD



En effet, la CNIL française (Commission nationale de l'informatique et des libertés) vient de condamner la société GOOGLE LLC - active sur le territoire-à une **amende de 50 millions d'Euros** correspondant à 4% de son chiffre d'affaires local. (voir ci-dessous)

En pratique, la CNIL a constaté des "manquements" portant sur la **personnalisation de la publicité** adressée aux utilisateurs via GOOGLE. Ces manquements concernent "le manque de transparence, l'information insatisfaisante et l'absence de consentement valable".

La CNIL avait été saisie de **deux plaintes** collectives par deux associations ayant regroupé plus de 10.000 plaintes individuelles.

Cette décision sera abondamment commentée par la presse française et européenne comme étant la première du genre et portant sur un des "géants" internationaux de services informatiques.

Nous voudrions ici nous limiter à l'**aspect institutionnel** d'une affaire qui peut être présentée

comme un cas d'école de "**success story**" tant de la part des législateurs européen et national que de l'autorité nationale de contrôle de la législation.

Ce succès peut être apprécié en rappelant la simple chronologie des faits :

le 27 Avril 2016, l' UE a adopté le fameux RGPD ("Règlement Général sur la Protection des Données) après une intense négociation entre le Conseil et le Parlement européen, ce dernier ayant considérablement renforcé l'aspect "protecteur" du Règlement,

ce Règlement était applicable à partir du 25 Mai 2018,

le **20 Mai 2018** (soit 5 jours avant le délai imparti) le Parlement français a adopté une loi de transposition du RGPD (1),

le **25 Mai 2018**, les deux associations concernées ont déposé leurs plaintes (préparées bien à l'avance) auprès de la CNIL,

le **1 Juin 2018**, la CNIL a démarré son enquête (2) et effectué un contrôle en ligne de grande ampleur en Septembre 2018,

le **22 Octobre 2018**, le rapporteur de la CNIL a soumis ses conclusions à la formation interne compétente,

le **21 Janvier 2019**, la CNIL a adopté sa décision de sanction.

Au total, **un délai de 8 mois** seulement a séparé les dates d'entrée en vigueur du Règlement européen de la première sanction adoptée sur cette base par une autorité nationale de contrôle–et

ce dans un domaine d'une extrême complexité technique et dans une affaire impliquant une puissante société multinationale.

Même si cette affaire n'est pas terminée sur le plan juridictionnel (3) et si elle est loin de régler l'ensemble des problèmes liés à la protection des données, elle valait la peine d'être citée en **exemple de ce que peut accomplir l'UE** - avec la collaboration des États membres–pour la **protection des intérêts des citoyens** dans un domaine prenant une importance accrue dans leur vie quotidienne.

Exemple à diffuser sans modération – éventuellement via Google ...

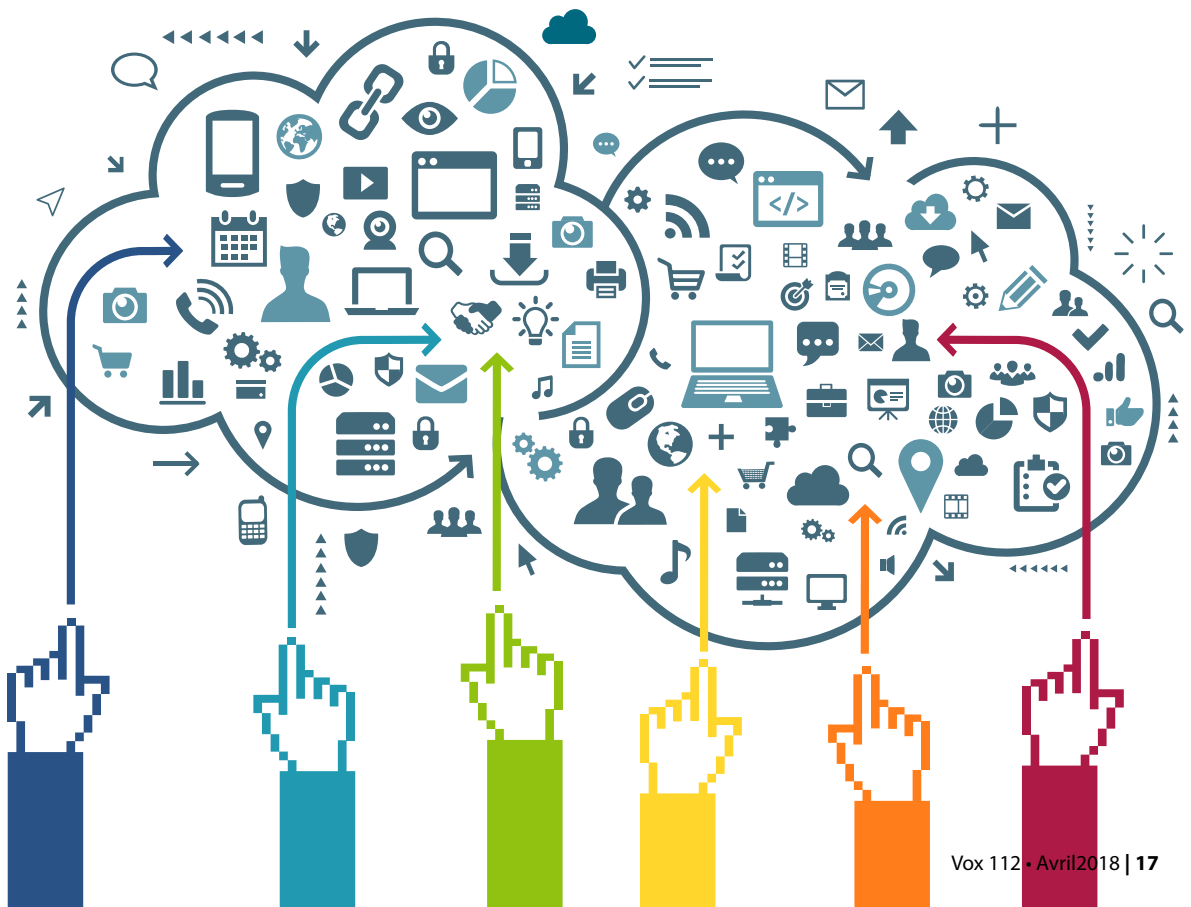
(1) en l'occurrence, le Règlement européen était d'application directe et ne nécessitait pas, pour entrer en vigueur, d'acte national de transposition. Toutefois, le Gouvernement a estimé utile de faire adopter une loi "d'application" en vue de "ré-ordonner" le droit national applicable et de renforcer certains éléments du Règlement (comme l'y autorise le droit européen).

(2) enquête menée en collaboration avec les instances de contrôle d'autres États membres (notamment d'Irlande ...) comme l'exige le RGPD.

(3) elle peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'État (dans les 4 mois) voire d'une action ultérieure devant la Cour de Justice européenne.

<https://www.cnil.fr/fr/la-formation-restreinte-de-la-cnil-prononce-une-sanction-de-50-millions-deuros-lencontre-de-la>

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/san-2019-001_21-01-2019.pdf



PROPERTY OF INTERNATIONAL COUPLES (MARRIAGES AND REGISTERED PARTNERSHIPS): HOW TO MANAGE IT AND DIVIDE IT IN CASE OF DIVORCE, SEPARATION OR DEATH.

SOURCE : EUROPEAN UNION / YOUR EUROPE

Cross-border rules

As more and more people marry or live in partnerships across borders, clear rules are needed on how joint property is divided in case of death, divorce or separation.

Marriage

EU countries have different rules on marriage:

- marriage is a legal institution recognised in all 28 EU countries
- in 13 EU countries, it is open to both opposite-sex and same-sex couples: the Netherlands, Belgium, Germany, Malta, Ireland, Finland, France, Denmark, Luxembourg, the United Kingdom, Spain, Sweden and Portugal.

Registered partnerships

- 20 EU countries allow registered partnerships (also for same-sex couples): Austria, Belgium, Croatia, Cyprus, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Slovenia, Spain, Sweden and the United Kingdom.

Property rights

New rules applying as from 29 January 2019 aim to clarify the property rights for international couples, either married or in a registered partnership. These rules, which help international couples manage their property on a daily basis or divide it in case of death, divorce or separation, bring an end to parallel and possibly conflicting proceedings, for example on property or bank accounts, in different EU countries.

Since it was not possible for all 28 EU countries to agree on the new rules, 18 of them decided to cooperate on these rules and adopt them. These

EU countries are: Belgium, Bulgaria, Czechia, Germany, Greece, Spain, France, Croatia, Italy, Cyprus, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Austria, Portugal, Slovenia, Finland and Sweden. The other EU countries can join the new rules any time. In the meantime, they will continue to apply their respective national rules.

The new regulations, one covering marriages and the other registered partnerships, will:

- help international couples know which EU country's courts will deal with a dispute on their property in case of divorce, separation or death;
- help international couples know which country's law will apply to questions concerning their property;
- help international couples have a judgment recognised and enforced in another EU country.

The regulations do not change national laws on marriage or registered partnerships.

The EU Regulations on the property regimes for international couples, covering both marriages and registered partnerships, apply since 29 January 2019.

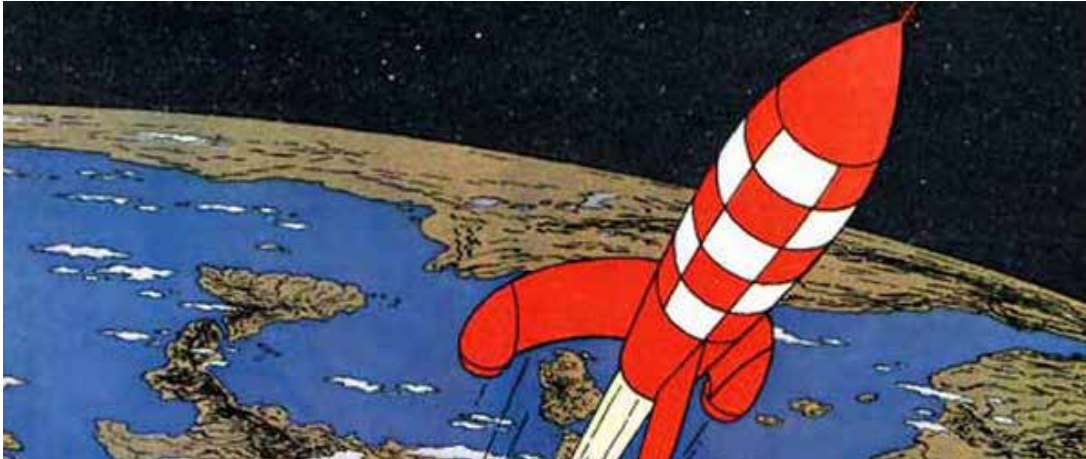
Full text of the two regulations

- Regulation applying to matrimonial property matters : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?from=EN&uri=CELEX-%3A32016R1103>
- Regulation applying to property consequences of registered partnerships : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?from=EN&uri=CELEX%3A32016R1104>

L'EUROPE SE RELANCE VERS LA LUNE

ArianeGroup vient d'annoncer la signature d'un contrat avec l'ESA (Agence spatiale européenne) dédié à la **préparation d'une mission lunaire**.⁽¹⁾

JEAN-GUY GIRAUD



L'objectif affiché est *“l'exploitation d'un minerai (le “régolithe”) duquel il est possible d'extraire eau et oxygène, permettant ainsi d'envisager une présence humaine autonome sur la Lune et de produire le carburant nécessaire à des missions d'exploration plus lointaine”* .

ArianeGroupe sera chargée du lancement de la fusée, du transfert vers la Lune du matériel nécessaire, de l'alunissage et des communications liées à la mission de l'ESA.⁽²⁾

L'ESA mettra en oeuvre tous les travaux prévus in situ et notamment ceux liés à l'exploitation du minerai lunaire.

Les détails de cette **mission sans précédent** seront communiqués ultérieurement et soumis fin 2019 à l'approbation du Conseil ministériel de l'ESA.

Pour mémoire, rappelons que :

- ArianeGroup est une société privée dont les capitaux sont détenus par Airbus (50%) et par Safran (50%)

- ESA est une agence internationale à laquelle participent 20 des États membres de l'UE (dont 50% par la France et l'Allemagne).

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la **politique spatiale européenne** - créée par le Traité de Lisbonne - pour *“coordonner les efforts nécessaires pour l'exploration et l'utilisation de l'espace”* en liaison avec l'Agence spatiale européenne (art. 189 TFUE).

Il s'agit d'une *“compétence partagée”* entre l'UE et ses États membres pour laquelle la Commission prépare les grandes orientations soumises au Conseil et au Parlement et dont les réalisations sont co-financées par le budget de l'UE.

Cette initiative assez spectaculaire (*“cent pour cent européenne”*) intervient au lendemain des ambitions et projets récemment annoncés par la Chine et par de grands groupes privés américains soutenus par la NASA.

Elle confirme l'intention de l'Europe *“d'assurer son autonomie en matière d'accès à l'espace et d'utilisation de celui-ci”* - comme il était rappelé dans cette note de Juin 2017.

(1) <https://www.ariane.group/wp-content/uploads/2019/01/Contrat-Lune-2101.pdf>

(2) <https://www.capital.fr/entreprises-marches/leurope-demande-a-arianegroup-si-une-mission-lunaire-est-possible-dici-2025-pour-extraire-des-ressources-indispensables-a-l'exploration-spatiale-1324382>

European Elections 2019



In May, hundreds of millions of citizens will elect a new European Parliament. EU citizens will carefully evaluate candidates and programmes, before making choices that will shape the future of our continent and our role in the world for years to come. The European Union, a unique, shared project underpinned by peaceful cooperation, is under threat from forces who wish to destroy what we have achieved together.

BY ANTONIO TAJANI, PRESIDENT OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

This is in contrast with recent surveys indicating a growing favourable opinion towards the EU. 48% of European citizens believe that “their voice counts in the EU”. Despite differences among Member States, this represents an overall 10% point increase over the last ten years.

However, much work must still be done.

We have to change Europe and make it more effective by answering citizens’ concerns and building upon what we have already achieved.

Over the next few months, in particular, our citizens will scrutinise how and what the European Union is doing to protect them, create new opportunities and project a strong European Union abroad. They will expect answers to concerns regarding migration flows, security, the environment and jobs.

We must work hard to ensure that our citizens are

aware of the results MEPs are delivering every day, like asylum reform, working more closely with Africa, fighting terrorism, anti-dumping measures to protect European jobs, holding web giants to account or protecting private data.

Since 2017, we have put the European Parliament—the EU’s only directly elected institution – at the heart of the discussion on Europe’s future. Government leaders are joining us regularly to outline their respective visions to us. This has led to lively debates that will lay the groundwork for us to improve the European project.

In parallel, we welcomed more than 8,000 young people to Strasbourg and 800 to Brussels, allowing us to learn more about the next generation’s hopes and concerns, but most of all, how we can take Europe forward together.

Thank you for the work you do to bring the European Union closer to its citizens.



BATTLE FOR ‘EUROPE’S SOUL’?

The European Parliament election campaign is entering full swing—a detailed analysis of the platforms of the main European party groups and what the political consequences might be for the EU over the next five years.



MIRIAM SORACE, SOCIAL EUROPE

In his speech at the December congress of the Party of European Socialists, Frans Timmermans, the current lead candidate for the PES, defined these elections as being about ‘the soul of Europe’. Eurosceptic forces made important gains in the 2014 election and are set to increase their seat share again in the upcoming one. Overtly pro-European forces also seem set to make important gains in electoral support, and new pro-European forces are also forming (for example, the Italian More Europe party or the pan-European Volt). As overt position-taking over EU institutions and powers starts to even up (while in the past it was monopolised by anti-EU actors), we may be finally entering the era of EU political contestation. Rocked by forces that want, respectively, less and more Europe, the 2019 election results have thus the potential to define the nature of the EU for years to come.

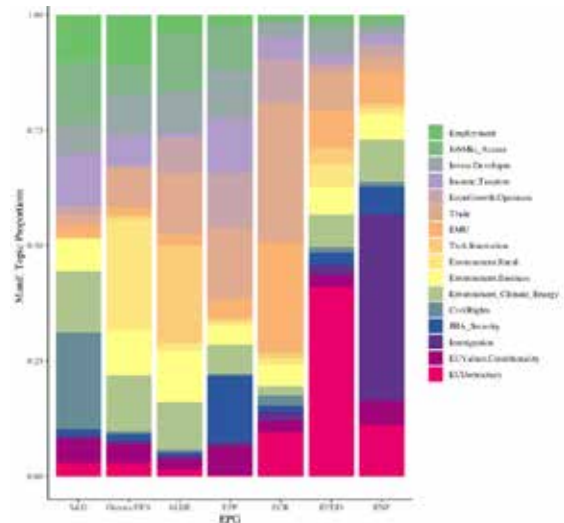
Platforms and campaign issues

The member states are still responsible for the running of European Parliament (EP) elections, but national parties (especially the more established ones) will signal their Euro-party or European Party Group (EPG) affiliation during the campaign. EPGs are ‘umbrella organisations’ joined by ideologically-similar national parties to coordinate their EP activities. Some EPGs are well-oiled machines, such as the European Peoples’ Party (EPP) and the Socialists and Democrats (S&D, formerly PES)—founded, respectively, in 1976 and 1973. Others are of very recent establishment, such as the Europe of Nations and Freedom (ENF) group, created by radical-right Eurosceptic parties in the aftermath of the 2014 elections. Being part of an EPG has its advantages: it makes it easier for a national party to get rapporteurships, speaking time and committee chairmanships (as well as funding for administration/staff).

To give an overview of the 2019 policy priorities of the main EPGs I have collected some recent party literature from their official websites. Not all EPGs have released their official 2019 manifestoes

as of now. So I complemented the set of documents by using the most recent party-congress resolutions or current programme sections in the official websites. The European Left (GUE/NGL) is absent from this analysis since the European left is currently divided and no clear manifesto/platform section was found on its website.

I carried out an LDA topic model analysis of the documents. The algorithm identified 16 key topics in the corpus. Economic (especially trade and employment policy) and environmental-policy topics are quite prominent features of European parties’ current discourse. There is also some notable discussion (albeit uneven) around economic and monetary union and the reform of EU institutions. Different EPGs of course place different emphasis on each issue. Figure 1 below depicts the likelihood that each EPG’s programme relates to any given topic.



Graphic: party issues
Party platforms as of 6 February 2019, downloaded from official websites. The list of European Party Groups is as follows: Progressive Alliance of Socialists and Democrats (S&D); The Greens—European Free Alliance (Greens/EFA); Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE); European People’s Party (EPP); European Conservatives and Reformists (ECR); Europe of Freedom and Direct Democracy (EFDD), Europe of Nations and Freedom (ENF).

Civil-rights issues are mostly ‘owned’ by the S&D and almost never picked up by other groups. Similarly, immigration has clear urgency for the ENF group—unsurprisingly, since it is mainly composed of radical-right populist parties—but very low salience for all other groups. Overall, the S&D prioritises issues of employment, income and taxation, and aims at imbuing European economic policy with a more ‘social’ dimension. The S&D also emphasises climate and environmental issues, though not to the same extent as the Greens/EFA. The Greens are predictably running on a clear environmental platform, and also on an employment / ‘social Europe’ one.

The liberals (ALDE) also discuss employment (especially by adopting ‘job market access’ rhetoric), income policy and the need for investment. They are however more interested than the preceding groups on trade and economic growth / innovation. They share a concern for environmental policy (discussed mainly in relation to businesses and climate). All in all, ALDE’s programme appears almost exclusively focused on the economic dimension.

The EPP also overwhelmingly talks about economic policy—and particularly about economic growth and trade—but it places a bit more emphasis on issues of law and order such as Justice and Home Affairs / security and EU values, rule of law and foreign relations. The European conservatives’ (ECR) rhetoric is heavily centred on trade and on economic growth, as well as on the common currency and EU institutional reform. The European Party of Freedom and Direct Democracy—led since 2014 by the UK Independence Party and the Italian Five Star Movement—is predictably very concerned with the importance of redressing the democratic flaws of EU institutions. These issues have also been indicated as priorities by the Five Star Movement in its current quest for new allies.

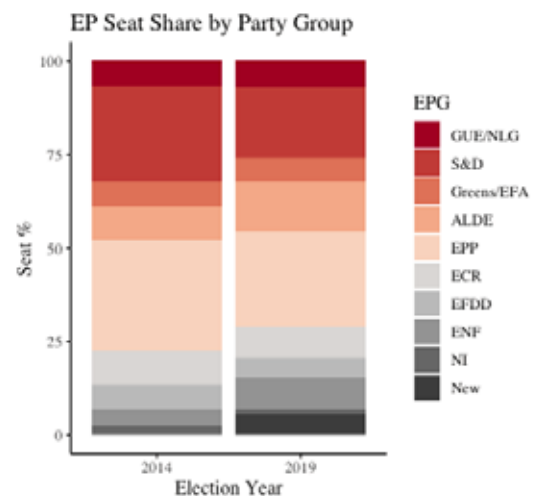
Finally, the Europe of Nations and Freedom group, as mentioned above, prominently discusses immigration, though it also features discussions on the common currency and EU democracy. We see a clear divide between non-Eurosceptic (S&D, Greens/EFA, ALDE, EPP) and Eurosceptic groups in their emphasis on economic versus non-economic issues—with the former mostly discussing economic and environmental-policy proposals and the latter focusing on EU institutions or monetary-union reform and cultural issues (such as security or immigration).

The battle over the democratic soul of European institutions is, unfortunately, still very much one-sided in terms of salience. However, it is heartening that the Greens and the other mainstream EPGs (except, sadly, for the EPP) are paying attention to the issue and putting forward their counter-proposals. Upon analysing each party platform, it appears that the centrist, mainstream party groups (ALDE, S&D) mostly emphasise piecemeal reforms, such as increasing transparency, augmenting EP powers and creating participatory/deliberative opportunities for citizens (which are aims also shared by the Greens), while the Eurosceptic camp (ENF, ECR and EFDD) believe democracy can only lie at the domestic level and call for a return to strong intergovernmentalism, though (in the EFDD case) there is also an eagerness to introduce direct/participatory democracy avenues.

The Greens are putting forward some brave proposals on this issue, making a strong case for full supranational democracy and for moving away from national vetoes, to reduce the policy failures caused by the EU’s intergovernmental, territorial processes. Finally, the S&D proposes transnational electoral lists, which betray a similar interest in transnational democracy. It appears that there might be a consensus on introducing deliberative/participatory fora, as many political forces seem to support this. This might be an important first step for the future parliament in the direction of developing EU-level political contestation and transnational democracy with it.

Expected seat shares

In terms of expected electoral results, Figure 2 below depicts the share of seats won by each EPG in 2014 and the projected percentage of seats in the future parliament (2019-2024), using pollsofpol.eu.



GRAPHIC: EXPECTED SEAT SHARES

Figures from pollofpolls.eu. Last accessed 6 February 2019. The 2019 estimates are based on polls that refer to national elections, not European ones. The vote share of small/anti-establishment parties might thus be underestimated.

It is clear that the S&D and the EPP are contracting while Eurosceptic and nationalistic forces (EFDD, ENF and ECR) are increasing their share of the seats. This appears to be driven by the electoral successes of parties affiliated with the ENF (such as Matteo Salvini's Lega in Italy) but also the achievements of new parties (the big majority of which are radical-right and/or Eurosceptic).

There are also some notable gains made by ALDE, though it may be due to the assumption made by pollofpolls.eu that Macron's La République en Marche will be affiliated with ALDE, which is likely but still very much in doubt. ALDE is however also set to make quite substantial electoral gains in nine other member states (Ireland, Spain, Germany, Denmark, the Czech Republic, Slovenia, Romania, Estonia and Latvia), while losing some small support only in seven (Portugal, Belgium, Sweden, Finland, Croatia, Bulgaria and Lithuania). Overall, the two mainstream parties (S&D and EPP) are expected to reap 44 per cent of the European Parliament's seats, down from a clear majority of 55 per cent in the 2014-19 term.

Potential consequences

As is evident from the seat projections above, grand-coalition (S&D + EPP) voting, which is in decline, at least since 1999, will no longer be practically possible. In terms of the more common majorities built on the ideological left-right divide, the left (S&D-ALDE-Greens/EFA-GUE/NGL) will see its share of seats decrease from 47.9 to 45.6 per cent, while the right (EPP-ALDE-ECR) is predicted to reduce its seat share only slightly, from 47.8 to 47.3 per cent. The right-wing coalition has also further votes available in the radical-right region, if it wanted to use them, while the left has no further left-wing space available. If we look at the European-integration dimension—another important dimension of EP competition—the Europhiles (S&D, EPP, ALDE, Greens/EFA) still enjoy a super-majority of 63.9 per cent (though down from 70.6 per cent in the previous legislative term).

The predicted strong showing of Eurosceptic groups is generating fears that EU decision-making will be deadlocked, obstructing the EP's capacity to

take decisions and potentially increasing national governments' influence. However, finding a majority in the EP has usually been an ad hoc exercise, in no small part because the EU is not a majoritarian parliamentary regime. MEPs are familiar with perpetual compromise and with shifting majorities. Similarly, the right-wing coalition is not projected to have significantly less clout than it had during the 2014-19 term (see above)—it is simply going to be more dominated by the ALDE group (if the current projections hold, that is).

Finally, Eurosceptic party groups are notoriously incoherent: apart from the ECR, which fares somewhat better, Eurosceptic members rarely vote together or manage to build a party line, whereas mainstream EPGs are more successful in whipping the vote. By way of example, MEPs from the Five Star Movement (currently members of the EFDD group) usually vote together with the Greens and almost never with fellow EPG member UKIP, showing only opportunistic Euroscepticism. Eurosceptics are thus unlikely to form a consistently unified front against policy proposals.

Finally, EPGs have a role in the nomination process of the president of the European Commission, where the grand coalition proved useful back in 2014. While before the Lisbon treaty the nomination of this top executive post was the prerogative of national governments, now it is the EP which formally elects the commission president. It is likely that the EPG that wins (close to) a majority in the European elections will determine who the president is (the Spitzenkandidaten process).

Given the absence of clear majorities, or of the possibility of grand-coalition voting, the nomination of the commission president is likely to take longer in 2019: the gains of the Eurosceptic contingent make it difficult for the two mainstream parties—which are the more vocal supporters of the Spitzenkandidaten process and are ready to back each other's nominee—to command the 353 seats needed for a majority. Similar to the pattern of increasingly lengthy coalition talks in recent domestic government formations, the nomination of the new president might suffer significant delays this time around, with the likely consequence that the power of nomination will be practically handed back to national governments.

Miriam Sorace is an LSE fellow in EU politics at the European Institute. This article was first published by EUROPP@LSE

QUEL PARLEMENT EUROPÉEN EN 2019 ?



Partis politiques et groupes politiques européens : le point de la situation

Le Parlement européen issu des élections de mai prochain connaîtra-t-il un « Big Bang » de ses Groupes politiques ? Dans plusieurs numéros précédents de VOX1, nous avons tenté de faire le point de la situation : l'éventail des partis politiques européens2 (structures autonomes) et des partis nationaux qui leur sont affiliés sera sans aucun doute recomposé avec un impact certain sur la (re)composition des groupes politiques3 au sein du futur parlement. Rappelons que pour peser au sein du PE (notamment en vue de l'attribution des postes de responsabilité : par exemple, les présidences des commissions parlementaires, mais aussi l'attribution d'infrastructures, etc.), les groupes politiques tentent de « fédérer » également en leur sein des élus de partis nationaux qui ne sont pas nécessairement sur la ligne des principaux partis du Groupe (par exemple, le parti FIDESZ de Viktor ORBAN au sein du Groupe du PPE). À noter aussi que dans le cas d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE, la taille du PE serait réduite de 751 à 705 sièges : une partie des sièges serait réaffectée à certains États membres, les autres ne seraient pas utilisés pour le moment.

VANCAMPENHOUT.ROGER@SKYNET.BE

Entre-temps, les partis politiques européens se mettent en ordre de bataille. Le parti populaire européen (PPE) a désigné **Manfred Weber** (député européen allemand) comme Spitzenkandidat (candidat-chef de file européen et candidat éventuel à la présidence de la Commission européenne, au cas où le groupe du PPE reste majoritaire au sein du PE). Le PSE (Parti socialiste européen) a choisi **Frans Timmermans** (actuel vice-président – néerlandais – de la Commission européenne), qui convoitait le titre avec Maroš Šefčovič (vice-président – slovaque – de la Commission). Les écologistes européens – Parti vert européen (PVE) – ont choisi le couple **Bas Eickhout**, député européen néerlandais, et **Ska Keller**, députée européenne allemande. Le parti ALDE (Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe) a opté pour une équipe de Spitzenkandidaten, appelée désormais « Spitzenmannschaft » (EN : « Team Europe »), qui sera élue au mois de mars : sera-t-il rejoint

par les élus LRM ? Quant au Parti de la Gauche européenne et alliés (PGE), qui pilote le Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique, les Spitzenkandidaten seront **Nico Cué** (belge) et **Violeta Tomič** (slo-vène). Les conservateurs européens (Alliance des conservateurs et réformistes européens – ACRE) ont, quant à eux, élu leurodéputé tchèque **Jan Zahradil**. L'Alliance transnationale de la gauche radicale « Printemps européen », lancée par l'ancien ministre grec des finances Yanis Varoufakis et l'ex-PS français Benoît Hamon, a désigné deux têtes de liste, à savoir **Laurent de Sutter** (belge francophone) et **Rosita Allinckx** (belge néerlandophone) : le programme de l'Alliance se veut « vert et progressiste » et promoteur d'un « Green New Deal pour l'Europe ». L'Alliance intègre, entre autres, les nouveaux partis ou mouvements nationaux DIEM25 Belgique, Génération.s Bruxelles et LIVRE (Portugal). Nous attendons dans les pro-

1 Voir notamment VOX N° 111

2 Alliance pour la démocratie directe en Europe • Alliance des conservateurs et réformistes européens **ACRE** • Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe **ALDE** • Alliance européenne des mouvements nationaux **AEMN** • Européens unis pour la démocratie • Mouvement politique chrétien européen • Parti démocrate européen **PDE** • Alliance libre européenne Parti vert européen **PVE** • Parti populaire européen **PPE** • Mouvement pour l'Europe des nations et des libertés **MENL** • Mouvement pour l'Europe des libertés et de la démocratie **MELD** (dissous en 2015) • Parti socialiste européen (et affiliés) **PSE** • Parti de la gauche européenne **PGE**

3 Les députés européens ne se regroupent pas par nationalité, mais par groupes politiques en fonction de leurs idées politiques. Les groupes politiques doivent compter au moins 25 députés en provenance d'au moins un quart des pays européens. Ils sont dotés d'un président, d'un bureau et d'un secrétariat. Le Parlement européen compte actuellement (mandature 2014-2019) huit groupes politiques de tailles très variables (avec l'indication du nombre actuel de sièges, y compris les sièges des non-inscrits), soit 751 sièges (750 + le président du PE) : **217** – Groupe du Parti populaire européen • **186** – Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen ou Groupe S&D (Parti socialiste européen et alliés) • **75** – Groupe des conservateurs et réformistes européens • **68** – Groupe Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe (Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs et alliés) • **52** – Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique (Parti de la gauche européenne et alliés) • **52** – Groupe des Verts / Alliance libre européenne • **41** – Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe • **37** – Groupe Europe des Nations et des Libertés • **22** députés européens n'appartiennent à aucun groupe politique et sont considérés comme non-inscrits.



cettefoisjevote.eu

chaines semaines la désignation de candidat-e-s chefs de file d'autres partis ou mouvements au niveau européen. Quant aux nationalistes, populistes, souverainistes et autres partis nationaux « anti-système », qui ont des intérêts, il est vrai, divergents et disparates jusqu'ici, on parle d'un « Spitzenkandidat » des partis concernés au niveau européen, qui pourrait être. . . Matteo Salvini . . . ? Ils se cherchent désormais des alliés dans plusieurs États membres. . . Ou assisterons-nous, pourquoi pas, à l'émergence d'autres nouveaux partis ou mouvements nationaux d' « initiative citoyenne », susceptibles de se regrouper en partis européens ?

Un Big Bang ?

Que serait le Big Bang ? Tout d'abord, il a déjà commencé: la mondialisation a modifié les modes de vie, les comportements, les perceptions et les mentalités des populations des pays occidentaux : l'écologie, la fiscalité, les migrations ont clivé les opinions publiques. L'opposition traditionnelle gauche-droite ou centre-gauche v. centre-droit, qui se retrouvait naguère sur certains grands enjeux européens, fera sans doute place à des oppositions multiples entre partis qui s'accordent sur certains dossiers, mais s'opposent sur d'autres : cela ne créera sans doute pas une opposition opérationnelle. Cependant, les groupes jusqu'ici majoritaires au sein du PE, à savoir le Groupe du Parti populaire européen (issu du Parti popu-

laire européen-PPE-centre-droit) et l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (issu du Parti socialiste européen - PSE - et alliés - centre gauche) pourraient ne plus former une majorité des députés européens, ce qui rendrait le parlement européen ingouvernable. On n'en est pas là, mais on n'est pas à l'abri de certaines surprises. D'autant que les élections européennes se doublent d'élections nationales risquées dans certains pays au regard des enjeux européens ou plutôt des faiblesses de l'Europe : failles de l'Europe sociale, incomplètes de l'UEM, divergences sur le climat, sur les migrations, sur la politique industrielle. . . Sans parler, répétons-le, des poussées diverses de partis « anti-système » dans plusieurs États membres, susceptibles de se rassembler en nouveaux groupes politiques au sein du PE.

Pour mémoire : exit les listes transnationales

Après le report aux calendes grecques du projet de listes transnationales proposées simultanément aux électeurs dans tous les États membres, sur lesquelles auraient figuré des candidat-e-s provenant de plusieurs EM, les élections européennes resteront une juxtaposition de scrutins nationaux, par ailleurs régis par des règles et procédures électorales très divergentes selon les pays membres. Mais cela est une autre histoire.



RECOURS REJETÉ Ludwig Schubert et alias contre Commission. Affaire T-530/16

Parties intervenantes : Conseil de l'UE et Parlement européen

Si le recours en question avait suscité, chez les requérants et parmi le personnel des institutions, un certain optimisme, c'est notamment à cause du déroulement de l'audition au Tribunal de Luxembourg le 21 février 2018.

PAR ERIK HALSKOV

Lors de cette audition, notre défunt collègue Ludwig Schubert avait été appelé à la barre par le Président du Tribunal pour fournir des explications exhaustives et approfondies sur l'évolution économique dans l'Union européenne pour la période 2009 – 2014 ; l'accent était mis sur les années 2011 et 2012 au cours desquelles l'article 10 (clause d'exception de l'annexe XI du statut en vigueur à l'époque) avait été invoqué avec comme résultat, pour l'adaptation des rémunérations et pensions : 0 % pour 2011 et 0,8 % pour 2012.

Le point de départ des requérants était clairement que, si le Conseil peut seul décider d'appliquer l'article 10, il doit néanmoins motiver une telle décision en la fondant sur des données objectives fournies par la Commission : il faut établir, pour la période de référence, *une détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale dans l'UE*. Il ne pouvait donc pas être considéré comme suffisant de faire référence, dans des termes généraux pris dans les journaux, à la « crise », terme qui ne figure d'ailleurs pas dans le Statut.

Dans son cours magistral devant les juges et l'audience, Ludwig Schubert fait notamment la démonstration que, si l'UE a connu en 2009 une récession importante de son PIB (Produit intérieur brut), la situation a déjà commencé à se stabiliser à partir de 2010 et le redressement s'est poursuivi dans les années 2011 et 2012. On pouvait donc conclure qu'il n'y avait en aucun cas une détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale, ni en 2011 ni en 2012, mais un ajustement classique après la récession

de 2009. L'ensemble des éléments présentés par Ludwig Schubert se trouvent repris dans son rapport publié au VOX 109.

Les arguments avancés par nos avocats et, surtout, par Ludwig Schubert ont conduit les juges à questionner de manière intense le représentant du Conseil, notamment sur la possibilité d'une interprétation exagérée par le Conseil de son pouvoir d'appréciation en matière de clause d'exception. Toutefois, lors de la formulation de l'arrêt, publié le 13 décembre 2018, une interprétation très large du pouvoir d'appréciation du Conseil en matière de clause d'exception a prévalu, notamment sur la base de l'arrêt de la Cour du 19 novembre 2013 (affaire C-63/12), cité pas moins de 41 fois en 22 pages. L'arrêt du 19 novembre 2013 fait donc figure de jurisprudence par excellence en matière de pouvoir d'appréciation du Conseil. Voir l'analyse de Pierre Blanchard sur l'ensemble des éléments de l'arrêt.

Que le recours ait été rejeté est naturellement décevant, mais probablement prévisible, vu les enjeux notamment en termes budgétaires. Toutefois, il y a lieu de se réjouir que le fameux article 10, clause d'exception, ne figure plus dans notre Statut, remplacé par une clause de modération et d'exception (art.10 à 12 de l'annexe XI du statut¹ qui se fonde sur des données objectives vérifiables. De plus, le Conseil et le PE n'interviennent plus directement dans le processus de décision sur l'actualisation des rémunérations et pensions, mais sont informés de la proposition de la Commission basée sur un rapport d'EUROSTAT. La décision

1 RÈGLEMENT (UE, EURATOM) No 1023/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2013

est prise par la Commission selon la délégation de pouvoir². Enfin, les dispositions de l'art 66 bis et de l'annexe XI du statut sont applicables jusqu'au 31/12/2023 et le restent provisoirement après cette date, faute d'adoption par le Parlement et le Conseil d'un nouveau règlement³.

Dans les circonstances, et au vu de ce que recommande notre avocat, il ne devrait pas être envisagé d'aller en pourvoi. Voir l'analyse détaillée de Pierre Blanchard ainsi que de l'avocat, Christophe Bernard-Glanz (<https://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/T-530-Recours-Rejeté-.pdf>).

- 2 Considérant 36 du statut : Afin d'atteindre les objectifs exposés dans le statut, il convient de déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne certains aspects des conditions de travail. Il convient que, lorsqu'elle prépare et élabore des actes délégués, la Commission veille à ce que les documents pertinents soient transmis simultanément, en temps utile et de façon appropriée, au Parlement européen et au Conseil.
- 3 Tant que le Parlement européen et le Conseil n'ont pas adopté de règlement sur la base d'une proposition de la Commission, la présente annexe et l'article 66 bis du statut continuent de s'appliquer à titre provisoire au-delà des dates d'expiration prévues au paragraphe 1 du présent article et à l'article 66 bis du statut.

ANALYSE SUCCINCTE DE¹ L'ARRÊT DU TRIBUNAL

DANS L'AFFAIRE T-530/16,

(Sixième chambre, le 13 décembre 2018)

« *Fonction publique – Rémunération – Adaptation annuelle des rémunérations et pensions des fonctionnaires et autres agents – Règlements (UE) nos 422/2014 et 423/2014 – Adaptations des salaires et pensions pour les années 2011 et 2012 – Obligation de motivation – Proportionnalité – Confiance légitime – Règles relatives au dialogue social* »

Ludwig Schubert, ancien fonctionnaire de la Commission européenne, et les autres fonctionnaires et agent temporaire de la Commission européenne dont les noms figurent en annexe², parties requérantes,

Contre

Commission européenne, partie défenderesse, soutenue par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, parties intervenantes.

PAR PIERRE BLANCHARD

Pendant 45 ans (depuis 1973) la Méthode a largement rempli son rôle, sur la base du parallélisme de l'évolution de nos rémunérations et pensions avec la moyenne pondérée des rémunérations des fonctions publiques d'une sélection d'États membres représentatifs. Pour arriver à la 6e Méthode, elle a passé l'examen de dizaines de rapports d'analyse demandés le plus souvent par le Conseil, affronté les multiples décisions des législateurs, résisté aux nombreux changements du statut, notamment en 2004 et 2014, traduit avec succès les retombées sur le SPE des crises économiques et sociales les plus graves européennes, voire mondiales, elle est même sortie indemne, voire renforcée par les arrêts de divers recours.

Chaque fois la Commission est intervenue pour la défendre, sauf pour son application en 2011 et 2012 où le Conseil soutenu par le Parlement ont décidé, trois ans après la crise financière des « Subprimes », d'imposer pour la première fois l'application de la fameuse clause d'exception (article 10 de l'annexe XI du Statut).

Compte tenu de la longue histoire et des performances de la Méthode dans toutes les situations que l'UE a connues depuis les années 70, les spécialistes, dont, Ludwig Schubert le regretté père de cette Méthode et moi-même, estimaient sincèrement que ce recours ne pouvait être que gagné³.

1 Tentative d'une analyse en termes de vulgarisation des 22 pages de l'arrêt reprenant partiellement les moyens invoqués par la Cour ayant conduit au rejet de la requête.

2 Dont Pierre Blanchard ancien fonctionnaire de la Commission sur mandat de l'AIACE

3 Voir également l'article d'Erik Halskov sur l'intervention de Ludwig Schubert lors du débat à l'audience à la Cour à Luxembourg et le VOX 109 page 31.

Il ne nous appartient pas de juger les arrêts de la Cour, mais tout au plus de les commenter et de tenter de rendre compréhensible celui-ci pour le plus grand nombre de fonctionnaires et agents de l'UE actifs et pensionnés. L'analyse ci-après constitue une tentative dans ce sens, les juristes n'apprécieront peut-être pas, mais pourront toujours se tourner vers l'arrêt complet⁴.

Économiquement, depuis 2009, le niveau des rémunérations et pensions a définitivement perdu 6,8%⁵ de pouvoir d'achat et le SPE une partie de son attractivité.

LA REQUETE

« Le [...] recours est formé contre les décisions de la Commission d'appliquer aux salaires ou pensions des parties requérantes l'adaptation prévue par le règlement n° 422/2014 de 0 % pour l'année 2011 et l'adaptation prévue dans le règlement n° 423/2014 de 0,8 % pour l'année 2012, ces décisions ayant été révélées pour la première fois dans les bulletins de salaire ou de pension des parties requérantes du mois de mai 2014, prises ensemble pour autant que de besoin avec la décision adoptée le 1er octobre 2014 par la Commission rejetant les réclamations des parties requérantes. »

L'ARRÊT

A1 Premier moyen tiré de la violation des formes substantielles.

Argument : « En aucune circonstance, un acte législatif ne peut fournir la base juridique d'un autre acte législatif, la base juridique d'un acte législatif doit être fournie par le Traité lui-même ».

À cet argument la Cour répond : « Il ressort de ce qui précède que les règlements contestés n'ont pas été adoptés sur une base juridique dérivée modifiant la procédure décisionnelle prévue par les traités. En revanche, s'agissant de la procédure à suivre, ils trouvaient leur fondement dans les dispositions pertinentes du traité FUE, à savoir les articles 294 et 336 TFUE. Par conséquent, les requérants allèguent à tort qu'il y a eu, en l'espèce, une violation des formes substantielles.

Le premier moyen est rejeté

C4 Deuxième moyen tiré de la violation de l'obligation de motivation.

La Cour retient que la jurisprudence est suffisante pour confirmer que le Conseil n'est pas tenu de motiver sa décision.

La Cour semble alors se référer uniquement à la deuxième proposition de la Commission de 0,9 % et non à la première, qui consistait en l'application normale de la Méthode, alors que cette première proposition précisément est visée par la requête.

La Cour estime qu'il y a eu motivation de la décision du Conseil, qui fait la différence entre 2011 et 2012 dans son appréciation économique justifiant l'application de l'art. 10 de l'annexe XI.

Outre la motivation, qui n'était pas nécessaire, la décision du Conseil n'était tenue de respecter aucun paramètre particulier pour la mise en œuvre de l'article 10, comme stipulé dans l'arrêt du 19 novembre 2013.

La Cour considère que c'est la motivation des règlements contestés et non le contenu de l'article 10 de l'annexe XI susvisé qui est en cause, et l'argument de non-transparence de l'article n'est pas pertinent.

Le fait que des organisations internationales aient appliqué pour 2011 et 2012 des Méthodes similaires à celle de l'UE alors que le Conseil refusait de l'appliquer n'est pas considéré comme un élément pertinent.

La clause de modération et la clause d'exception du Statut du 1er janvier 2014 (règlement 1023/2013), adoptées postérieurement, ne peuvent pas être invoquées pour 2011 et 2012. La Cour semble se référer à la deuxième proposition de la Commission de 0,9 %, non conforme à la Méthode, après l'arrêt du 19 novembre 2013 et à une différence de 0,9 % et 0,1 % soit 1 % au total, alors que la Méthode normale prévoyait deux fois 1,7 %, soit une différence de 2,5 %.

Le deuxième moyen est rejeté

4 <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=209011&text=&doclang=FR&part=1&occ=first&mode=LST&pageIndex=0&cid=11791604>

5 L'application de la Méthode a ensuite été gelée en 2013 et 2014 ce qui conduit à la perte totale de 6,8% par rapport à 2009 (voir graphique sur le VOX 111 page 27).

A3 Troisième moyen tiré de l'erreur manifeste d'appréciation dans l'application de l'article 10 de l'annexe XI du statut ainsi que des articles 10 et 11 de l'annexe XI du statut modifié.

La cour se réfère ici constamment à l'arrêt du 19 novembre 2013 pour soutenir que la Commission ne disposait d'aucun pouvoir pour décider d'appliquer ou pas l'article 10 de l'annexe XI du statut parce que cette faculté appartenait totalement au Conseil qui disposait de ce seul moyen pour prendre en considération la crise économique et sociale grave et soudaine.

La Cour mentionne dans son argumentation que son appréciation ne doit porter que sur le contrôle du respect des principes statutaires, mais a contrario elle se réfère également à des éléments factuels de fond décrivant la dégradation de la situation économique et sociale en retenant que selon l'arrêt du 19 novembre 2013, le Conseil n'avait aucune obligation d'accepter l'application de la Méthode proposée par la Commission

La Cour retient que le Conseil pouvait contester la proposition de la Commission dans le cadre de l'application de la Méthode et procéder à sa propre évaluation sans la motiver dans le même détail, en se référant notamment à l'arrêt du 19 novembre 2013.

Le 3^e moyen est rejeté

A4 Quatrième moyen, tiré de la violation de l'article 65 du statut et du principe de respect des droits acquis relatifs à la règle du parallélisme.

La Cour soutient que l'autorité est libre d'apporter des modifications au régime de travail dans l'intérêt du service, même si elles sont défavorables au personnel. La Cour, se référant encore à son arrêt du 19 novembre 2013, conclut que le Conseil pouvait choisir entre la Méthode normale et la clause d'exception et qu'il n'avait pas de limite pour opérer ce choix pour lequel il ne devait plus respecter le principe du parallélisme ! La clause d'exception n'a pas été introduite pour modifier l'application de la méthode, mais était incluse dans l'annexe XI et liée à la Méthode depuis très longtemps. Appliquer le principe du parallélisme de la Méthode à la clause d'exception constitue selon la Cour une « *contradictio in terminis* ».

Le 4^e moyen est rejeté

A5 Cinquième moyen tiré de la violation du principe de proportionnalité.

- **Légitimité relative de l'objectif poursuivi.**
- **Caractère disproportionné des adaptations retenues.**

Selon la jurisprudence de la Cour, le principe de proportionnalité exige que les actes des

institutions de l'Union ne dépassent pas les limites de ce qui est approprié et nécessaire à la réalisation des objectifs légitimes poursuivis par ces actes, étant entendu que, lorsqu'un choix s'offre entre plusieurs mesures appropriées, il convient de recourir à la moins contraignante et que les inconvénients causés ne doivent pas être démesurés par rapport aux buts visés.

La Cour a reconnu au législateur de l'Union, dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont conférées, un large pouvoir d'appréciation dans les domaines où son action impliquait des choix de nature tant politique qu'économique ou sociale et où il devait procéder à des appréciations et des évaluations complexes. Elle estime que le Conseil jouissait de cette liberté pour décider l'application de la clause d'exception.

La Cour prétend que la seule justification nécessaire pour déclencher la clause d'exception était la détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale constatée par le Conseil — selon elle, les requérants l'ont également confirmé dans la requête — dans le cadre de son large pouvoir d'appréciation. C'est pourquoi, toujours en se référant à l'arrêt du 19 novembre 2013, la Cour prétend que la décision du Conseil n'était pas soumise aux mêmes exigences de proportionnalité que pour l'application de la méthode normale.

La Cour rappelle que les mesures prises par le Conseil étaient exceptionnelles et par définition limitées dans le temps. Cette affirmation de la cour est par ailleurs contestable, étant donné que la perte de pouvoir d'achat engendré par les règlements contestés affecte de manière permanente le niveau de la grille des rémunérations.

La Cour estime également que le principe de proportionnalité a été respecté, en reprenant l'argument que le législateur a fait une appréciation globale et justifié les 0 % pour 2011 en combinaison avec les 0,8 % pour 2012, ce qu'elle qualifie de faible différence avec le taux de 0,9%

proposé par la Commission dans le cadre de l'application de la clause d'exception. À noter que les requérants ont contesté la non-application de la méthode normale et donc, de deux fois 1,7 %.

La Cour retient, toujours en se référant à l'arrêt du 19 novembre 2013, qu'il n'y avait pas d'alternative pour tenir compte de la détérioration économique et sociale, car cela ne pouvait s'appliquer que dans le cadre de la Méthode normale dont l'application n'a pas été retenue par le Conseil.

La Cour rejette l'argument de l'attrait de la FPE, car il était légitime que le Conseil tienne compte de la détérioration de la situation économique par une mesure exceptionnelle et circonscrite dans une période bien définie. Cet argument apparaît également contestable, car la baisse du niveau des rémunérations du FPE est définitive.

La Cour rappelle encore que le règlement 1023/2013 ne pouvait pas être invoqué, car il constitue une base juridique postérieure à celle faisant l'objet du règlement en cause.

Le 5e moyen est rejeté

A6 Sixième moyen tiré de la violation du principe de confiance légitime.

Selon la jurisprudence constante, un fonctionnaire ne peut se prévaloir du principe de la protection de la légitime confiance pour mettre en cause une disposition réglementaire nouvelle, surtout lorsqu'elle comporte une adaptation aux variations de la situation économique. Le droit de se prévaloir de ce principe de la légitime confiance ne s'étend qu'à un particulier se trouvant dans une situation dans laquelle l'administration de l'Union a fourni des assurances précises faisant naître des espérances fondées.

En fait, le législateur n'a pas appliqué de disposition réglementaire nouvelle, mais une règle existante à savoir l'art. 10 de l'annexe XI du statut, dont les effets étaient par définition limités dans le temps. Elle ne contient aucun élément permettant aux requérants de conclure que les institutions concernées auraient fourni de quelconques assurances dans l'application de la Méthode normale au lieu de la clause d'exception pour 2011 et 2012.

L'administration avait pris des initiatives avant l'adoption des règlements contestés pour informer le personnel des différends interinstitutionnels en cours. Le règlement 1023/2013 postérieur aux années 2011 et 2012 ne peut pas être invoqué.

Le 6e moyen est rejeté

A7 Septième moyen tiré de la violation des règles relatives au dialogue social.

Sur la forme, les documents soumis par les requérants le 14 février 2018 après l'arrêt du 15 septembre 2016 TAO-AFI T-456-14 introduisant des moyens supplémentaires à la requête initiale sont irrecevables. Sur le fond, les articles 27 et 28 de la charte des droits fondamentaux s'appliquent dans les rapports entre les institutions de l'Union et leur personnel, mais c'est au droit de l'Union d'en régler l'exercice. La Cour retient que les règlements contestés avaient comme objectif l'adaptation des rémunérations et pensions, qui n'est pas une révision du statut telle que visée à l'article 10 - 1er alinéa du statut qui prévoit la consultation du Comité du statut. L'arrêt TAO-AFI SFIE confirme que cette disposition ne s'applique pas à la procédure des règlements contestés.

Le 2e alinéa de l'article 10 du Statut, qui prévoit que les OSP peuvent être consultées en cas de modification du statut, s'inscrit dans la même logique pour l'adaptation des rémunérations et pensions.

En ce qui concerne l'accord-cadre du 18-12-2008 entre les OSP et la Commission, selon la jurisprudence les fonctionnaires ne peuvent pas tirer de droits de la supposée violation des dispositions régissant les relations OSP/Commission. La même conclusion s'impose pour la Commission de concertation (COCO) Conseil/OSP du 23 juin 1981.

Le 7e moyen est rejeté.

Partant, le recours est rejeté.

LE MOTEUR FRANCO-ALLEMAND • SUCCÈS ET RATÉS • LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPPELLE : UN NOUVEAU SUCCÈS ?



Avant-propos : je dédie cet article à la mémoire de Ludwig Schubert, qui nous a quittés trop tôt et dont j'aurais apprécié les commentaires, voire les critiques. Originaire de la Sarre, un des Länder allemands frontaliers de la France, il fut un Européen convaincu de l'inéluctabilité de l'entente franco-allemande : il n'y aura pas d'alternative.

PAR ROGER VANCAMPENHOUT



Un bref rappel de l'Histoire

Les relations franco-allemandes sont souvent qualifiées tantôt de « couple », tantôt de « moteur », tantôt de « tandem » et j'en passe. . . Ces relations sont le socle de la construction européenne, mais ne furent pas un « long fleuve tranquille ». Lorsqu'entrèrent en vigueur les traités de Rome le 1er janvier 1958, dix années s'étaient déjà écoulées depuis le Congrès de La Haye de mai 1948, ce « temps béni des illusions » fédéralistes, pour reprendre l'expression du regretté Jean-Pierre Gouzy. Les suites du « Coup de Prague » de février 1948 et la séparation du continent par un « rideau de fer » allaient secouer les pays d'Europe occidentale. En dépit des belles avancées sur le plan des droits humains que constituèrent la création du Conseil de l'Europe en 1949 ainsi que la signature de la Convention de sauvegarde des

droits de l'Homme et des libertés fondamentales et la création de la Cour européenne des droits de l'Homme, l'intégration européenne piétinait sur les plans politique, économique et militaire. On connaît la suite : Robert Schuman et Jean Monnet avec d'autres jetèrent les bases d'une intégration fondée sur une union franco-allemande : le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fut signé par ses six États membres le 18 avril 1951 et entra en vigueur le 23 juillet 1952.

Par la suite, le « moteur » franco-allemand alterna succès et ratés. Un raté funeste fut le rejet par l'assemblée nationale française le 30 août 1954 du projet de traité instituant la Communauté européenne de défense (CED), le « Plan Plevén ». Le parti communiste français, agitant le spectre de la renaissance du militarisme allemand, mais

aussi l'hostilité des gaullistes, voire l'hostilité ou la pusillanimité de bien d'autres, tels Georges Bidault et Pierre Mendès-France, eurent raison de cette initiative, qui eût fait porter par l'Allemagne une part plus substantielle de la charge de la défense du monde libre. La RFA, redevenue un État souverain, fut intégrée à l'OTAN par l'intermédiaire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et s'accommoda de son nouveau statut : le vaincu – protégé par le parapluie américain – rebâtit à marches forcées sa puissance industrielle et ses capacités d'exportation (« Wirtschaftswunder »). La France, le semi-vainqueur, s'enlisa dans l'instabilité politique de sa Quatrième République et ses guerres coloniales : Indochine, Algérie. Après l'échec de la CED, Jean Monnet quitta la présidence de la CECA et créa le « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe ». Par la suite, la construction européenne allait rebondir, mais le retard avec l'Histoire était pris : à mesure que les institutions et les politiques prévues par le traité CEE se mirent en place, il devint de plus en plus évident que la CEE devenait « un géant économique et un nain politique » et s'en remettait aux États-Unis pour sa sécurité et sa défense. Il fallut attendre le traité de Maastricht pour voir l'émergence d'une « Europe politique » plus structurée dans le cadre de la PESC – « Politique étrangère et de sécurité commune » (si l'on fait abstraction de la timide « coopération politique » ancrée dans l'Acte Unique). Mais nous restions très loin d'une « Europe politique » . . . et ne parlons pas de l'« Europe de la défense » ! Plus de 60 ans après le « non » de l'Assemblée nationale française, on en parle toujours sans la voir progresser de façon décisive, sauf à nommer « progrès » quelques initiatives velléitaires. . . En revanche, les États-Unis de Donald Trump ont fait changer la donne. . .

Entre-temps, le 1er janvier 2019, l'euro a fêté ses vingt ans. Sans l'opiniâtreté de plusieurs couples franco-allemands (Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing ; François Mitterrand et Helmut Kohl ; . . .) et d'autres précurseurs visionnaires, l'euro n'aurait pas vu le jour. . . Mais ne nous y trompons pas : l'euro était une construction incomplète. La crise des « subprimes » et le tsunami économique et financier qu'elle allait provoquer ont failli emporter la monnaie unique. Grâce à la BCE, institution fédérale, l'inflation est maîtrisée et la stabilité monétaire assurée à l'intérieur de la zone euro. Mais la zone euro reste fragile en l'absence de politiques de ses États membres visant à intégrer davantage les politiques économiques et monétaires : qu'at-

tendent-ils pour créer un budget européen digne de ce nom, désigner un ministre des finances contrôlant ce budget sous la surveillance d'un parlement de la zone euro, achever enfin l'Union bancaire ? Les élections européennes permettront-elles d'effectuer ce saut fédéral ? À défaut, les Cassandre feront à nouveau entendre leurs voix. . .

Incommunications et convergences

De l'échec de la CED, l'ouvrage intitulé « France-Allemagne- Incommunications et convergences », publié sous la direction de Gilles Rouet et Michaël Oustinoff, ne parle guère dans sa chronologie des relations franco-allemandes depuis 1948. Sans doute les auteurs ont-ils le souci de ne montrer que les symboles positifs. En dépit des aléas, l'approfondissement des relations franco-allemandes allait tenir bon. Les auteurs font défiler depuis le 2 juillet 1948 (date de la création de l'institut franco-allemand de Ludwigsburg) jusqu'au 13 juillet 2017 (délai d'impression de l'ouvrage oblige), date de la rencontre entre le président Macron et la chancelière Merkel, à l'occasion du 19^{ème} Conseil des ministres franco-allemand, les événements qui ont concrétisé le rapprochement entre les deux pays dans nombre de domaines : politique, diplomatique, culturel, mémoriel, militaire, etc. Citons-en quelques-uns : septembre et novembre 1958 : entretiens entre Charles de Gaulle et Konrad Adenauer à Colombey-les-Deux Églises, puis à Bad Kreuznach. Le 22 janvier 1963 : signature à Paris du traité sur la coopération franco-allemande (Traité de l'Élysée). Le 22 septembre 1984 : le président Mitterrand et le chancelier Kohl commémorent ensemble à Verdun le souvenir des soldats français et allemands tombés durant les deux guerres mondiales. Par la suite, la réunification allemande au sein de la République fédérale d'Allemagne qui suivit la chute du Mur de Berlin en 1989 n'interrompt pas, en dépit de quelques tensions, le rythme des initiatives rapprochant les deux pays. Le 8 juillet 2012 : le président Hollande et la chancelière Merkel se retrouvent à Paris pour les 50 ans de la réconciliation franco-allemande. Le 27 janvier 2015 : le président Hollande et le président Gauck commémorent les 70 ans de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, aux côtés de représentants de 50 pays et de 300 survivants. Le 13 juillet 2017 : le président Macron et la chancelière Merkel participent au 19^{ème} Conseil des ministres franco-allemand : Déclaration de relance de la coopération franco-allemande, annonce d'un nouvel avion de combat européen,

d'un budget pour la zone euro et de la réouverture en France de 1200 classes bilingues. L'énumération chronologique s'arrêtant là pour les besoins de la publication du livre, j'ajouterais encore la date du 19 juin 2018 : le président Macron et la chancelière Merkel se mettent d'accord sur une (énième?) « feuille de route » relançant l'idée d'un budget (pardon : d'une « capacité budgétaire ») de la zone euro sans insister sur l'achèvement de l'union bancaire. Commentaire d'Euractiv : à Meseberg, le « moteur » franco-allemand a tourné dans le vide. . .

France-Allemagne : incompréhension mutuelle ?

Dans son livre intitulé « Quand l'Europe improvise – Dix ans de crises politiques », le politologue et historien néerlandais Luuk van Middelaar (pour mémoire, la « plume » de l'ancien président du Conseil européen Herman Van Rompuy et par ailleurs résidant à Bruxelles) porte un regard original sur les relations franco-allemandes. « Les différences de caractère entre ces peuples rejailissent dans leur façon d'interpréter « règle » et « événement ». En Allemagne, la « règle » équivaut à l'équité, l'ordre, l'intégrité. En France, par contre, le centre de gravité sémantique du mot se déplace légèrement, passant de la protection à l'obstruction : et voilà que la règle renvoie à la coercition et à la soumission. » (. . .) « La politique européenne étant traditionnellement axée sur la production de règles, cette discordance suscite une défiance systématique entre Paris et Berlin. (. . .) En France, un événement, y compris un événement dramatique, reste un signe de vie, de renouveau et un appel à l'action. En Allemagne, par contre, un événement sape l'ordre établi. Il porte le risque d'une déstabilisation, de brusques changements de cours (. . .) ». Ce dialogue de sourds sur la règle et l'événement se double d'une incompréhension sur l'organisation du pouvoir. Tandis que la politique de la règle s'appuie sur le contrôle et les équilibres entre institutions ou parties, la politique de l'événement exige incarnation et personification. La gestion de la France s'opère de manière verticale, pour ainsi dire pyramidale. Le président fixe la ligne, le gouvernement exécute, l'administration suit. Quant au public, une fois un président élu, il veut une direction, un cap, une mise en scène, avant soit d'applaudir, soit de descendre dans la rue. En Allemagne, le pouvoir est divisé, plus encore depuis 1945. La Constitution de la République fédérale a été rédigée en 1949 par les puissances occidentales pour éviter tout

déraillement du pouvoir. Le niveau exécutif se voit contrebalancé par des garde-fous considérables, en particulier un Parlement élu en grande partie à la proportionnelle, une Cour constitutionnelle faisant autorité ainsi qu'une Banque centrale très indépendante. » « Un chef d'État français et un chef de gouvernement allemand ne peuvent s'engager de la même manière. Ils « ne jouent pas dans la même pièce ». Aussi est-il d'autant plus remarquable qu'ils aient réussi, de temps à autre, y compris au cours de ces dernières années de crise politique, à prendre des décisions qui ont profondément influencé le cours de l'histoire européenne ». En tout état de cause : la France et l'Allemagne sont condamnées à trouver un dénominateur commun entre leurs conceptions différentes de l'ordre démocratique. Il n'y a pas d'alternative à la survie du continent.

En mai 2019, les démocraties européennes ne peuvent se permettre d'opter pour un « non-choix » . . .

Le Traité d'Aix-la-Chapelle : un nouvel essai

Le nouveau traité, « Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes », signé le 22 janvier dernier par la chancelière Merkel et le président Macron, vise à compléter, et non à remplacer, le traité de l'Élysée conclu par les deux pays en 1963 et signé par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer. L'idée du nouveau traité avait été lancée par Emmanuel Macron lors de son discours de la Sorbonne en 2017. La consolidation du « moteur franco-allemand » est jugée capitale par les deux parties dans le contexte des périls actuels : Brexit, montée des populismes, changement climatique et défis sécuritaires. Et j'ajouterais, l'approfondissement de l'UEM. L'Allemagne et la France veulent (re)devenir le laboratoire de l'intégration européenne par la convergence de leurs économies et de leurs sociétés au service de l'Europe. Sans vouloir « renverser la table », le nouveau traité confirme la volonté des deux pays de rester au cœur de la construction européenne. Encore faudrait-il associer au processus d'autres États membres de l'Union. Concrètement, le nouveau traité prévoit des consultations régulières à tous les niveaux pour coordonner leurs positions respectives, notamment par l'échange de diplomates travaillant auprès des ministres de l'autre pays. Autres objectifs : une plus grande intégration des deux marchés nationaux, une meilleure coordination lors de la transposition

des directives européennes, le rapprochement des droits des entreprises, etc. La politique étrangère et la défense sont également au cœur du nouveau traité : il entend institutionnaliser les échanges entre les Représentations permanentes auprès de l'UE, de l'OTAN et à l'ONU, sans qu'il soit question pour les deux pays de partager leur siège au Conseil de sécurité de l'ONU, voire de partager l'arme nucléaire, comme le laissent entendre certaines fausses informations émanant de milieux souverainistes. Par ailleurs, le nouveau traité entend définir une approche commune pour les exportations d'armes.

Le troisième volet du traité porte sur la coopération transfrontalière, notamment au sein des cinq euro-districts qui unissent les communes et régions de part et d'autre de la frontière franco-allemande. L'objectif est de les doter de compétences appropriées en vue de favoriser l'harmonisation des normes en matière de fiscalité et de cotisation sociale pour les milliers de ressortissants et travailleurs des deux pays qui traversent la frontière commune. Cette dernière innovation a par ailleurs alimenté, « fake news » et intox à l'appui, les fantasmes de certains milieux souverainistes qui ont crié à la « vente (à l'Allemagne!) de l'Alsace et de la Lorraine » (sic). Un éditorial au vitriol du MONDE du 23 janvier dernier intitulé « Laissez en paix l'Alsace et la Lorraine ! » commentait à cet égard : « Si le ridicule tuait, il y aurait aujourd'hui deux morts sur la scène politique française, qui plus est deux candidats à l'élection présidentielle de 2017. . . » : je laisse aux lectrices et lecteurs de VOX le déplaisir de découvrir l'énigme : de qui s'agit-il ?

Petite bibliographie sélective

- « France-Allemagne – Incommunications et convergences » Sous la direction de Gilles Rouet et Michaël Oustinoff (CNRS Éditions 2018)
- « Quand l'Europe improvise – Dix ans de crises politiques » Luuk van Middelaar (Gallimard 2018) (Traduit du NL par Daniel Cunin)
- Orig. NL : « De nieuwe politiek van Europa » (Historische Uitgeverij 2017)
- « Que reste-t-il du couple franco-allemand ? » Cécile Calla et Claire Demesmay (La documentation Française 2013)
- « Histoire de l'Europe, 1949–2009 » Jean-Pierre Gouzy (Éditions de Paris 2009)
- « L'euro en question(s) » Philippe Maystadt (Éd. avantpropos 2015)
- « Paul Collowald, pionnier d'une Europe à unir – Une vie à dépasser les frontières » Sabine Menu (Peter Lang 2018)
- « Il faut achever l'euro » Jean Quatremer (Calmann-Lévy 2019)
- LE MONDE du mardi 5 février 2019 nous livre sous le titre « L'Allemagne sans clichés » une recension de l'ouvrage récent de Claire Demesmay1 « Idées reçues sur l'Allemagne. Un modèle en question » (Éd. Le Cavalier bleu)

1 Claire Demesmay dirige à Berlin le programme franco-allemand de la DGAP (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik)



Secrétariat de l'AIACE internationale:
 Anne-Pascale Descamps et Fabrizio Gariazzo
 De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 N105 00/036
 (avenue des Nerviens 105 – 1040 Bruxelles)

Tél. : + 32(0)2-295.29.60
 Email: aiace-int@ec.europa.eu



REFORMING THE EURO SHOULD TACKLE MISTRUST



MISTRUST LED TO SHORT-RIGHTED FISCAL RULES AND AMPLIFIED DISTURBANCES

Motto by the author (pursuing the tone of Mario Draghi in July 2012, when he convinced the financial world that the euro will be preserved): “Within the mandate of the EU Treaty, those responsible will eventually be ready to execute intelligent reforms to the euro. Everybody should trust that those reforms will be enough to preserve the euro for serving well the European economies and the rest of the world. Ambitious reform proposals that require changes to the Treaty only provoke mistrust and easily backfire.”

BY HEIKKI OKSANEN¹ - 22.10.2018

The 20th anniversary of the euro on the 1st of January 2019 will not be a great moment in the history of the European Union. The euro was hit by the adversities of the Great Crunch ten years ago. The global financial system collapsed, fortunately only momentarily, but brought the economies down. The European banks suffered and so did especially the weakest of the EU member states, partly due to the global problems and partly arising from subjecting government institutions to private interests (as in Greece).

However, the euro survived as the second most important currency globally and there is no serious doubt that it will remain so. Its value against the US dollar has been even stronger than indicated by the relative strength of the euro area economies vis-à-vis the US.

What is most seriously threatening the euro might be – paradoxically – the ambitious but unrealistic reform requests that have been floating around for several years. Also, the complex fiscal rules that have become so obscure that no finance minister should even try and explain them in front of their parliaments.

It is of utmost importance to identify these problems with the euro correctly. Only then can the right and reasonable reforms be designed and implemented.

The view here is based on the finding that the fundamental problem with the euro is the short-sightedness of fiscal policy that has rather aggravated than dampened economic disturbances. The only noticeable exception to this was the year 2009 when the Great Crunch struck, and fiscal policy helped to dampen the shock.

More specifically, the first obvious short-sighted misjudgement took place in the year 2003 when a ‘stupid’ interpretation of the situation in Germany led to a crisis with regard to the Stability and Growth Pact (SGP). It was Commission President Romano Prodi who said that the SGP rules were stupid, but soon after in 2003 he was (mis) led to endorse the position that the sanctions against Germany had to be intensified even though it had followed the recommendations, but the deficit target was missed because exogenous factors turned more negative than expected. The Commission and some of the member states argued at the time that moving forward in the procedure towards sanctions was legally compulsory, but embarrassingly for them, the Court of Justice consequently judged (in 2004) that it would have been legally possible to postpone the adjustment deadlines for Germany.

The second misjudgement took place in 2010–13 when fiscal policy was generally tightened. The obvious mistake was that the effects of fiscal

¹ The author **Heikki Oksanen** (Mr.), born 1947, PhD (Economics), University of Helsinki, joined the European Commission staff in 1995 and served from 1998 as Research Adviser in the DG for Economic and Financial Affairs until retirement on 1 March 2012. – The article is based on a forthcoming CESifo Working Paper entitled ‘New Output Gap Estimates for Assessing Fiscal Policy with Lessons for Euro Area Reform’.

tightening on the GDP were underestimated. The result was then that tight fiscal policies after 2010 were at least a partial reason for the further fall in the GDP in the euro area in 2012-13.

The evidence that fiscal policy has persistently amplified rather than dampened the disturbances requires an explanation. The narrative here is that the fundamental reason is mistrust between the member states: they do not trust that all members are willing and capable of conducting fiscal policy so that they would credibly meet their public debt obligations in all foreseeable circumstances. As there are no easy ways to commit governments to sound policies in the long term sufficiently convincingly, this overwhelming mistrust led to short-sighted fiscal rules.

The simple short-sighted rules on budget discipline stipulated in the original SGP in 1997 did not work as they were not economically reasonable. This then led to new rules, especially after the Great Crunch, which became so complex that it is now obvious that simplification is needed, but how to do this is a widely open question.

This leads us to assess the various proposals to reform the euro (for more detailed discussion see the forthcoming CESifo Working Paper of the author). Our main conclusion from analysing fiscal policies is that a successful reform agenda must contain flexibility for counter-cyclical policy so that the national budgets work as stabilisers for both common and asymmetric shocks. But then, equally importantly, it follows that flexibility in fiscal policy in the short term can only be allowed if the sustainability of public finances in all member states is assured in a sufficiently firm manner.

Long-term sustainability has been tackled in the work of the experts, but the analyses have not duly covered all relevant policy areas. The reasons are understandable as these policies are mostly under national competence. Examples of this are pension reforms and health care financing. The various proposals, discussed at the EU level and nationally, for increasing the old age retirement age have probably been too complacent and in practice hindered serious discussion on significantly larger increases.

Two criteria for reforms

We should refer to two key criteria for assessing all proposals for reforming the euro:

do they reduce or augment mistrust across the members, and;

can they be implemented without changes to the EU Treaty.

Our focus on assuring long-term sustainability meets them both. Shifting the focus from short-sighted fiscal rules to long-term sustainability is not only compatible with the current EU Treaty as agreed in Maastricht in December 1991, but even required by it. According to the Treaty the purpose of the excessive deficit procedure is to identify 'gross errors', and it says that government investment and all other relevant factors shall also be taken into account. These principles, simplifying the rules significantly and enhancing reforms that strengthen the role and responsibility of the member states in assuring sound public finances should be reasserted. This is needed for preserving the euro as a currency that serves the European economies and the rest of the world. Ambitious reform proposals that require changes to the Treaty only provoke mistrust and easily backfire.

In addition to our emphasis on gearing policies towards assuring long-term sustainability there are other reform proposals that meet the two criteria above. A group of 14 French and German economists published in January 2018 (*CEPR, Policy Insight* No. 91) proposals of which two seem well based and useful. One is to create the necessary rules for orderly sovereign-debt restructuring in case of insolvency. It would help to eliminate bailouts and thereby strengthen the responsibility of both governments and their creditors to behave prudently. Another is the creation of a synthetic euro area safe asset backed by a standardised diversified portfolio of sovereign bonds with seniority status. It would help streamline monetary policy operations and break the excessive interdependence of banks and governments.

Several other proposals fail to comply with our criteria. One of them is based on the view that without a large common budget a monetary union would not survive. It goes back to the MacDougall Report in 1977, where it was argued that a large

budget is needed both for permanent redistribution and smoothing short-term asymmetries. This view did not prevail in Maastricht in December 1991, but proposals for a significantly larger budget have come up again, triggered by the Great Crunch.

Firstly, the scale of redistribution across EU member states agreed in 1991 has been endorsed in several occasions, including preparations for the eastern enlargement. Multiplying it is clearly politically unrealistic.

Secondly, various studies show that there are several mechanisms working for smoothing short-term shocks in the euro area. Proposals to create new mechanisms, based for example on an EU-wide unemployment insurance system, suffer from the suspicion that they could lead to permanent redistribution.

Therefore, such proposals only augment mistrust and cause discontent as they will fail – and all this boosts attacks on the existence of the euro, and even of the EU. Most critically, proposing something that is clearly unrealistic and asserting that it is indispensable for the euro logically implies that the euro should be dismantled. Those who insist that the budget should be multiplied should consider carefully what they de facto argue.

Regarding smoothing asymmetric shocks, the present author has proposed a quasi-automatic transfer mechanism that could efficiently help smooth both large and small asymmetric shocks. The proposal contains a provision for reviewing the net transfers periodically so that no permanent transfers would take place. Being non-distributive,

it leaves redistribution to policy areas that are specifically devised for it. Thereby, it avoids disputes that nourish mistrust. Also, it would remove this issue from the agenda of pending reforms and release energy for other important tasks.

The overkill complexity of the fiscal rules only aggravates mistrust and disputes. The new rules since the Great Crunch have not led to fundamental improvements. Instead, the diversity of circumstances and differences among member states has led to their overkill complexity. This is commonly admitted even by the European Commission as it calls for substantial simplification, although modestly not more urgently than by 2025.

Summing up, more leeway for conducting counter-cyclical policies and tackling serious disturbances if and when they occur is needed in the euro area as in all economies. It can be made available by focusing on long-term sustainability of public finances in all member states, particularly by reforming the public pension systems and health care financing. Long-term sustainability is of key importance for ensuring the viability of the euro.

All reform proposals should be assessed under the two criteria here: do they diminish mistrust, and can they be implemented under the current EU Treaty?

To read more:

http://www.euroframe.org/files/user_upload/euroframe/docs/2018/Conference/Session%201/EUROF18_Oksanen.pdf

ESPACE D'ACCUEIL DU PMO

Vous êtes de passage à Bruxelles et vous voulez régler des problèmes de Caisse maladie ou de pensions ? L'espace d'accueil du PMO vous attend.

Il se situe au rez-de-chaussée du bâtiment MERO 41 avenue de Tervueren 1040 Etterbeek (métro Mérode).

Il est ouvert à tous les affiliés actifs et pensionnés pour traiter les questions relatives au **RCAM (Caisse maladie)**. Du lundi au vendredi de 9H30 à 13H00, sans rendez-vous.

Pour des questions concernant **vos** pension, contactez l'unité Pensions en utilisant la boîte fonctionnelle:

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu (PMO-SURVIE@ec.europa.eu) pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin) ou en téléphonant au + 32 (0)2-297 88 00 de 9h30 à 12h30 et convenez éventuellement d'un rendez-vous.

MATERA, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2019 OU LA VICTOIRE D'UNE SAGESSE ATAVIQUE



Dans la presse et dans les médias en général, les descriptions, les métaphores et les descriptions émerveillées sur Matera sont légion. Elles reflètent bien la singularité presque onirique de cette ville, ancienne cité troglodytique, mais l'une d'entre elles, sur laquelle je suis tombée par hasard, est issue d'une grossière erreur d'appréciation, à savoir « Matera, un bidonville classé patrimoine mondial de l'UNESCO ». Non.

PAR RAFFAELLA LONGONI



Matera est tout sauf un bidonville.

Un bidonville est une excroissance qui naît incontrôlée et désolante de détresse et de laideur à côté d'une grande ville, à la marge d'une richesse urbaine qui agglutine le désespoir des laissés pour compte aux côtés d'un bien-être qu'ils devinent inaccessible.

Pour Matera, il n'en va pas du tout de la sorte.

Matera n'est pas l'appendice dégradé d'une grande ville moderne, c'est une ville étonnante dont les origines remontent au paléolithique, à la beauté sauvage et intacte et au charme unique qui en fait sa « grandeur ». Mais il s'agit d'une grandeur étonnante pour les non-initiés, une grandeur qui lui est propre dans sa particularité absolue.

Nichée au cœur de la « Basilicata », petite région du sud de l'Italie à cheval entre la mer Ionienne et la mer Tyrrhénienne, Matera a été pendant longtemps oubliée de tous les programmes touristiques. Et cet oubli a été son salut. Elle en sort maintenant avec le triomphe de la sagesse atavique de ses ancêtres.

Pauvres dans le sens le plus absolu et noir du terme, ses habitants l'ont protégée instinctivement d'un progrès ignare et ravageur qui l'aurait balayée de la carte (pour y construire des résidences hôtelières peut-être...) et l'ont préservée jusqu'à ce que sa découverte coïncide — finalement — avec le respect de son histoire et de sa particularité : « i Sassi ».

Les grottes, les passages secrets et couverts, les galeries, les citernes, les escaliers sur le vide, les églises rupestres riches de peintures murales de toute beauté, les habitations creusées dans la roche où pouvaient se mélanger les humains et les animaux, sans fenêtres ni lumière, constituent ce spectacle qui justifie la comparaison avec Alep, Jéricho, une crèche de Noël en plein XXI^e siècle ou un décor biblique. Ce n'est pas un hasard si à Matera on a tourné le magnifique film « L'Évangile selon St Mathieu » de Pasolini.

Couchée dans le canyon de calcaire que le fleuve Gravina a creusé depuis la nuit des temps, Matera dévoile finalement sa richesse et sa beauté, inaltérées au fil des siècles.

Les infrastructures culturelles et touristiques modernes, tels les musées, les théâtres, les restaurants et les hôtels discrets, qui ont transformé en élégance pure les grottes des temps passés en laissant intacte leur structure, ne pourront pas dévaster la ville avec un tourisme irrespectueux.

Le 5 février, Matera a été proclamée — avec la jolie ville de Plovdiv en Bulgarie — ville européenne de la culture lors d'une cérémonie en présence du Président de la République italienne Sergio Mattarella. Pendant toute l'année, ce sera une éclosion de manifestations artistiques où la musique, l'art, la peinture, le cinéma, le théâtre offriront des spectacles et des concerts dans un décor hors du commun. L'Italie pourra être fière de cette petite-grande — ville.

Finalement, Cendrillon aura troqué ses habits de jute pour une robe de soie digne d'une princesse appelée Matera.

brexit where do we stand

It's often said that 'a week is a long time in politics'. Brexit has certainly shown the truth of that. In the past week, we have had the biggest ever public demonstration, more people have signed a petition to Parliament than ever before, and Parliament has sought to assert its control over government. Yet, at the end of March, there is more uncertainty than certainty.



BY BELINDA PYKE



sketch of a plan how to carry it out safely'. But his comments strike a nerve.

On 29 March 2017, Prime Minister Theresa May told the House of Commons that she had submitted the UK request to leave the EU, and said:

'I want the United Kingdom to emerge from this period of change stronger, fairer, more united and more outward-looking than ever before. I want us to be a secure, prosperous, tolerant country, a magnet for international talent and a home to the pioneers and innovators who will shape the world ahead.'

Far from this, we have seen greater divisiveness and less tolerance in our politics in the last two years while truth and trust have been major casualties. The leave campaign was tainted by spending irregularities and alleged foreign interference; EU citizens living and working in the UK face hostility and worse; our broadcasters and newspapers display, on a daily basis, their ignorance of how the EU works; and leading businesses in the manufacturing and financial services sector have moved their activities outside the UK.

'Brexit means Brexit' was the Prime Minister's constant mantra— but who knew what that meant? Brexiters invoke the supposed motivations of the 17.4 million who voted for Brexit in June 2016 (out of an electorate of 46 million) to justify their positions – yet even those positions have shifted. For example, Boris Johnson assured voters during the campaign that leaving the EU did not mean

leaving the single market. He is now saying the opposite.

It's hard to find the positives in the current situation but there are some, notably in the vibrancy of the anti-Brexit activism taking place outside the established political parties. To cite a few, there is the People's Vote campaign which has mobilised people throughout the country and whose latest national rally on 23 March attracted more than a million people; the youth-led and social media-savvy movements which have travelled around the country and taken their message to Brussels; and the crowd-funded group of four friends called 'Led by Donkeys' who have been trolling leading Brexiters by pasting their past statements onto billboards throughout the country and also in Brussels, timed for Teresa May's visits there.

Their billboards remind us for example that Michael Gove said in 2016 that *'The day after we leave, we hold all the cards and we can choose the path we want'* while the then Brexit secretary David Davis said in 2016 that *'there will be no downside to Brexit, only a considerable upside'*.

What next? No-one knows. At the time of writing (on 28 March), Parliament has just held a series of 'indicative votes' on the way forward, none of them getting a majority, and the Prime Minister has said she will stand down if her deal is passed in yet another 'meaningful' vote by the House of Commons on the withdrawal agreement. That vote could be on 29 March, the original date set for Brexit.

Cartoon by Matt in the Daily Telegraph in response to Donald Tusk's comments about "that special place in hell



Cocktail de Nouvel An

PHOTOGRAPHE MARCEL BRAUN





CHARTE VIE PRIVÉE–PRIVACY POLICY CHARTER

RGPD

Afin de se conformer au Règlement général sur la protection des données (2016/679), et après avis juridique, l'AIACE a introduit une Charte Vie privée qui explique la manière dont nous utilisons et traitons les données des membres ainsi que les mesures que nous prenons pour en préserver la confidentialité. Le texte de la Charte peut être consulté sur le site de l'AIACE internationale (<https://aiace-europa.eu>)

GDPR

In order to comply with the General Data Protection Regulation (2016/679), based on legal advice, AIACE introduced its Privacy Policy Charter that explains the way in which members' data are used and processed as well as measures taken in order to protect their confidentiality. The text is available on AIACE International's website (<https://aiace-europa.eu>)

SOUHAITEZ-VOUS CONTINUER À RECEVOIR LE VOX?

Le VOX est le magazine de l'AIACE Internationale et est envoyé par la poste à tous les pensionnés des institutions européennes. Il est également disponible en ligne sur le site web de l'AIACE Internationale: <https://aiace-europa.eu>, sous la rubrique 'Publications': <https://aiace-europa.eu/publications/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir le VOX en version papier, vous pouvez:

- envoyer un e-mail à la boîte fonctionnelle HR-AIACE-VOX@ec.europa.eu et préciser votre nom, prénom et numéro de pension
 - nous écrire à l'adresse ci-dessous:
Commission européenne, DG Ressources humaines et sécurité, Rue de la Science no 11, bureau 02/001, 1049 – Bruxelles - Belgique
- en mentionnant votre nom, prénom et numéro de pension.

DO YOU WANT TO CONTINUE RECEIVING THE PAPER VERSION OF VOX?

VOX is the magazine of AIACE's International section and is sent by post to all the retired staff of the European institutions. It is also available online on the website of AIACE International: <https://aiace-europa.eu>. under the heading 'Publications': <https://aiace-europa.eu/publications/>

If you no longer wish to receive the paper version of VOX, you can:

- send an email to the functional mailbox HR-AIACE-VOX@ec.europa.eu indicating your name, and your pension number – or
 - write to the address: European Commission, DG Human Resources and Security, Rue de la Science n° 11, office 02/001, 1049 – Brussels, Belgium
- indicating your name and your pension number.



DANS LE CONTEXTE TRES SIGNIFICATIF DU 50ème ANNIVERSAIRE DE LA CREATION DE L'AIACE, IL A PARU OPPORTUN AU PRESIDENT DE LANCIER UNE INITIATIVE TENDANT A METTRE EN AVANT LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE

PAR DOMINIQUE DESHAYES

Cette idée a été chaudement appuyée par le président Juncker lors de sa rencontre avec le président, le vice-président et le secrétaire général de l'AIACE le 11 octobre 2018.

Peu à peu l'idée a ainsi germé de profiter en mai du cadre des Assises de Lisbonne, pour organiser une table ronde dédiée à l'Europe, son passé, ses réalisations, son avenir, l'évolution de la méthode communautaire, la place qu'y occupe la Fonction Publique d'hier et d'aujourd'hui, ses changements suite notamment aux deux dernières réformes.

Il a paru intéressant d'organiser une Table ronde et d'y faire dialoguer tous ensemble un ancien Directeur général (H. Zourek, Vice-président de l'AIACE), un Directeur général actif (P. Michou, Commission), un chef d'unité actif (J.-M. Weissenberger, PE), tous «encadrés» par un spécialiste de l'Europe institutionnelle (P. Ponzano).

Un premier schéma de rapport a ainsi été envoyé pour avis à l'ensemble des sections nationales de l'AIACE. Certaines ont réagi et leurs commentaires seront analysés pour être intégrés dans le document préparatoire.

Au rapport ainsi préparé, s'ajoutera une déclaration/un «manifeste» également transmis aux participants des Assises. A partir des débats, ce manifeste sera sans doute étoffé pour en faire une opération de communication avec Les Institutions.

Ces initiatives pourraient se raccrocher en partie à la récente proposition de la Commission «Shaping the Future of Europe: Attracting, Retaining and Developing the Best Talents to Work in the European Public Administration», pour s'y associer, pour la compléter ou pour y ajouter une dimension politique et un témoignage des professionnels.

Les points essentiels devraient porter sur l'état du projet européen, projet menacé aujourd'hui tant à l'extérieur de l'Europe par deux grandes puissances, qu'à l'intérieur de celle-ci par l'affirmation croissante de partis nationalistes et/ou populistes.

Après un tour d'horizon sur l'ensemble des Institutions européennes, un focus sera fait sur la Fonction publique.

Les pères fondateurs avaient souhaité créer un corps de fonctionnaires qui constitue une «avant-garde éclairée» au service d'une administration entièrement dévouée à l'intérêt général européen. Le statut organise ainsi une fonction publique constituée pour l'essentiel de fonctionnaires recrutés sur concours et nommés sur des emplois permanents. Le statut définit le devoir d'indépendance du fonctionnaire européen et détermine un régime de rémunérations et de pension de haut niveau qui devrait permettre de garantir cette indépendance. Il conviendra de s'interroger sur les conséquences de la Réforme du statut intervenue en 2004, notamment la création du corps des Agents contractuels. De même, la multiplication des Agences et autres organes décentralisés a permis d'augmenter sans cesse le nombre d'agents qui disposent de régimes statutaires temporaires.

Quoi qu'il en soit, l'avenir de la Fonction publique européenne ne peut être dissocié de l'avenir de l'Union elle-même, où la méthode communautaire classique doit tenir compte, d'une part, de la responsabilité politique croissante de la Commission vis-à-vis du Parlement européen et, d'autre part, de la «montée en puissance» du Conseil européen dans la gestion des activités «régaliennes» de l'Union.

Toutefois, la responsabilité politique croissante de

la Commission à l'égard du PE n'a pas été considérée suffisante, aux yeux de l'opinion publique dans certains pays de l'Union, pour doter le système décisionnel de l'Union d'une légitimité démocratique incontestable. De même, le fait que les décisions stratégiques de l'Union relèvent de l'accord unanime des Chefs d'Etat et de gouvernement n'empêche pas les partis nationalistes ou populistes de s'élever contre

les "ingérences" des "technocrates" européens dans la souveraineté nationale. Cette situation risque de "délégitimer" l'action novatrice des Institutions communautaires – et de la FPE – qui a pourtant contribué à assurer le progrès économique et social des citoyens européens depuis les années 50.

DG HR

Nouveau Directeur

La Direction HR.D (Santé, bien-être et conditions de travail), dont dépend l'unité Politique sociale (HR.D.1) qui est notre interlocuteur à la DG HR, a un nouveau directeur : Christian Roques, qui vient de la Direction HR.E Affaires juridiques. Il a pris ses fonctions le 16 mars.



Staff Contact remplace PMO Contact

A partir du 15 mai, PMO Contact sera remplacé par Staff Contact, mais avec une grande différence : il faut désormais disposer d'un compte EU Login pour y accéder.

La raison en est que PMO Contact permet un accès direct non sécurisé aux infrastructures informatiques de la Commission, qui font l'objet journalièrement de nombreuses attaques externes. Une adresse de courriel non sécurisée, surtout si elle est piratée ou propage des virus (souvent sans que le propriétaire le sache), peut causer des dégâts importants (et cela a déjà été le cas). Il était donc devenu inéluctable de sécuriser l'accès à ces infrastructures, en dépit des inconvénients que cela entraîne pour les pensionnés n'ayant pas de compte EU Login. Pour ces derniers, une campagne de sensibilisation est lancée afin de les encourager à créer et utiliser un compte EU

Login ; sinon, il leur reste trois possibilités : se rendre dans un des 3 bureaux d'accueil du PMO (Bruxelles, Ispra, Luxembourg), téléphoner ou écrire une lettre.

Les informations relatives à Staff Contact ont été envoyées par courriel à tous les pensionnés qui ont une adresse électronique ; une version papier a – en principe – été annexée au bulletin de pension de mars. En outre, un article à ce sujet paraît dans InfoSenior d'avril. Finalement, le document se trouve sur le site de l'AIACE (<https://aiace-europa.eu/pmo-contact/> ou <https://aiace-europa.eu/staff-contact>)

AIACE Finland è mobile...

Again, 2018 has been a very active year for AIACE Finland, not only in keeping the members abreast with their rights and obligations as pensioners of the EU institutions and bringing our specific challenges and views to the authorities—in particular to PMO—but also in organizing social, cultural and sports activities to our rather brisk members.



SARI SUOMALAINEN, AIACE FINLAND

The year started with a visit to the Bank of Finland, invited by the Governor of the Bank and ex-Commissioner Erkki Liikanen. In addition to the heavy weight review on the EU and the world economic prospects, we visited the former vault of the Bank where the Finnish government met in relative security during the WW II years. Big decisions were made in those days in a relatively tiny space!

As our appetite was so well served in January, the next step was to visit the Finnish Parliament and its Grand Committee which deals with EU related matters among all the major legislative issues. As part of the visit, a tour of the newly renovated House of the Parliament was organized and allowed a rare peek to parts of the House that are not open for the public. Privileged we were, once more!



The House of the Finnish Parliament in winter light.

Our Annual Meeting took place in mid-April in Helsinki where most of our members live. Preceding the official part of it, we ate a delicious lunch and had the opportunity to hear the views of Mr. Juho Romakkaniemi. He is another “returnee” from Brussels where he served as Head of the Finnish Commissioner’s Cabinet. Even if he now is heading the Finnish Central Chamber of Commerce, the theme of the talk was EU and the world, and it gave insights on scenarios for EU advancement in the future. Interesting insights were also provided in the discussion by members – being retired does never among us mean being retired from thinking or contributing to public debate. Many of those attending the Annual Meeting had the stamina to see a renowned play at the National Theatre in the evening.

Even if the hot, dry summer was relatively silent season in the activities of AIACE Finland (as summers always are), its active Golf Club organised the 2018 championships tournament at the beginning of August in Tuusula, Finland. The Club meets year around and plays at times with the fellow Clubs of other AIACE Sections. Encouraged by the Alicante trip in April 2018, our keen golfers are already signed up for a shorten-the-dark-winter tour in Marrakech, Morocco in March 2019.



AIACE Finland Golf Club resting in Calpe in April 2018.

Our 2018 trip under the theme of “know your neighbours” was 12.-14.9.2018 to Vilnius, Lithuania. Extremely interesting peek to the past and present of Lithuania, including EU relations, was included in the presentation by the Finnish Ambassador to Lithuania. The past and its orientations of the present were also found during the trip to Trakai Island Castle, the “KGB” Museum and the Vilnius Old Town. Great culinary and cultural programmes were, naturally, also included.

Autumn’s other theme was France and its EU politics. Two separate trip groups visited the Rhône Valley in October. In preparation to these tour visits a presentation and discussion meeting in Finland was organised under the title of “Macron’s France”, on the basis of a book published recently. The author of the book, Ms. Helena Petäistö, former Paris and Brussels TV news correspondent, was our guest speaker and introduced this meeting.

While touring Eastern France, we could witness many of the implicit issues boiling in the French society even as tourists happily enjoying the delicious food and tasty wine. Comments on President Macron’s politics in graffiti or in discussions with local people we met were a rule rather than an exception. Lyon with its Unesco World Heritage sites, and those in Avignon, Arles, Caverne de Pont d’Arc, Camargue and Aix-en-Provence were all included in this rather complete programme of historical sites!

When the season turned dark and the weather challenging back in Finland, AIACE Finland fought this with a sparkling presentation by MEP Ms. Sirpa Pietikäinen. This “Afternoon on European Politics” discussed international developments and the status of the EU in these developments, integration in general and that of EMU, sustainable development and recycling economy among other things.

Another highlight of the year was a visit of PMO and JSIS representatives to Finland which materialized in November. After intensive preparations, health screening providers in Finland received clarifications for issues preoccupying them. An information and training meeting in the EU Representation in Helsinki, was attended by a record number of participants, members as well as spouses. It is, indeed, valuable to us all to have regular visits from Brussels!

Arguably the most expected event of the year was the gallant and merry pre-Christmas party (“Little Christmas” we call those parties in Finland) in December. This year the day was December 12, but this still allowed celebrating light-bringing Lucia (her day is the 13th) and the fabulous Christmas Quartet of “Tiernapojat”, both traditional Christmas programmes, as well as our own members’ orchestra “Rubato” to perform. The buffet dinner was, as always, delicious and traditional, too. This meant serious celebration – most of us are Finns, after all...



Tasting wine is serious business for Finns!

ENTRE O "DEVER" E O LAZER

A actividade da secção portuguesa da AIACE prosseguiu incansavelmente até ao final de 2018, combinando o apoio aos sócios, a resposta às necessidades de comunicação a vários níveis e a organização de todo um programa cultural e de lazer.



ODETE MACHADO E TERESA LUZ



No âmbito da nossa agenda cultural, fomos conhecer no final de Novembro dois edifícios emblemáticos da capital: a Central Eléctrica de Lisboa, exemplo da arquitectura industrial da primeira metade do século XX, hoje Museu da Electricidade, e o novo Museu de Arte, Arquitectura e Tecnologia (MAAT), que, inaugurado há apenas dois anos, já é hoje um ícone da Lisboa moderna.



Foi uma visita guiada que nos conduziu da arquitectura industrial à contemporânea, através de concepções distintas do espaço, da forma, da luz e dos materiais. Embora com características opostas e de épocas tão diferentes, estes dois edifícios completam-se e convivem harmoniosamente na zona ribeirinha.

Mas não nos ficámos por aqui. Com a aproximação do Natal, forçoso era proporcionar o reencontro de velhos colegas e amigos. E foi assim que realizámos em Lisboa, em 15 de Dezembro, o nosso já habitual almoço de Natal. Foi uma vez mais uma ocasião de agradável convívio, que

contou este ano com um total de 52 participantes. Com o aumento do número de sócios e o sucesso crescente da iniciativa, é de prever que, num futuro próximo, tenhamos de procurar espaços mais amplos para este fim



E após a pausa entre a despedida do ano velho e as boas vindas ao ano novo, grandemente dedicada à família, depressa retomámos a nossa actividade.

Assim, e num registo mais sério, convocámos para 30 de Janeiro a Assembleia-Geral da secção portuguesa da AIACE. Este ano pudemos contar com a participação de Didier Hespel, Anna Silvano e Dario Rossi, que foram os actores principais numa útil troca de informações e no debate sobre temas como os exames de rastreio, o RCAM ou o sistema Sysper Pensions. O almoço servido no intervalo entre a parte informal e a parte estatutária da Assembleia-Geral proporcionou ainda um momento de confraternização entre todos os participantes.



"Juncker von österreichischem EU-Vorsitz beeindruckt – mit einer Ausnahme"

Viele Dossiers sind erfolgreich behandelt worden. So kommentierte der Kommissionspräsident die 3. Österreichische Präsidentschaft, kritisierte aber gleichzeitig, dass Österreich den UN-Migrationspakt nicht unterzeichnet hat. Auf gut Wienerisch würden wir wohl kommentieren: „Guat is ggangen, nix is g'scheng!“ So richtig stolz können wir wohl auf die Leistungen unserer Regierung als Präsidentschaft nicht sein, aber die anstehenden schwerwiegenden Probleme haben große Würfe wohl auch nicht zugelassen.

JÖRG DOUHLIK



Unsere nicht mehr ganz so kleine Sektion ist im letzten Halbjahr wieder um einige Mitglieder auf nunmehr 83 gewachsen! Über unsere schöne Reise nach Ispra hat der Organisator, Albert Jerabek, bereits in der letzten Ausgabe ausführlich berichtet. Sie war eindeutig der Höhepunkt unseres letzten Sektionsjahres. Im Herbst hatten wir noch einen spannenden Ausflug zu einer interaktiven Zeitreise durch Wiens Geschichte im „Time Travel“ unternommen. Der Nervenzickel reichte von einer 3D-Hochschaubahnfahrt über die Dächer von Wien und die Berührung mit Rattenschwänzen in der Pestzeit bis zu dem gruseligen Erlebnis eines Bombenangriffs im Luftschuttkeller!

Zu Jahresbeginn dann das eindeutige Gegenprogramm – der Besuch der bekannten Porzellanmanufaktur Wien-Augarten. Wir konnten unter fachkundiger Führung einige Künstler bei ihrer feinen Arbeit bewundern. Selbst ein einfacher Teller erfordert eine Vielzahl an Arbeitsschritten und besonders ruhige Hände bei Malen der

berühmten Augarten-Rose. Bereits eine kleine Porzellanfigur wird aus vielen Einzelteilen sorgfältig zusammengesetzt, nachbearbeitet, mehrfach gebrannt, händisch bemalt und zuletzt glasiert. Soviel Kunstfertigkeit, Sorgfalt und Genauigkeit verdient größte Hochachtung und bringt Verständnis für die „g'schmalzenen“ Preise.

Unsere nächsten Unternehmungen werden uns ins Umland von Wien führen, einmal ins Waldviertel zu einem Unternehmen im Bereich Windenergie und danach per Boot in den Nationalpark Donauauen. Dazwischen wollen wir auch noch unsere jährliche Partnerveranstaltung im Haus der EU abhalten.

Heuer werden die Assises in Lissabon und unsere eigene Generalversammlung vom 25. bis 29. August in Wien – gemeinsam mit unserer Schwestersektion Deutschland – besondere Attraktionen werden, die hoffentlich auch viele unserer Mitglieder zum Mitmachen ermuntern!



*“There is a tide in the affairs of men,
Which taken at the flood, leads on to fortune.
Omitted, all the voyage of their life is bound in shallows
and in miseries.
On such a full sea are we now afloat.
And we must take the current when it serves, or lose our ventures.”*

So said Brutus to Cassius, in Shakespeare’s play Julius Caesar. Certainly, it seems that we are now all afloat

of control, to understand and honour the forces that swirl around us, and to find ways to work within them. If we do, like a sailor with the winds and currents, we can achieve results. If we ignore them, a wreck may result.

on a ‘full sea’. Not only the turmoil of the UK, but the travails of some other European countries, would justify this description. But then we raise our eyes and see the global picture, with Russia, China and the US; with Yemen, Syria, Iran, Saudi Arabia and Iraq; with Venezuela, Myanmar, the Congo and Zimbabwe, and the list could go on. And the weather and seas we sail also include the far-reaching challenges of climate change and of what is being called ‘surveillance capitalism’ (the gathering, control and exploitation of information about each of us through our use of digital devices).

In the UK, it feels to me as if this ‘full sea’ of world and European affairs is being ignored. One of the many depressing things about our present heated debate and the resulting divisions is that it looks inward and is static. It does not take account of the wider world and its evolution. In particular, it has no place for understanding and consideration for the difficulties, needs and hopes of our partners in Europe. It supposes that the UK is in control, when we are only a boat carried by tides, currents and floods we cannot master.



I fear for the UK that for a long while now our life will be ‘bound in shallows and in miseries’. But my hope for the European venture is that it will be able to take this tide and let it ‘lead on to fortune’.

The use of the sea-faring images of ‘tide’, ‘flood’ and ‘afloat’ brings out something which we like to forget. With technical advance, we think we are in control, or at least can master and overcome what we see as being against us. But it is not so – there are forces, of the weather, of technology, of changes in society and politics, that we do not control. Sailors know well that they are not masters: the sea is a force, or a mass of forces, which they cannot ignore or overcome, that often it is essential to work as a team with others, and that sometimes it is best not to go to sea, or in a storm to seek out a port. So we, on our ‘full sea’, have to learn and accept the limits to our possibilities

Such musings inevitably occupy the minds of those in AIACE UK. We also carry on with the down-to-earth things of each AIACE Section’s life. There are many who at this time seek reassurance. We continue our dialogue with the Commission and other institutions to ensure that the way in which pensions are calculated, paid and taxed continues to be fair after UK withdrawal (at the end of any transitional period there may be). We also think about questions of residency for non-UK nationals amongst us in the UK, and the difficult issue of European citizenship. Of course, many of us will continue to feel European. But when the UK withdraws European citizenship may lapse for UK nationals both within the EU-27 and of course in the UK itself (there are moves to stop this). Each of these issues of course concerns a much larger number of people than EU pensioners; but the pensioners are included, and we try to provide the best information and pointers we can.

New Section President

In 2018 our Section President, Peter Doyle, announced he would be resigning from his position after more than seven very productive years. Tributes and a presentation were made to Peter (seen here on the right of the photo) at our mid-summer lunch in June. Frank Fahy who has for many years been organising our programme of social activities has now taken over as President and we wish him every success in his new role, although he will at least for the time being continue his work on our social programme, assisted by other committee members.



Social Events

Attendance at the Annual Golf Classic and Autumn Supper exceeded previous years in part owing to the larger number of lady golfers and the participation of colleagues from the former Brussels -based Wild Geese Golf Society. It took place on October 5th at the Killiney Golf Club located in south Dublin, which provided an excellent course and a meal enjoyed by all.



On 30th November we held a very convivial lunch for our members and guests, attended by more than 80 diners, in our usual location

at the National Yacht Club in Dun Laoghaire. Several new members attended, including notably two from France, who have moved to Ireland with their family to experience life in another Member State, and joined our section. This event, our Winter Lunch, is always popular with our members – a opening event for the Christmas season. On this occasion, however, our organiser and president, Frank, was on holiday in Australia and the welcome and news update was given by our Hon. Treasurer, Colin Maynard.

A full social programme has already been arranged for this year, including a trip to Armagh, Northern Ireland on 27th March. The usual annual lunches and golf/supper event will also be held, and the programme opened on 4th February with

a talk on the forthcoming European Parliament elections by James Temple Smithson, head of the EP Office in Dublin.

Annual General Meeting

This will take place on 22nd February, this time at the NYC in Dun Laoghaire, our membership numbers now being too large to be accommodated in our usual venue of the Commission Representation. Items on the agenda will include annual reports from the President and other committee members, the ongoing issues around the JSIS which seem to occupy much of the committee's time and will conclude with a talk by Catherine Day, former Secretary General of the Commission, who will address some current issues facing the EU including, but not confined to, Brexit.

General Data Protection Regulation (GDPR)

Our section has fulfilled the essential requirements of the GDPR, which came into effect on 1 May 2018. We informed our members of our policy regarding the recording, maintenance, use and retention of the personal data they provide to us for the purposes of our section. A data report was circulated to each member showing the information they had provided to us to date, so that they could verify its accuracy and completeness, and update it if necessary. Each member was also required to provide a signed permission saying that their personal data “may be used by AIACE (Ireland) exclusively for the purpose of providing information and advice to its members”. This was all done in the context of developing a new membership data base system which will also improve our ability to communicate effectively with our members.

LA SECTION BELGIQUE ENTAME LA TROISIÈME ANNÉE DE SON MANDAT EN 2019, UNE ANNÉE PLEINE D'INCONNUES



L'année 2018 s'achève sur une note très triste. La Section a perdu un collègue – et pour beaucoup un ami – exceptionnel de par ses compétences, sa droiture et sa générosité. En effet, Ludwig Schubert nous a quittés le 28 décembre dernier en laissant un vide qu'il sera pratiquement impossible à combler. Nous regrettons également la disparition de notre Help Desk, Margarethe Braune, qui a fait preuve d'un grand courage, d'une force et d'une élégance admirables face à la maladie avant que celle-ci ne l'emporte le 12 janvier 2019.

PAR RAFFAELLA LONGONI PRÉSIDENTE



VIE DE LA SECTION

Communication

Le CA maintient son approche pragmatique en limitant les envois papier aux membres ne disposant pas de courriel. Les seules exceptions resteront l'Écrin et la brochure « Entraide sociale », envoyés à tous sur support papier. Toute information importante devant atteindre la totalité des membres continue à être donnée par courriel et sur papier aux 731 pensionnés (contre 783 en 2018) ne disposant pas d'une adresse email.

Secteur social

Ce domaine reste la pierre angulaire de notre activité. La section compte actuellement 39 bénévoles sociaux qui s'occupent de 100 cas personnels. Avec une moyenne de 4 interventions dans l'année pour chaque personne en difficulté, cela équivaut environ à 390 interventions sociales en 2018.

La section a créé un « Groupe de parole » pour les membres ayant perdu leur compagnon/compagne de vie, et souhaitant partager cette expérience difficile avec d'autres veufs et veuves. Cette initiative, qui a reçu l'approbation de la HR, s'est concrétisée pour la première fois le 17 janvier 2019 avec la participation de 13 personnes et l'expérience est franchement positive. Plusieurs séances sont programmées et nombreux sont les inscrits.

Activités culturelles et de loisirs

Le programme pour 2019 porte-à ce jour-sur un voyage en Sicile, une croisière en juin entre Moscou et St Pétersbourg et une réplique « symétrique » en juillet entre Saint Pétersbourg et Moscou, un voyage en République tchèque, un voyage en Géorgie et une excursion dans les châteaux de la Loire.

Trois projets de conférence sont lancés (« *La situation de l'Italie* », « *Les élections européennes* » et « *La présence de la Russie sur l'échiquier européen et mondial* »), ainsi que trois thés littéraires.

Le 16 décembre 2018 a eu lieu notre déjeuner de fin d'année, auquel ont participé 154 personnes. Il s'est déroulé à « The Hotel » et a remporté un franc succès à l'enseignement de la convivialité et de la gastronomie.

Site Web et aide informatique

Le nouveau site Web est opérationnel et fait en ce moment l'objet d'une révision exhaustive. Il relate nos activités, ainsi que les événements que nous signalent nos membres ou d'autres associations « amies » (Femmes d'Europe, l'Atelier Théâtral des institutions européennes etc..).

RCAM

L'accord de service conclu entre la section et le PMO3 opérationnel depuis mai 2018 a porté ses

fruits. Environ 150 cas ont été traités à ce jour. Un responsable de l'unité PMO3 a été présent dans nos locaux au G1 deux matinées par mois pour aider directement les anciens en difficulté. La permanence du PMO3 a été confirmée pour 2019 et est assurée dorénavant toutes les trois semaines.

Les dates de janvier à juin ont été publiées dans l'Écrin et également diffusées par email et sur notre site web.

Relations avec l'AIACE Internationale

La disparition de Ludwig Schubert a rendu nécessaires quelques amendements qui ont été proposés par la section et seront à l'ordre du jour du CA de l'AIACE à Madrid.

La délégation BE se compose de Pierre Blanchard, Sylvie Jacobs, élue vice-présidente de la section le 18 janvier dernier, Erik Halskov - membre du Bureau international - et Raffaella Longoni.

Conclusions

Notre prochaine Assemblée générale se tiendra le 26 mars 2019. Nous entamerons alors la dernière année de notre mandat.

Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour maintenir et améliorer le niveau de nos services et assurer de manière optimale le passage du témoin en 2020.

Vie de l'aiace sección España

Taller de formación para voluntarios y embajadores. Madrid, 29 y 30 de noviembre de 2018



POR ENRIQUE MARIÑO

En la sede del Parlamento Europeo en Madrid tuvo lugar en las fechas indicadas un Taller de Formación destinado a los voluntarios y embajadores de la sección española de AIACE, organizado y dirigido por los servicios sociales de la Comisión (Carmen García y Aenea Vande Welle, ambas psicólogas). Este tipo de talleres se organizan por parte de dichos servicios en

los diferentes Estados miembros para la formación de las secciones nacionales de AIACE.

Antes de pasar a exponer el objetivo y desarrollo del Taller, parece conveniente explicar cuál es la diferencia entre voluntarios y embajadores. A diferencia de aquellos, los embajadores, además y con indepen-

dencia de las funciones de ayuda y acompañamiento de los voluntarios, disponen de competencia para realizar determinados actos administrativos en casos específicos, así como para rellenar y completar documentos de las personas que solicitan ayuda. Los embajadores tienen acceso preferente con los servicios de la Comisión, básicamente PMO y DG HR y los servicios de la Comisión pueden a su vez contactarles, al disponer de sus coordenadas.

El objetivo del Taller es el de enseñar la forma de proceder por parte de los voluntarios y embajadores cuando han de trabajar con personas en situación de fragilidad o dificultad, la manera de acompañarles, de crear lazos de confianza y de sacarles de su aislamiento, facilitando los conocimientos e instrumentos adecuados para tales tareas, que no son nunca fáciles.

El primer y principal elemento de contacto entre el voluntario y la persona que solicita ayuda es la **entrevista o reunión entre ambos**, que puede tener lugar en el despacho del primero o en casa de la segunda, matiz que suele ser relevante. En la misma, se trata de comprender su situación personal, intercambiar información y precisar y dejar claro el tipo de ayuda que verdaderamente se solicita (administrativa, social u otra) y lo que el voluntario está por su parte dispuesto a ofrecer (disponibilidad, frecuencia de los contactos, límites de la ayuda etc..) La actitud de éste ha de ser de aceptación positiva, de empatía, de autenticidad y la de no juzgar.

El segundo es el **mandato**, es decir, el marco de actuación e intervención de los voluntarios, que viene fijado en términos generales por los servicios sociales de la Comisión y que se acaba cuando la situación excede los límites o capacidades del voluntario, sus competencias o las reglas establecidas por AIACE.

¿Cuáles son estas reglas?

La más importante, que ha de tenerse muy en cuenta por los voluntarios, es la de no prestar ayuda mientras ésta no se solicite expresamente por la persona, no hay que forzar en ningún caso su voluntad. Ello no es obstáculo para que los voluntarios puedan contactar con los jubilados para darse a conocer y ofrecerse para lo que se necesite. Se puede ser activo en darse a conocer, pero no en prestar ayuda sin que se haya solicitado. En idéntico sentido, hay que dejar de prestar ayuda si ya no se quiere recibir más.

Otra importante regla es la de no entrar en determinados ámbitos, como pueden ser las herencias,

la intimidad personal o familiar, o intentar resolver situaciones de perturbación de las facultades mentales, pues pueden acarrear problemas derivados de la falta de protección jurídica o invadir espacios en los que no se dispone ni de preparación, ni capacidad. Es conveniente en tales casos involucrar a otros miembros de la familia o ponerse en contacto con los servicios o autoridades competentes.

Otra regla es la de no dar consejos a la persona que solicita ayuda, pues pueden influir en la misma. Es preferible limitarse a hacer sugerencias.

Un instrumento que han de utilizar los voluntarios es la **escucha activa**, lo que requiere una atención plena, respetando en su caso el silencio de la otra persona. Es fundamental tener empatía con la otra persona, comprendiendo sus sentimientos, pero manteniendo independencia intelectual y neutralidad. Hay que dejar de lado los prejuicios. No se está para juzgar, sino para comprender e intentar ayudar.

El objetivo de estos pasos es establecer un **contrato de confianza**, expresando claramente a dicha persona lo que se está dispuesto a hacer para ayudarle y hasta dónde llegar. Con ello, se explicita y aclara también el mandato vis a vis con AIACE y con los servicios sociales de la Comisión.

Por último, un elemento importantísimo en la relación del voluntario con la persona que solicita ayuda es el **deber de confidencia** o secreto profesional, lo que significa respetar la intimidad personal, mantener una discreción absoluta y no compartir con nadie datos personales, salvo en casos de riesgo de muerte.

Se plantea la cuestión de si es conveniente exigir a los voluntarios la firma de un compromiso o carta del deber de confidencia.

Asimismo, se plantea la duda sobre el uso del logo de la Comisión por parte de los voluntarios si han de identificarse ante las personas solicitantes de ayuda o de sus familiares. En principio, se considera que la actuación de los voluntarios se enmarca dentro de un mandato implícito de los servicios sociales de la Comisión, por imposibilidad física de poder realizar dicha tarea de ayuda a todos los jubilados, así como del Acuerdo entre la Comisión y AIACE suscrito en 2008. Se analizará también esta cuestión.

A la terminación del Taller, los participantes han manifestado su satisfacción por el desarrollo del mismo y su interés por que este tipo de iniciativas se repitan.

Conferencia del Vicepresidente Frans Timmermans sobre la Agenda 2030

POR PEDRO ORTÚN

El pasado 1 de Febrero el Primer Vicepresidente (PVP) de la Comisión, Frans Timmermans, presentó en la sede de las Delegaciones de la Comisión y del Parlamento Europeos en Madrid, el «Documento de Reflexión para una Europa Sostenible de aquí al 2030», adoptado por la Comisión el 30 de Enero.

Estaba acompañado por Cristina Gallach, Alta Comisionada del Gobierno Español para la Agenda 2030, y por Francisco Fonseca, Director de la Delegación de la Comisión en Madrid. El Salón de Actos de dicha Delegación estaba abarrotado, con representantes de diversos partidos políticos y funcionarios españoles, empresarios, miembros de la Sociedad Civil, periodistas y miembros de AIACE-España.

El PVP Timmermans resumió el origen y objetivo de este Documento de Reflexión, respuesta de

la Comisión al Informe de la Plataforma «Multi-Stakeholders» para la Agenda 2030, creada por la Comisión en Noviembre de 2017. Este informe, acordado en Octubre de 2018, contiene una serie de propuestas para la Comisión, el Consejo y sus Estados Miembros, y el Parlamento Europeo, así como para las empresas y la sociedad civil europeas, para adoptar las necesarias y urgentes medidas a tomar por los Gobiernos y Administraciones Públicas de la UE y de sus Estados Miembros, por las empresas y sus organizaciones, por la sociedad civil y por los propios ciudadanos europeos, para alcanzar, a más tardar en 2030, los ambiciosos 17 Objetivos para el Desarrollo Sostenibles (ODS), fijados por la Resolución de la ONU año 2015 en su Agenda 2030, adoptada por 185 Países Miembros de la ONU.

Vie de l'AIACE Section France

Elections européennes 2019

L'engagement de l'AIACE, section France pour encourager les citoyens à participer aux élections européennes de 2019 s'est poursuivi. Nous avons lancé un débat lors de l'assemblée générale qui s'était tenue à Lyon en mars 2018. Depuis lors, nous avons introduit un chapitre "Elections européennes" dans notre magazine d'information semestriel L'INFO et une rubrique spécifique a été créée sur notre site web.



PAR ISABELLE KARDACZ

Une réunion importante a eu lieu le vendredi 23 novembre 2018 entre les adhérents de l'AIACE-France de différentes régions et Madame Isabelle Coustet, cheffe du bureau de liaison du Parlement européen à Paris. La Commission était représentée par M. Beaudoin Baudru. L'objectif de cette rencontre était de nous informer sur les actions entreprises par les institutions européennes pour la campagne électorale mais aussi sur les moyens

qui pouvaient être mis à la disposition des adhérents de l'AIACE-France qui souhaitaient s'engager.

Nous avons retenu en particulier, la possibilité de s'inscrire sur la plateforme www.cettefoisjevote.eu

La disponibilité de prospectus à diffuser largement comme par exemple " Ce que l'Europe fait pour moi" <https://www.what-europe-does-for-me.eu/fr>

L'intérêt de l'outil développé par la Commission pour répondre aux questions courantes concernant les activités de l'Union européenne : " Les décodeurs de l'Europe " <https://ec.europa.eu/news/decodeurseurope.fr>

Une autre réunion sur les élections européennes du 25 mai prochain, s'est tenue à Nice, le 30 janvier 2019. Elle a été organisée par Muriel Mouret de la Représentation du Parlement Européen à Marseille, le Mouvement Européen des Alpes-Maritimes et la délégation AIACE de la Région PACA.

Muriel Mouret a présenté les outils que le Parlement européen met à la disposition des citoyens, notamment une plateforme pour organiser des échanges d'information sur la campagne électorale. Des ateliers ont été mis en place et chacun a pu indiquer quelles actions il comptait mener

comme par exemple, la diffusion de prospectus, l'utilisation des réseaux sociaux, les actions via la " Chaire Jean Monnet " à la Faculté de Droit...

Prochaine Assemblée générale de l'AIACE-France

Notre assemblée générale aura lieu le 29 mars 2019 à Paris. Elle aura comme thème de travail, le résultat des consultations citoyennes lancées par le Président Macron en avril 2018 pour permettre aux citoyens de se réapproprier le projet européen. Elles auront duré jusqu'en octobre 2018 et les résultats seront dès lors exploitables. Lors de cette Assemblée générale, un vote aura lieu pour renouveler le comité. Le nouveau comité élu procédera ensuite à la désignation du nouveau bureau et du nouveau président ou de la nouvelle présidente.

Vie de l'aiace Deutsche Sektion

AIACE-STAMMTISCH KARLSRUHE

VON INGRID MANN

Neben den schon traditionsreichen AIACE-Stammtischen in München und Berlin wurde 2017 ein weiterer Stammtisch – der „AIACE-Stammtisch Karlsruhe“ ins Leben gerufen.

Inzwischen findet der Stammtisch regen Zuspruch und er ist für viele Teilnehmer schon eine lieb gewonnene Einrichtung geworden.

Unser Ziel ist es, uns in der Regel 4-mal jährlich zu treffen und uns in gemütlicher Runde bei Speis' und Trank auszutauschen und zu diskutieren. Da wir eher mehr dem ländlichen Bereich zugehören, kommen die Teilnehmer nicht nur aus Karlsruhe und der Umgebung von Karlsruhe. Unser „Einzugsgebiet“ reicht bis nach Baden-Baden, Konstanz und Freiburg, die Pfalz, Saarbrücken und in den Hunsrück.

Neben dem gemütlichen Beisammensein und unserem Austausch gibt es an einigen Stammtisch-Terminen ein zusätzliches kulturelles Programm. So haben wir in 2018 z.B. den Bundesgerichtshof und das Bundesverfassungsgericht in Karlsruhe besucht.

Für 2019 haben wir für den kommenden Stammtisch am 11. April die Besichtigung der staatlichen Münzprägestätte Karlsruhe im Programm. Die Einladungen hierfür werden in Kürze an die Mitglieder im Raum Karlsruhe und Umgebung, von denen eine Email-Adresse vorliegt, versandt.

Für den Sommer-Stammtisch am 04. Juli ist eine Besichtigung im Musikautomatenmuseum im Schloss Bruchsal vorgesehen.

Das Programm für den Stammtisch im Herbst (Oktober) ist noch in Vorbereitung.

Jeder, der an unserem Stammtisch teilnehmen möchte, ist herzlich willkommen.

Anregungen und Vorschläge von Seiten der Teilnehmer für das zukünftige Stammtisch-Programm sind ebenfalls willkommen.

Ingrid.mann@aiace-de.eu

APPUNTI DI VIAGGIO



Illustrare ogni trimestre la vita della Sezione è una buona cosa, quando però ci siano fatti o avvenimenti che esulano dalla routine ormai raccontata più volte. Ecco perché vi presentiamo una corta introduzione riassuntiva dell'ultimo quadrimestre 2018 e puntiamo poi sulla rubrica "appunti di viaggio" che sembra raccogliere un concreto interesse.

GIANFRANCO SOTTOCORNO E AMBROGIO COLOMBO

In effetti da settembre in poi i volontari a disposizione, sia a Roma che in Delegazione a Ispra, hanno fornito supporto alle numerose esigenze dei soci con il consueto impegno e disponibilità. Possiamo dire che anche nel 2018 il totale degli interventi è stato dell'ordine di oltre 2300, sulla falsariga di quelli dell'anno precedente, più le comunicazioni telefoniche che si attestano intorno a circa 2000 conversazioni. Questi dati da soli, illustrano come la Sezione, che raccoglie circa il 45% di tutti i pensionati delle istituzioni Europee residenti in Italia, sia sempre più un punto di riferimento costante ed indispensabile sia per i soci ma anche per l'organo tecnico della Commissione, il PMO, che gestisce pensioni e cassa malattia, con cui abbiamo un rapporto sinergico più che collaudato.

Altro importante impegno è stata la messa a punto di una procedura ad hoc sulla protezione dei dati personali, in funzione e nel rispetto del GDPR 2016/679 ormai d'applicazione in tutta Europa, che fosse di facile comprensione per i soci.



Infine i momenti di relax e di convivialità nel ritrovarsi insieme felici e contenti (alta la partecipazione) in occasione dei pranzi di Natale organizzati in dicembre, a Roma dopo l'assemblea generale, e in Delegazione ad Ispra presso il Club House. Il 2019 è iniziato con l'Assemblea Generale della Delegazione il 31 gennaio, a cui

ci hanno fatto l'onore di partecipare, la Sig.ra V. Gaffey Direttrice PMO e la sua assistente Sig.ra M. Hoebeke, la Sig.ra A. Silvano responsabile PMO/4 pensioni, la Sig.ra I. Baltmane capo unità PMO/6 di Ispra con il Sig. D. Rossi, capo ufficio liquidatore della cassa malattia.

Il 2019 sarà comunque un anno particolare dovendosi effettuare le elezioni per il rinnovo del Consiglio Direttivo della Delegazione Ispra (entro maggio) e del Comitato Nazionale della Sezione (entro novembre).

E ora spazio agli "appunti di viaggio" relativi a quanto organizzato dopo le vacanze estive 2018 (Italia e Oriente)

Giusto per scaldare i muscoli e la mente ci si è messi subito in movimento con l'annuale gita sociale settembrina, e questa volta la scelta è caduta su **Casale Monferrato** ed i suoi dintorni di colline piene di uve pronte per la vendemmia. Sorge sulle rive del Po e, sin da quando divenne 'municipium' romano la città è stata il centro più importante del circondario. Dopo un periodo di decadenza causata dalla caduta dell'Impero Romano d'Occidente e dalle invasioni dei popoli barbari, divenne un libero Comune e, dal XV al XVI secolo, capitale dei Paleologi. Successivamente fu dominio dei Gonzaga, che costruirono una delle più grandi e prestigiose cittadelle europee. Contesa nel corso del XVII e XVIII secolo tra francesi e spagnoli, durante il Risorgimento fu uno dei baluardi difensivi contro l'Impero austriaco. Nel ventunesimo secolo Casale, collocata all'interno del triangolo industriale Torino-Genova-Milano, è un importante centro industriale. Oggetto della visita il Castello, la Chiesa di Santa Caterina, la Sinagoga datata 1595 ed il Duomo di Sant Evasio, e una conclusione enogastronomica nei dintorni con assaggi e acquisti di vini in una delle tante cantine della zona.

Il clou é arrivato comunque ad ottobre; mentre un gruppetto di bisognosi di cure partiva per la sicula **Sciacca**, sede di terme, un manipolo di scatenati diversamente giovani tentava l'avventura dell'**Oman**, un Sultanato della Penisola araba, caratterizzato da un territorio desertico con oasi che sorgono sui letti dei fiumi (uadi) e lunghi tratti di costa sul golfo Persico (Arabico), il mar Arabico e il golfo di Oman.

Primo approccio, la capitale portuale **Mascate** che ospita l'enorme Grande moschea del sultano Qaboos, dallo stile contemporaneo, Il Palazzo del Sultano, la grandiosa Royal Opera House e l'antico quartiere di Muttrah, che si trova in riva al mare ed è caratterizzato da un souk labirintico e un affollato mercato del pesce.

E poi via per l'avventura a bordo delle 4x4, per il deserto del Batinar attraverso la catena dell'Hajar ed il Wadi Bani Awf. Quest'ultimo sito é una sorprendente sorgente d'acqua fresca in pieno territorio desertico.

Una sosta pic-nic alla **Snake Gorge** dove non ci sono serpenti (il nome è dato dalla forma del canyon), ma ci sono venute in visita 200 o 300 capre. Raccolta veloce delle nostre masserizie e si riparte, scavalcando le montagne per raggiungere **Tanuf**, villaggio raso al suolo all'inizio degli anni '60 dagli aerei della RAF nella Guerra detta del Jabab.

Dopo il **Forte di Nakhal**, ultima meta di questa seconda giornata a **Nizwa**, detta la "Perla dell'Islam", prima capitale dell'Oman di cui abbiamo potuto visitare il souq, ormai in chiusura, col caratteristico mercato del pesce.



Nel giorno successivo, "i baldi giovanotti" si addentrano nei meandri del **Forte di Nizwa**, il **Castello di Jabrin** e la città fortificata di **Bahla**. Impressionante **Al Hamra** con l'immenso palmeto ed il villaggio in fango vecchio di 400 anni anche se, purtroppo, in pessime condizioni.

Il quarto giorno ha come obiettivo la regione dello Sharqiya una delle più affascinanti dell'Oman; dopo tre ore di sterrato quello che non ti aspetti a **Wadi Bani Khalid**: laghetti naturali con fresche acque color smeraldo circondati da palme che fanno di questa oasi-wadi, uno scenario incantevole.

Si prosegue poi all'interno del deserto di Wahiba fino al campo permanente raggiunto al tramonto, e qui affrontare l'esperienza di una prima notte nel deserto.

L'indomani ancora **deserto di Wahiba** fino al punto in cui le candide dune raggiungono il mare. Questo giorno risulterà memorabile per aver pranzato in un posto chiamato ristorante dai locali, per aver posato le tende del campo mobile, per aver saltato e rotolato sulle dune e per un rilassante tuffo nelle acque del Mare Arabico. Lo spirito di questi "monelli" nell'affrontare tutto ciò è stato un piacere e una meraviglia per chi ce li ha portati.

Rilassati, puliti, gioiosi, questi stessi monelli si rimettono in movimento il giorno successivo, con il deserto sulla sinistra ed il mare sulla destra tra villaggi di pescatori fino a raggiungere **Ras Aljinz** dove si trova la riserva naturale delle tartarughe. In serata (quasi notte), alla luce delle torce delle guide, una passeggiatina (!!) sulla spiaggia per assistere allo spettacolo di come scavano buche nella sabbia, depongono più di 100 uova, ricoprono il tutto con la sabbia ed esauste ritornano in mare. Nel contempo, da covate precedenti, nuovi esserini escono allo schiudersi delle uova e partono velocemente verso le acque del mare. Globalmente uno spettacolo fantastico e indimenticabile.

Da qui inizia il ritorno lungo la costa verso Muscat, sostando a **Sur**, città marinara, un tempo molto fiorente, ad Ayjah, a Shab sede dei cantieri per la fabbrica dei "dhow", tipiche barche in legno fatte ancora a mano con metodi tradizionali.

Successivamente una breve sosta a **Biman Sinkhole** per ammirare una strana formazione geo-

logica costituita da una voragine nel terreno con un laghetto sul fondo ed un po' di riposo in un ulteriore wadi prima di raggiungere la capitale.

L'ultimo giorno (l'ottavo di questa spettacolare avventura) è dedicato alla visita della Grande Moschea di recente costruzione (1995-2001) che presenta al suo interno il gigantesco tappeto di 4200 mq per la cui realizzazione sono state impiegate ben 600 tessitrici. E poi l'aereo del ritorno attende i "monelli" che dalla scaletta dell'aereo

salutano il sultanato in cui hanno vissuto per 8 giorni una meravigliosa avventura.

Che dire di questo viaggio? Lo spirito di adattamento dei partecipanti (non certo dei baldanzosi giovani) alle varie situazioni è stato ammirevole e ciò fa ben sperare per i prossimi anni; troppo ottimismo? Forse, ma intanto si pensa già al 2019 e vedremo se ci saranno delle sorprese ...

Alla prossima !

Vie de l'aiace section Hellas

Στις 2 Φεβρουαρίου, το Διοικητικό Συμβούλιο του Συλλόγου οργάνωσε εορταστικό δείπνο στην Αίγλη του Ζαπτείου για την συμπλήρωση 10 χρόνων από την ίδρυση του ελληνικού συλλόγου της ΑΙΑΣΕ. Συμμετείχαν 100 περίπου μέλη και παρέστησαν οι τέως Επίτροποι της Επιτροπής Κα Διαμαντοπούλου και Κοσ Δήμας καθώς και πρέσβεις τέως επικεφαλής της ελληνικής αντιπροσωπείας.

Οι μακρές προσπάθειες του Διοικητικού Συμβουλίου για την σύναψη των συμβάσεων συνεργασίας μεταξύ της Ιατρικής υπηρεσίας και ελληνικών ιδιωτικών κλινικών για απευθείας πληρωμή των νοσοκομειακών εξόδων φαίνεται ότι βαίνουν αισίως προς το τέλος! Η Ιατρική Υπηρεσία επισκέπτεται για τελική επαφή στα μέσα Μαρτίου τον ΙΑΤΡΙΚΟ ΟΜΙΛΟ, το ΜΕΔΙΤΕΡΡΑΝΕΟ και το ΜΕΤΡΟΠΟΛΙΤΑΝ HEALTH CARE (που έχει ενσωματώσει το ΥΓΕΙΑ και ΙΑΣΩ).



COMBIEN D'HOMMES NOTRE PLANETE SUPPORTE-T-ELLE?



PAR PETER VON DER HARDT

Introduction

Un groupe international de scientifiques se posait cette question dans les années 1970. Ce fut la création du « Club de Rome », une institution qui existe jusqu'à nos jours. Il s'agissait de prédire les chances de survie de l'humanité avec les ressources limitées de la Terre face à une croissance exponentielle de la population mondiale.

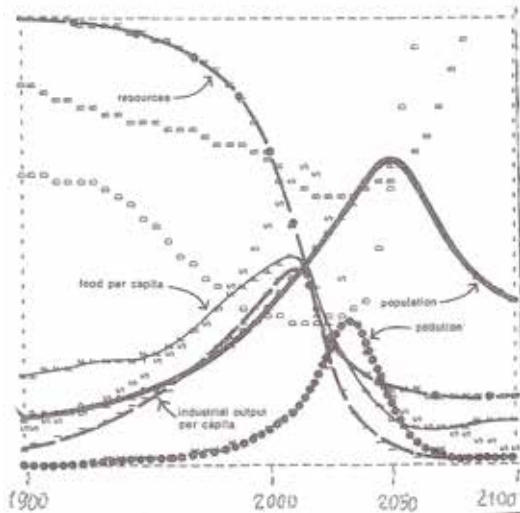
Le « Club de Rome » mandait le Massachusetts Institute of Technology (MIT) du développement d'un modèle et du calcul des interrelations entre les paramètres ressources, population mondiale, taux de naissance et de décès, nourriture, services et production industrielle par habitant, ainsi que de la pollution. On avait extrapolé la croissance de la population mondiale qui, de 1950 à 2015, augmenterait de 2,5 à 7,3 milliards. Le résultat des calculs fut une augmentation de la population mondiale vers 8 à 9 milliards en 2050, suivie d'une décroissance jusqu'à l'année 2100. [1]

L'affirmation « On ne peut pas continuer comme ça » ne peut être contestée. Le modèle global de [1] ne tient cependant pas compte des fortes différences régionales des paramètres du modèle du MIT.

Un membre du « Club de Rome », Jørgen Randers, publia à l'occasion des 40 ans de [1] une analyse plus détaillée avec des prévisions pour 5 régions mondiales. Ces régions sont : Les Etats Unis, L'OCDE (sans les Etats Unis), la Chine, les grands pays en voie de développement (l'Inde, la Russie, le Brésil, l'Afrique de Sud) et le reste du monde [2]. L'explosion de la population a surtout eu lieu en Afrique [3], [4], peu en Asie, alors que la population dans les pays industrialisés diminue [5]. Le livre de Jørgen Randers [2] fut rédigé avec le titre « The Limits to Growth » et avec l'aide d'experts internationaux, mais l'auteur en tire des conclusions très personnelles. Les calculs prédisent une population mondiale maximale de 9 milliards vers 2040.

Les quatre menaces

L'accroissement exponentiel de la population mondiale



Graphique : Développement de la population mondiale suivant "The Limits to Growth" Copyright 1972 by Dennis Meadows

Ce phénomène fut le point de départ des livres [1] et [2] ainsi que des articles [3] et [4]. Dans le passé les Nations Unies tentaient le développement d'un programme de contrôle des naissances, programme voué à l'échec à cause du veto des pays en voie de développement et/ou musulmans. La politique d'un seul enfant de la Chine a été relâchée récemment pour contrecarrer le vieillissement de la population. Un nouvel ouvrage du Club de Rome [6] traite de toutes les menaces pour l'humanité dont l'accroissement de la population mondiale. Il part d'une population de 6,9 Mrd. en 2010, de 8,5 Mrd. en 2050 avec un niveau moyen d'éducation élevé, mais de 10 Mrd. en 2050 avec un niveau moyen d'éducation bas, prouvant que l'éducation, surtout des femmes, stabilise la population.



Feux de forêts California



Canadian Arctic



Ouragans

Le changement climatique



Les ours polaires se font enlever leur fourrure pour mieux supporter la chaleur, Elena Sophia Pini, Basel, elena.pini@yahoo.de, <http://elena.pini.org>

La relation entre l'émission globale de gaz à effet de serre, CO₂ et CH₄ (méthane), et l'augmentation permanente de la température moyenne de la Terre est univoque. Le phénomène est observé et analysé, depuis des années par un groupe d'experts (GIECC) des Nations Unies. L'accord de Paris de 2016 définissait comme objectif à atteindre par une réduction des émissions des gaz à effet de serre, un réchauffement limité à 2°C par rapport à 1990. Récemment ce chiffre a été réduit à 1,5°C [7]. La raison : déjà le réchauffement actuel de 1°C provoque des phénomènes dramatiques – la fonte des calottes de glace polaires [8], l'augmentation de la température des océans [9], des feux de forêts, des récoltes réduites, l'augmentation de la fréquence et du potentiel dévastateur des ouragans, surtout dans le Golfe de Mexique, ... L'augmentation de la température globale inclut un certain nombre de phénomènes « autoreforçants » : 1. Lors de la fusion des calottes de glace polaire la surface réfléchissante de la glace est remplacée par l'eau qui absorbe le rayonnement solaire. Sa température monte, ce qui accélère la fusion de la glace. 2. De même, lorsque les glaciers fondent, leur surface réfléchissante est remplacée par des éboulis qui se réchauffent au soleil en accélérant la fusion

des glaciers. 3. Le « permafrost » de la toundra en Sibérie dégèle en émettant du CH₄, un gaz à effet de serre. Ceci accélère le réchauffement de l'atmosphère et le dégel du permafrost. 4. L'augmentation de la température favorise des feux de forêts qui émettent du CO₂, augmentant la température ambiante. Les feux détruisent en plus des arbres qui avaient absorbé le CO₂. Ces phénomènes favorisent le réchauffement.

Dans l'immédiat l'émission de gaz à effet de serre va continuer à augmenter. Des pays comme la Chine, l'Australie, l'Inde, les Etats Unis, la Pologne et l'Allemagne dépendent encore de leurs mines de charbon pour la production d'électricité. Le charbon reste la seule possibilité pour des pays en voie de développement d'accéder à l'électricité [11]. Même avec un arrêt total de l'émission de CO₂, il resterait encore des décennies dans l'atmosphère. La limitation du réchauffement à 2°, voire 1,5°C, n'est pas réalisable. Les énergies renouvelables – panneaux photovoltaïques et éoliennes- ne sont pas contrôlables. Il faut des centrales pouvant fournir de l'électricité à la demande. Ecartant les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) il reste les centrales hydrauliques et les réacteurs nucléaires.

Dans l'ouvrage [6] on propose comme mesures de réduction du CO₂ dans l'atmosphère la plantation de millions d'arbres (en cours par des initiatives de la société civile), et une lourde taxe sur chaque tonne de CO₂ émise. Cette proposition est reprise dans un article de l'hebdomadaire allemand « Der Spiegel » [10]. Dans le même numéro, on traite de la hausse du niveau des mers qui risque de menacer les îles et régions côtières si le réchauffement continue. Des installations pilotes sont en opération en Islande pour éliminer le CO₂ atmosphérique en le faisant réagir, à une profondeur de 700 mètres, avec du basalte [12]. Le procédé demande de l'énergie pour le pompage du gaz, énergie (propre), disponible en Islande, mais pas nécessairement ailleurs. Pour avoir un

impact sur la teneur de CO₂ dans l'atmosphère il faudrait éliminer 20 milliards de tonnes de CO₂ par an, ce qui semble peu réaliste.

La pollution de l'environnement

Le charbon n'emet pas seulement du CO₂ mais aussi des matières toxiques, comme le mercure, des oxydes de soufre et d'azote ou de l'uranium. L'effet létal du charbon a été démontré en décembre 1952 par le « London Smog Disaster ». Entre 4000 et 12000 victimes ont été comptées [13]. Le gouvernement Trump décidait l'année dernière d'augmenter les taux admissibles d'émission de matériaux toxiques des centrales au charbon américaines d'un facteur 3 [14]. Les matières toxiques dans le sol, dans l'eau et surtout dans l'air sont bien connues, ainsi que leur impact sur la santé des populations, c'est-à-dire la mortalité qu'elles engendrent. « Un homme sur 6 meurt à cause de la pollution » [15].



Pollution : Smog à Santiago de Chile

Les pollueurs sont les centrales au charbon (voir ci-dessus) et les moteurs diesel, les matières toxiques : les poussières fines, les oxydes du soufre et de l'azote, les métaux lourds et les carbohydrates partiellement brûlés. On compte 400.000 décès prématurés par an en Europe et 1,5 millions en Chine [16]. Le gouvernement chinois a déclaré la purification de l'air dans les grandes villes d'action de première importance. Les moyens sont le remplacement des centrales au charbon par des centrales nucléaires et des énergies renouvelables, et des véhicules actuels par des voitures électriques.

La raréfaction des ressources

La croissance de la population mondiale sur la terre avec ses matières primaires limitées va tôt ou tard créer de graves problèmes. Parmi les ressources limitées on compte le pétrole [17], certains métaux pour l'industrie générale, des métaux terres rares pour l'électronique, le lithium pour les batteries haute performance et pour les futurs réacteurs à fusion, le phosphore (engrais) [18]. Le recyclage des matières primaires n'est possible que dans certains cas. Le lithium des batteries et les métaux terres rares sont recyclables, le phosphore et le lithium pour les réacteurs à fusion sont simplement consommés. La surface agricole et l'eau potable par personne diminuent avec la croissance de la population mondiale, phénomène renforcé par le changement climatique. Les récoltes seront plus pauvres à cause de la sécheresse ou de pluies trop abondantes, et la montée du niveau de la mer réduit la surface arable. La terre ne pourra plus, à un moment donné, produire la nourriture requise par la population croissante. De nouvelles méthodes pour une agriculture intensive et écologique avec un usage économique de l'eau sont décrites au chapitre 3.5. de la référence [6]. En agriculture, les méthodes actuelles ne sont pas durables. L'élevage en masse de bétail consomme jusqu'à 4000 litres d'eau par an par vache, pollue les sols par des nitrates, génère de grandes quantités de CH₄ (méthane), un gaz à effet de serre, et demande une importante surface pour la nourriture des animaux. La surexploitation des mers par la pêche trop intensive donne lieu à la carence d'une importante source d'alimentation humaine [19]. En plus, les 400.000 tonnes de déchets plastiques dans les océans se transforment en une pollution de la flore et la faune marines rendant les poissons inaptés à la consommation humaine [20], [21].

Conclusions

Les changements de nos conditions de vie suite à la croissance de la population mondiale sont incontestables.

La surexploitation de la planète engendre le risque d'une catastrophe avec une mortalité importante, malgré les mesures comme le recyclage, l'économie d'énergie et des ressources naturelles, renforcée par le réchauffement du globe, la montée du niveau des océans, la pollution croissante. Les catastrophes dues à la famine auront lieu surtout

en Afrique, où déjà au jour d'aujourd'hui 124 millions d'hommes vivent en marge de l'inanition [22]. Le nouveau livre du « Club de Rome » [6] contient, dans sa partie 3, un grand catalogue de modifications profondes des systèmes actuels de gouvernance (p.ex. des traités internationaux contraignants contre les trois menaces : surpopulation, changement climatique, raréfaction des ressources), d'économie, des finances, de l'agriculture,... pour rendre la vie sur terre durable. Les idées de base sont : croissance zéro du BIP, modestie de la consommation, recyclage comme fonctionnement normal, économies (énergie, eau, nourriture, mode de vie), croissance zéro de la population mondiale. La question est de savoir

si les puissances de ce monde seront disposées à changer profondément leur politique avant ou seulement après la catastrophe.

Nos petits-enfants et arrière-petits-enfants devront vivre sur une Terre différente, soit avec une population décimée, soit avec un mode de vie profondément modifié par les réformes proposées dans le livre [6]. Les Nations Unies arrivent à une conclusion moins pessimiste [23], ayant confiance en la capacité de la Terre et des hommes de s'adapter aux conditions modifiées. Notre planète est probablement moins résiliente que les hommes qui auront survécu.

Références

- [1] Donella H. Meadows et al. The Limits to Growth Earth Island Limited, London, March 1972
- [2] Jørgen Randers et al. 2052 Chelsea Green Publishing White River Junction, Vermont, May 2012
- [3] A school for small families The Economist, February 2nd-8th, 2019
- [4] Vier Milliarden mehr Der Spiegel, Nr.7 /9.2.2019
- [5] Data Collection of Global Population Figures, United Nations Department of Social and Economic Affairs, March 2018
- [6] Ernst-Ulrich von Weizäcker, Anders Wijkman et al. Wir sind dran Gütersloher Verlagshaus, 2018 (Traduction allemande de l'original anglais „Come on“)
- [7] Frankfurter Allgemeine Zeitung, 8. Oktober 2018
- [8] Is Antarctica collapsing ? Scientific American, February 2019
- [9] How fast are the oceans warming? Science Vol.363, 11 January 2019
- [10] „Raus aus Absurdistan“, Der Spiegel Nr. 49 / 1.12.2018
- [11] The world needs to quit coal. Why is it so hard? The New York Times, 24 November 2018
- [12] The Last Resort, Scientific American, January 2019
- [13] D.L. Davis, M.L. Bell and T. Fletcher “Back at the London Smog of 1952 and a Half Century Since” Environmental Health Perspectives 110 (12), 2002
- [14] The Economist, August 2018
- [15] Citation d'un article dans la revue médicale « Lancet » par la Frankfurter Rundschau du 5 septembre 2018
- [16] Spiegel-online du 11.10.2018
- [17] IEA, World Energy Outlook 2017
- [18] Der Spiegel, 04.08.2018 „Blindlings in die Rohstoff-Falle“
- [19] Science, February 2018.
- [20] Science, April 2018]
- [21] Le Monde, avril 2018
- [22] Le Figaro, 14 octobre 2018
- [23] The UN Secretary General's High Level Panel on Sustainability (2012: “Resilient People, Resilient Planet. A Future Worth Choosing”.

POUR CONTACTER LE SERVICE PENSIONS DU PMO 4

Dans l'optique de continuer à améliorer les services qu'elle offre, l'Unité Pensions du PMO (PMO4) a créé deux nouvelles boîtes e-mail fonctionnelles, qui remplacent les boîtes e-mail personnelles des gestionnaires:

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu pour les pensions d'ancienneté/invalidité

PMO-SURVIE@ec.europa.eu pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin

De plus, depuis le 1er octobre 2018, PMO 4 met à la disposition des pensionnés un nouveau numéro de téléphone unique (+32(0)2-297 88 00) accessible les jours ouvrables du lundi au vendredi,

de 9.30 à 12.30. Ce service “Contact Pensions” répond aux questions des pensionnés sur leurs pensions.

Contact Pensions est également à la disposition des veuves/veufs et orphelins.

Le nouveau numéro et les boîtes e-mail fonctionnelles sont indiqués sur les bulletins de pension

Youth's mobilization to fight climate change could upset the outcome!

BY PAUL GOLDSCHMIDT



Within the general dispirited mood and tensions in which the European project is often ignored by a poorly informed—if not deliberately misled—public opinion, the sudden awakening of thousands of youth that it is “their” future that is being threatened by global warming, is creating a faint new hope that – if properly managed – could transform the coming European elections into a major political event.

The questions relating to global warming are emblematic of preoccupations that are better dealt with by the EU (climate does not recognize Member State boundaries), only authority that can ensure that the welfare of its citizens in general prevails over partisan “national” interests. This challenge should also be capable of mobilizing an electorate that, otherwise, shows little motivation for European matters; in addition, it constitutes a powerful argument to fight the programs of nationalist/populist parties.

The election campaign is a particularly appropriate moment to bring additional pressure to bear on the political class by demanding of the candidates – and therefore of the parties they represent – that they commit explicitly and irreversibly to address climate change. The youths who parade in Belgium every Thursday and whose numbers are exploding

do not only represent tomorrow’s electors but are – as of today – capable of exerting considerable influence over their parents and friends who are old enough to vote. No responsible party will be so foolhardy as to ignore the message!

Within the movement in Belgium, schoolteachers have played a very constructive part organizing debates with and among pupils. It would be most welcome if such initiatives could encompass providing information on how the EU functions, its purpose and its values, a subject that is woefully absent of the school curricula.

This sudden focalization of youth on climate change has turned “viral” on social media and led to the invitation of a 16 year old Swedish girl to the COP24 in Poland and to Davos, the Mecca of finance and globalization. Even the rarefied world

of Central Banks has been infiltrated, raising the question of the bearing of climate change over “monetary policy”; this underlines the short rather than medium or long term relevance of the question, which must be incorporated at the very heart of social and economic planning of any self-respecting government.

It is absolutely essential to demonstrate the relevance and added value brought by the Union to this key area, all the more that its many passed contributions are regrettably overlooked. For instance, the peace that has prevailed inside the Union over the last 70 years is directly threatened by the consequences of climate change. Indeed his phenomena will only increase migratory flows, abetting the fallacious arguments of extremists in favor seeking protection behind “national” borders which, once independent, they will prove incapable of defending.

On the eve of launching the European parliamentary election campaign, one must seize this unique opportunity to extend the movement to all school populations within the EU; to recommend to this upcoming generation to formulate its demands to aspiring candidates; to encourage pupils to influence their parents and friends to participate massively in the poll and take into account climate change when voting.

It should be possible to change fundamentally the political landscape that presides over the elections and impulse a new dynamism to EU integration in parallel with other very recent initiatives such as:

- The appeal by Bernard Henri Levy, seconded by thirty international authors, which calls upon all those “*who are not willing to accept passively the impending catastrophe: One must – when populist sirens are blaring – sustain Europe or drown*”.
- The exhortation of Pope Francis, at the 34th World Youth Gathering in Panama, who called on the youth “*to live in the present and not wait for your turn; God requests and calls you in your communities and towns to seek out your grandparents and elders; to stand up and speak with them and to implement the dream that the Lord has dreamt for you.*”

A short lived window of opportunity is opening: let all who aspire to protecting our civilization, its values and to transmitting a habitable planet to future generations, engage resolutely in order to transform the forthcoming European elections into a massive tribute to the solidarity among its citizens.

Brussels, 29th January, 2019

Paul N. Goldschmidt

Director, European Commission (ret.); Member of the Advisory Council of “Stand Up for Europe”.

Editor’s Note : In the few weeks since this article was written, youth’s mobilization to fight climate change has extended to more than 100 countries around the world. In Europe, large students marches have taken place in hundreds of cities in France, Germany, Belgium, Poland, Spain, Austria, Finland or the UK, becoming one of the largest pro-environmental actions ever known. Students’ concern over the impact of climate change, and their will to do something about it, is a remarkable and positive sign. It deserves attention.



Implementation of Paris Climate Agreement could boost EU GDP by 1.1%

The successful transition towards a low-carbon economy, as defined by the Paris Climate Agreement, is projected to result in a 1.1% growth in GDP, and a 0.5% growth in employment, in the EU between now and 2030. This is compared to a 'business as usual' baseline forecast. Globally, China is also projected to benefit from a low-carbon transition, but the United States would experience a 3.4% drop in GDP, and a 1.6% decline in employment.

This analysis is based on a global macro-economic model run by Cambridge Econometrics and Eurofound's European Jobs Monitor. It is detailed in the Energy scenario: Employment implications of the Paris Climate Agreement report from the Future of Manufacturing in Europe (FOME) project. FOME is an EU project proposed by the European Parliament and delegated to Eurofound by the European Commission.

The projections detailed in the report are modelled on a basis that there will be no significant labour market frictions from the transition, in particular that the labour force will adapt to the structural change with regards to skill requirements. This assumes that finance is made available for the restructuring, and that countries maintain current levels of performance in key economic sectors.

The modelling shows that the full implementation of the Paris Climate Agreement is positive for the EU as a whole, both in terms of GDP and employment growth. This is mainly attributable to the investment activity required to achieve such a transition, together with the impact of lower spending on the import of fossil fuels. The shift towards production of capital goods, such as equipment, machinery and buildings, will result in a notable increase in demand for construction and for labour from related occupations.

On a national level, the study projects that Latvia, Malta and Belgium will experience the largest boost to GDP. At close to 6%, the projected growth in Latvia's GDP is by far the most significant – this is largely due to the energy efficiency investment required, and the reduction in fossil fuel imports relative to GDP.

Belgium is also among the countries that would experience a marked increase in employment from the economic restructuring required to fully implement the Paris Agreement, resulting in increased consumer expenditure in labour intensive sectors such as retail, hospitality and catering. Spain and Germany would experience a similar phenomenon; in the case of Spain the report pinpoints the importance of solar photovoltaic electricity and lower consumer energy prices in generating disposable income to the benefit of labour-intensive sectors. The only country projected to experience a net decrease in employment is Poland, due to its large coal mining sector.

Commenting on the findings in the report, Eurofound Chief Researcher Donald Storrie said, "Climate change is expected to have very serious implications for living and working conditions on a global scale; it is the people who are socially, economically, or otherwise marginalised that are particularly vulnerable. This report shows the considerable economic and employment dividends for Europe in tackling climate change and fully implementing the Paris Agreement."

The findings of this report, as well as other key outputs from the project will be discussed at the Future of Manufacturing in Europe event in Brussels on 11 April.

Publication: Energy scenario: Employment implications of the Paris Climate Agreement <https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2019/energy-scenario-employment-implications-of-the-paris-climate-agreement>

GIL CARLOS RODRÍGUEZ IGLESIAS

Monsieur le Président Gil Carlos Rodriguez Iglesias nous a douloureusement quittés ce jeudi 17 Janvier 2019 à Madrid—après avoir consacré dix sept ans de sa vie à l'Europe (1986/2003).

PAR JEAN-GUY GIRAUD



Il fut sans conteste l'un des plus grands Juges et Présidents de la Cour de Justice de l'Union européenne, un des meilleurs connaisseurs et artisans du droit de l'Union.

Ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui ont pu apprécier son engagement personnel—raisonné et profond—envers le projet européen.

Et ils peuvent aussi témoigner de ses exceptionnelles qualités humaines : amabilité, discrétion, disponibilité, ouverture et fidélité en amitié, sens de l'humour...

Une personnalité en somme très attachante qui a su servir dignement et fermement l'Union, tout en entretenant autour de lui—avec ses collègues, collaborateurs, amis—un rare climat de confiance et de sympathie.

Sa disparition sera l'occasion de multiples hommages officiels bien mérités.

L'occasion aussi d'imaginer les protestations et le sourire amusé et modeste avec lequel il les aurait accueillis.

Il y a deux ans, il a reçu un hommage des autorités judiciaires nationales et internationales, soulignant comme l'une de ses grandes contributions son désir de rapprocher la justice des plus hautes juridictions des citoyens. «Sa maxime à la tête de la Cour était de défendre les citoyens contre d'éventuelles violations des lois de l'Union», a déclaré le juriste Koen Lenaerts, ancien président de la Cour européenne.

Le Président et l'homme ne quitteront pas le souvenir ému de ceux qui l'ont connu et estimé. Au revoir Gil.

<https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post-unique/2018/10/15/LA-COUR-DE-JUSTICE-EUROPEENNE-CENTRALE-ET-SEREINE>

FRANS ANDRIESEN

BRUSSELS, 22 MARCH 2019 - JEAN-CLAUDE JUNCKER



With great sadness, I learnt that the former Dutch Commissioner Frans Andriessen had passed away.

I knew Frans well and I saw first-hand how much he contributed to building a stronger European Union. He helped to pave the way for our common currency, the euro. He played an important role in making Europe's economy fit for the turn of the century by helping the European steel industry to innovate and the ag-

ricultural sector to modernise. Finally, he played a crucial role in advancing multilateral trade negotiations, such as the Uruguay Round. He will remain an inspiration and motivation for Europe to defend our multilateral rules-based order today.

Frans was a kind, considerate, and trusted friend and colleague. It was a privilege to have worked with him and his legacy will live on.

My thoughts are with his family and friends. Europe and I personally will miss him.

Ils nous ont quittés

Nom, Prénom	Date de naissance	Date de décès	Institution
ALLEN John	6/21/1952	1/4/2019	COM
AMADUCCI Enrica	7/15/1934	11/2/2018	COM
ANTONIOLI Renzi	6/11/1942	11/13/2018	COM
ARNOLL David	6/6/1950	1/6/2019	PE
AUBINEAU Jean-Pierre	2/16/1937	1/17/2019	COM
BAILLIE Laurie-Charles	1/14/1928	2/6/2019	COM
BANET Roger	3/17/1926	1/23/2019	COM
BARRET André	10/21/1932	12/28/2018	COM
BASTREGHI Franco	3/6/1922	1/26/2019	CM
BAUDET André	9/10/1921	1/25/2019	COM
BEALE John	5/3/1943	2/1/2019	COM
BEGHI Giorgio	8/1/1927	1/1/2019	COM
BERAUD René-Christian	6/29/1925	1/27/2019	COM
BILLERBECK Klaus	7/5/1927	12/31/2018	COM
BONNEAU Teresa	4/18/1947	1/4/2019	CJ
BRAUNE Margarethe	10/27/1936	1/12/2019	COM
BRUNO Demetrio	11/10/1932	11/29/2018	PE
BUEHLER Theodor	11/13/1928	11/21/2018	COM
CAPPONI Davide	11/14/1935	11/8/2018	PE
CARBERY John	1/24/1939	1/30/2019	CM
CARDELUS Kerstin	6/5/1944	1/24/2019	CM
CARISSIMO Lidia Adele	1/2/1933	1/18/2019	CES
CASINI Giampaolo	7/6/1933	10/27/2018	COM
CASTELLI Fiorella	5/15/1935	12/11/2018	COM
CHARLES Jean-Jacques	3/8/1953	2/9/2019	COM
CHIOCCIOLI Enzo	5/19/1931	1/2/2019	CM
CONRAD Rainer	4/14/1940	11/1/2018	COM
CORNADO Salvatore	8/11/1932	12/6/2018	COM
COURADES Gilbert	9/19/1931	1/10/2019	COM
CULIN Annibale	2/23/1929	1/30/2019	COM
CULOT Jean-Luc	1/6/1949	2/18/2019	COM
DA NOVI Paolo	9/29/1928	10/31/2018	COM
DAHNER Erika	3/4/1943	12/1/2018	COM
DE COOMAN Alain	3/5/1967	2/17/2019	PE
DE GRUITER Cornelis	5/19/1937	1/1/2019	COM
DE HERDER Angele	1/11/1921	10/23/2018	COM
DE HEUG Nicole	7/16/1926	1/1/2019	COM
DE VOS Noel	12/22/1944	1/4/2019	COM
DELIZEE Roberte	12/28/1931	11/7/2018	COM

DESPIC Brigitte	5/23/1929	12/9/2018	COM
DIANA Emilio	5/21/1931	1/6/2019	COM
D'ORAZIO Ernesto	5/21/1940	2/5/2019	PE
DWYER Christopher	12/1/1928	1/29/2019	COM
EISENBERG Reinhart	6/28/1931	12/8/2018	CM
ENQVIST Mauritz	4/28/1945	1/19/2019	CM
EVERAERT Micheline	12/1/1933	10/25/2018	COM
FANGMEYER Hermann	3/11/1932	12/30/2018	COM
FATTORI Giovannino	4/28/1933	11/28/2018	COM
FERNANDEZ ROMERO Enrique	3/17/1947	1/30/2019	CM
FERRARA-LECA Francette	6/26/1935	11/30/2018	COM
FISCHER-LAHNSTEIN Gerda	4/27/1937	11/22/2018	COM
FISCHER-ZARNO Margret	1/29/1929	9/14/2018	COM
FLORANCE André	4/29/1920	2/21/2019	COM
FLORENS Jean-Marie	11/29/1933	2/9/2019	CM
FORTUNATI Elena	11/16/1940	11/9/2018	COM
FRAILLON Claude	4/3/1938	1/19/2019	CC
FRANK Walter	4/18/1927	9/27/2018	COM
FREMEZ Françoise	4/6/1939	11/15/2018	COM
GIANSANTI Angela	3/23/1944	2/7/2019	PE
GIEGERICH Kurt	10/11/1931	1/12/2019	COM
GIERDEN Mathilde	5/29/1934	1/18/2019	COM
GLUCKSTEIN Naomi	11/5/1945	1/18/2019	SAS
GRAGLIA-ZANCHI Luigia	6/21/1924	12/8/2018	COM
HARTKOPF ERIKA	10/17/1925	10/19/2018	COM
HENRIQUES Fatima	5/25/1966	1/25/2019	COM
HERZBERGER Peter	11/20/1932	2/11/2019	COM
HINTZ-LAKDAR Maria	11/4/1938	12/3/2018	COM
HIROUX André	8/30/1929	12/15/2018	COM
HOUNGBEDJI Dany	12/1/1964	2/16/2019	PE
HUDSON Raymond	11/4/1946	11/7/2018	COM
JENSEN Rita	2/25/1923	2/1/2019	COM
KIENTZ Yvonne	4/9/1924	11/3/2018	COM
KINNART François	6/12/1951	1/14/2019	COM
KREMER Pierre	8/13/1953	12/28/2018	PE
KRUEGER Gotfried	7/25/1929	11/8/2018	COM
LE DUIGOU Yves	11/24/1931	12/7/2018	COM
LEHMANN Rita	7/17/1959	10/26/2018	EAS
LENS Jean	12/20/1926	10/30/2018	CJ
LISITANO Giuseppe	10/14/1927	1/13/2019	COM

LOHAN Helmuth	11/10/1947	1/24/2019	COM
LOSCH Antoinette	12/20/1942	1/6/2019	CJ
LUDWIG Armance	6/13/1927	11/9/2018	COM
LUTHER Melanie	1/26/1940	12/2/2018	COM
LUTTGENS Marcel	6/12/1929	12/2/2018	COM
LUTZ Sandrine	5/26/1966	11/30/2018	COM
LUYKX Félix	11/12/1928	11/23/2018	COM
LUYTEN Ferdinand	5/15/1932	10/30/2018	COM
MAGLIO Giovanni	8/4/1935	2/8/2019	CM
MAKRIS Georgios	4/2/1941	12/24/2018	COM
MALAMATOU Maria	7/2/1961	2/12/2019	CM
MALOTAUX Georges	11/15/1928	11/28/2018	COM
MARCHELLI Luisa	12/17/1941	8/12/2018	COM
MASON Vincenzo	5/19/1936	1/8/2019	COM
MATERS Johannes	9/10/1938	2/8/2019	COM
MATHYI Stanley	11/30/1934	1/16/2019	COM
MEIGNAN Germaine	10/11/1912	12/23/2018	COM
MELO ANTUNES Fernando	3/22/1943	2/14/2019	CM
MILDON Russel	8/22/1949	1/28/2019	COM
MONDAINI Vincenzo	8/28/1937	12/21/2018	COM
MONTANI Maria	1/29/1933	9/19/2018	COM
MOTEL Gerard	6/30/1949	2/2/2019	PE
MUES Arlette	1/13/1945	9/17/2018	COM
MULLER Daniela	8/29/1945	12/1/2018	CJ
NAINE Cyril	11/25/1930	1/16/2019	COM
NANGNIOT NOEL	12/22/1959	11/29/2018	COM
NIJENHUIS Johan	9/13/1934	11/24/2018	COM
ODINI Jean-Pierre	4/13/1942	11/25/2018	CJ
OP DE BEECK Andree	5/13/1923	10/3/2018	COM
OVEJAS Nadia	12/20/1945	1/3/2019	COM
PASETTI BOMBARDELLA Francesco	12/25/1924	1/6/2019	PE
PATTYN Emile	7/14/1924	12/13/2018	COM
PIMENTA Antonio	8/2/1957	1/31/2019	PE
PLEURDEAU Claude	5/17/1933	1/16/2019	COM
POLO Antonio	11/1/1931	11/27/2018	COM
POOL William	6/14/1929	2/8/2019	COM
PRATLEY Alan	11/25/1933	12/5/2018	COM
REIF Gerlinda	9/10/1942	1/11/2019	PE
ROCHE Bernard Marie	4/18/1925	12/11/2018	COM
RODEN Hans	11/30/1948	2/14/2019	COM

RODEN Hans	11/30/1948	2/14/2019	COM
RODRIGUES Antonio	8/11/1939	1/18/2019	COM
ROSSBACH-GEVENOIS Monique	8/9/1936	1/2/2019	COM
ROSSETTI Egeo	8/16/1931	10/23/2018	COM
ROSSI Catherine	19530530	20180903	PE
ROUVALIS Georges	10/17/1949	2/15/2019	COM
RUGE Annette	4/24/1951	1/22/2019	SAS
SAMSON Claude	1/2/1937	11/29/2018	COM
SANTOMAURO Giuseppe	8/1/1949	2/13/2019	PE
SCARSINI Argia	5/23/1945	12/21/2018	PE
SCHOULLER Marcel	12/6/1945	11/21/2018	CJ
SCHUBERT Ludwig	5/1/1935	12/28/2018	COM
SCHUBERT Ralf Jochen	2/29/1956	11/16/2018	COM
SCHUETZ Guenther	12/20/1928	12/14/2018	COM
SCHUMACHER Guillaume	4/12/1925	11/29/2018	COM
SPINNATO Corrado	6/23/1932	11/21/2018	COM
SPRINGMANN Ewald	7/21/1945	1/18/2019	COM
SQUARA Antoinette	5/21/1924	10/26/2018	CM
STAS Sylvia	2/4/1943	2/17/2019	COM
STEFFGEN Edith	1/11/1931	12/22/2018	COM
STURM Boris	8/5/1930	11/24/2018	COM
SUSCA-CONSIGLIO Vincenza	4/24/1941	12/17/2018	PE
TAPP Charles	6/15/1925	12/26/2018	COM
TASCHNER Hans	5/16/1931	2/17/2019	COM
TEKES Claudine	8/28/1939	12/5/2018	COM
TERPSTRA Japik	8/28/1932	12/27/2018	COM
TYLER Patricia	8/9/1952	1/20/2019	MED
VAN HEDENT Daniel	1/5/1949	12/19/2018	COM
VAN WESEMAEL Anne	12/28/1939	11/6/2018	COM
VAN WESTEN Pieter	5/17/1928	12/29/2018	COM
VANOLST Josette	10/30/1946	12/27/2018	COM
VANTUYCKOM François	3/8/1948	1/2/2019	COM
VECILE Mizi	9/28/1932	11/23/2018	COM
VERSCHAEVE Nelly	7/14/1930	11/20/2018	COM
VIS Pieter	8/21/1927	9/26/2018	COM
WELISCH Kurt	7/1/1923	2/3/2019	COM
WIJNAND George Jurriaan	7/5/1925	1/7/2019	COM
WILHELM Ingrid	8/1/1944	11/25/2018	PE
WYNINCX Georges	3/31/1928	12/1/2018	COM
ZUSCHKE Ulrich	5/2/1930	11/2/2018	COM



AIACE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FORMER STAFF OF THE EUROPEAN UNION

DEMANDE D'ADHÉSION / MEMBERSHIP APPLICATION

(à ne compléter que si vous n'êtes pas encore membre/to be filled in only if you are not yet a member)

Nom et Prénom (+ Nom de jeune fille pour les femmes mariées):

Name and Forename (+ maiden name where applicable):

.....

N° de pension/Pension Nr: Nationalité/Nationality :

Date de naissance/Date of birth : Sexe/Sex : M F

Domicile (adresse complète/Full home address):

Rue/Street

N°/Nr Bte/Box.....

Code postal/Postcode: Localité/Town:

Pays/Country:

Téléphone/Telephone: GSM/Mobile:

Courriel/Email:

Demande à adhérer à l'AIACE par l'intermédiaire de la Section (*) / I hereby apply for membership of AIACE through the national Branch :

J'autorise / Je n'autorise pas l'AIACE à utiliser mon adresse de courriel pour l'envoi d'informations / I hereby give permission / I do not give permission to AIACE to use this email address to send me information

Dernière Institution dans laquelle vous avez travaillé/Institution where this post was held:

.....

Période de service/Period of service: Du/From..... au/to

Est-ce que vous avez une expérience/expertise particulière que vous souhaitez mettre à la disposition de l'AIACE si le besoin se présente? / Do you have any particular experience or skill that you would like to offer to AIACE if the need arises?

.....

Fait à/Place Date

SIGNATURE:

A RENVoyer A / PLEASE SEND TO:

Secrétariat International de l'AIACE

Commission européenne

N-105 00/036

BE - 1049 BRUXELLES

En signant le présent formulaire, vous marquez votre accord avec les termes de la Charte Vie privée de l'AIACE qui est disponible sur le site de l'AIACE Internationale (www.aiace-europa.eu) ou auprès du Secrétariat de l'AIACE Internationale.

By signing this form you agree with the terms of AIACE's Private Policy Charter which is available on the website of AIACE international (www.aiace-europa.eu) or can be obtained from the Secretariat of AIACE International.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise : 0408999411

European unionin neuvoston puheenjohtajavaltio
Présidence finlandaise
Finnish Presidency
Finnische Präsidentschaft
1/7-31/12 2019



Photos: © Turismo de Lisboa